



This electronic version (PDF) was scanned by the International Telecommunication Union (ITU) Library & Archives Service from an original paper document in the ITU Library & Archives collections.

La présente version électronique (PDF) a été numérisée par le Service de la bibliothèque et des archives de l'Union internationale des télécommunications (UIT) à partir d'un document papier original des collections de ce service.

Esta versión electrónica (PDF) ha sido escaneada por el Servicio de Biblioteca y Archivos de la Unión Internacional de Telecomunicaciones (UIT) a partir de un documento impreso original de las colecciones del Servicio de Biblioteca y Archivos de la UIT.

(ITU) نتاج تصوير بالمسح الضوئي أجراه قسم المكتبة والمحفوظات في الاتحاد الدولي للاتصالات (PDF) هذه النسخة الإلكترونية نقلًا من وثيقة ورقية أصلية ضمن الوثائق المتوفرة في قسم المكتبة والمحفوظات.

此电子版（PDF 版本）由国际电信联盟（ITU）图书馆和档案室利用存于该处的纸质文件扫描提供。

Настоящий электронный вариант (PDF) был подготовлен в библиотечно-архивной службе Международного союза электросвязи путем сканирования исходного документа в бумажной форме из библиотечно-архивной службы МСЭ.

RAPPORT
SUR LES ACTIVITÉS DE
L'UNION INTERNATIONALE
DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

pour l'année

1968



Publié par
L'UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS
GENÈVE, 1969

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
1. Introduction	5
2. Les Membres de l'Union	7
3. Le Conseil d'administration	8
4. Activités des organismes permanents	
4.1 Secrétariat général	13
4.2 Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)	14
4.3 Comité consultatif international des radiocommunications (C.C.I.R.)	17
4.4 Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)	27
5. Activités dans le domaine de la Coopération technique	36
6. Administration de l'Union	
6.1 Questions de personnel	42
6.2 Questions financières	47
7. Relations avec les Nations Unies et d'autres organisations internationales	51
Annexe 1: Situation au 31 décembre 1968 des pays Membres par rapport aux Actes de l'Union	55
Annexe 2: Budget de l'année 1968	73
Annexe 3: Liste des publications éditées par l'Union en 1968	77
Annexe 4: Conférences ou réunions auxquelles l'Union a été représentée en 1968	81
Annexe 5: Assistance technique fournie en 1968 sous les auspices de l'U.I.T.	85
Annexe 6: Situation des débiteurs de l'Union au 31 décembre 1968	139

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

I. INTRODUCTION

Aux termes d'un accord signé à Lake Success en 1947, les Nations Unies ont reconnu l'Union internationale des télécommunications (U.I.T.) — fondée en 1865 — comme « l'institution spécialisée chargée de prendre toutes les mesures appropriées conformes à son Acte constitutif pour atteindre les buts qu'elle s'est fixée dans cet Acte ».

L'instrument fondamental de l'U.I.T. est la Convention internationale des télécommunications dont la version actuelle, signée à Montreux en novembre 1965, est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1967. A cette Convention sont annexés les Règlements, établis par les conférences administratives mondiales, qui régissent l'utilisation des radiocommunications, du télégraphe et du téléphone, sur le plan international.

L'objet de l'Union est défini dans la Convention dans les termes suivants :

- maintenir et étendre la coopération internationale pour l'amélioration et l'emploi rationnel des télécommunications de toutes sortes;
- favoriser le développement de moyens techniques et leur exploitation la plus efficace, en vue d'augmenter le rendement des services de télécommunications, d'accroître leur emploi et de généraliser le plus possible leur utilisation par le public;
- harmoniser les efforts des nations vers ces fins communes.

Pour réaliser les objectifs énumérés ci-dessus, l'Union notamment :

- effectue l'attribution des fréquences du spectre radioélectrique et l'enregistrement des assignations de fréquence, de façon à éviter les brouillages nuisibles entre les stations de radiocommunications des différents pays;
- coordonne les efforts en vue d'éliminer les brouillages nuisibles entre les stations de radiocommunications des différents pays et d'améliorer l'utilisation du spectre des fréquences;
- favorise la collaboration entre ses Membres et Membres associés en vue de l'établissement de tarifs à des niveaux aussi bas que possible, compatibles avec un service de bonne qualité et une gestion financière des télécommunications saine et indépendante;
- encourage la création, le développement et le perfectionnement des installations et des réseaux de télécommunications dans les pays nouveaux ou en voie de développement par tous les moyens à sa disposition, en particulier par sa participation aux programmes appropriés des Nations Unies;
- provoque l'adoption de mesures permettant d'assurer la sécurité de la vie humaine par la coopération des services de télécommunications;
- procède à des études, arrête des réglementations, adopte des résolutions, formule des recommandations et des vœux, recueille et publie des informations concernant les télécommunications, au bénéfice de tous les Membres et Membres associés.

L'Organe suprême de l'Union est la *Conférence de plénipotentiaires*. Elle se réunit tous les cinq ou six ans pour fixer la politique générale que doit suivre l'Union afin d'atteindre ses objectifs et pour reviser la Convention internationale des télécommunications si elle le juge nécessaire.

Dans l'intervalle des Conférences de plénipotentiaires, le *Conseil d'administration*, composé de vingt-neuf Membres de l'Union, se réunit annuellement. Il est chargé de prendre toutes mesures pour faciliter la mise à exécution, par les Membres et Membres associés de l'Union des dispositions de la Convention, des Règlements, des décisions de la Conférence de plénipotentiaires et, le cas

échéant, des décisions des autres conférences et réunions de l'Union. Le Secrétaire général est responsable devant le Conseil d'administration pour la totalité des aspects administratifs et financiers des activités de l'Union.

Outre le Secrétariat général, l'Union comporte trois autres organismes permanents:

- le *Comité international d'enregistrement des fréquences (I.F.R.B.)* dont les tâches essentielles sont les suivantes:
 - a) effectuer une inscription méthodique des assignations de fréquence faites par les différents pays, de manière à fixer, conformément à la procédure spécifiée dans le Règlement des radiocommunications et, le cas échéant, conformément aux décisions des conférences compétentes de l'Union, la date, le but et les caractéristiques techniques de chacune de ces assignations, afin d'en assurer la reconnaissance internationale officielle;
 - b) fournir des avis aux Membres et Membres associés, en vue de l'exploitation d'un nombre aussi grand que possible de voies radioélectriques dans les régions du spectre des fréquences où des brouillages nuisibles peuvent se produire;
 - c) exécuter toutes les tâches additionnelles relatives à l'assignation et à l'utilisation des fréquences, prescrites par une conférence compétente de l'Union, ou par le Conseil d'administration avec le consentement de la majorité des Membres de l'Union en vue de la préparation d'une telle conférence ou en exécution de ses décisions.
- le *Comité consultatif des radiocommunications (C.C.I.R.)* qui étudie les questions techniques et d'exploitation relatives spécifiquement aux radiocommunications, et qui émet des Avis pertinents;
- le *Comité consultatif international télégraphique et téléphonique (C.C.I.T.T.)* qui étudie les questions techniques, d'exploitation et de tarification relatives à la télégraphie et à la téléphonie, et émet des Avis pertinents.

Le présent Rapport passe en revue les activités de l'Union internationale des télécommunications et de ses organismes permanents en 1968.

2. LES MEMBRES DE L'UNION

1. Au 31 décembre 1968, l'Union comptait 135 Membres, à savoir:

- a) les 129 pays ou groupes de territoires cités à l'Annexe 1 à la Convention de Montreux (1965);
- b) les 6 pays ci-après, qui sont devenus Membres de l'Union après le dépôt d'un instrument d'adhésion à la Convention:

	devenu Membre le
Iles Maldives	28.2.1967
Guyane	8.3.1967
Royaume de Lesotho	26.5.1967
Barbade.	16.8.1967
République de Botswana	2.4.1968
République Populaire du Yémen du Sud	15.8.1968

Il n'y avait aucun Membre associé.

2. Au 31 décembre 1968, 74 pays avaient ratifié la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) et 11 pays y avaient adhéré.

En vertu de la Décision n° 287 du Conseil d'administration, le Secrétaire général a adressé à chaque Membre de l'Union intéressé un tableau indiquant sa situation par rapport à la Convention de Montreux (1965) et aux Règlements administratifs qui la complètent.

3. Le Tableau I de l'Annexe 1 au présent document indique la situation des Membres par rapport à la Convention de Montreux (1965) et aux Règlements administratifs qui la complètent à la date du 31 décembre 1968. L'Annexe 1 contient également des renseignements au sujet de certaines autres conventions et accords relatifs aux télécommunications.

3. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

3.1 Le Conseil a tenu sa 23^e session au siège de l'Union, à Genève du 11 au 31 mai 1968.

Les 29 Membres du Conseil ont tous été représentés à la session. La liste en est donnée ci-après:

Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire), Royaume de l'Arabie Saoudite, République Argentine, Commonwealth de l'Australie, Brésil, Canada, Chine, République du Dahomey, Etats-Unis d'Amérique, Ethiopie, France, République de l'Inde, Irlande, Italie, Japon, Liban, République Malgache, Royaume du Maroc, Mexique, République Fédérale de Nigeria, Ouganda, Pakistan, République Populaire de Pologne, République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Confédération Suisse, Union des Républiques Socialistes Soviétiques, République de Venezuela, République Socialiste Fédérative de Yougoslavie.

3.2 M. Henryk Baczko (République Populaire de Pologne) a été élu Président et M. William J. Wilson (Canada), Vice-Président. Les Commissions ci-après ont été constituées:

Commission 1 — Finances

Président: M. M. Ben Abdellah (Maroc)

Vice-Président: Shri L. C. Jain (Inde)

Commission 2 — Personnel et Pensions

Président: M. K. Hind (Royaume-Uni)

Vice-Président: M. A. Zaidan (Arabie Saoudite)

Commission 3 — Coopération technique

Président: M. Thomas E. Nelson (Etats-Unis)

Vice-Président: M. V. A. Haffner (Nigeria)

3.3 En plus de l'examen des rapports annuels réguliers et des questions administratives courantes, le Conseil a pris une série de décisions importantes au nombre desquelles il convient de citer:

3.3.1 *Désignation d'un Vice-Secrétaire général par intérim*

A sa 22^e session, le Conseil avait décidé de recueillir l'avis des Membres de l'Union sur le point de savoir si le Conseil était habilité, au cas où il le jugeait souhaitable, à prendre une décision à sa 23^e session en vertu des dispositions du numéro 113 de la Convention.

Une grande majorité des Membres de l'Union ayant répondu par l'affirmative, le Conseil a fait un appel de candidatures au poste de Vice-Secrétaire général par intérim et, le 27 mai, il a désigné M. Richard E. Butler (Australie) pour occuper ce poste. M. Butler est entré en fonctions le 1^{er} octobre 1968.

3.3.2 *Budgets pour l'année 1968*

Après inscription de certains crédits additionnels, les crédits ci-après ont été approuvés au titre des budgets définitifs pour 1968:

- 23.955.100 francs suisses pour le budget de l'Union;
- 2.742.400 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 2.576.500 francs suisses pour le budget annexe des publications.

Le montant de l'unité contributive pour 1968 a été maintenu à 45.600 francs suisses.

(Résolution N° 621)

3.3.3 *Budgets pour l'année 1969*

Les crédits ci-après ont été adoptés au titre des budgets pour 1969:

- 22.728.900 francs suisses pour le budget de l'Union, y compris un montant de 300.000 francs suisses pour les dépenses des réunions du C.C.I.T.T., qui ne peut être utilisé, en totalité ou en partie, qu'avec l'approbation du Conseil;
- 2.894.900 francs suisses pour le budget des comptes spéciaux de la Coopération technique;
- 3.072.300 francs suisses pour le budget annexe des publications;
- 5.105.450 francs suisses au titre du budget annexe pour la construction d'une aile du bâtiment de l'U.I.T.

Le montant de l'unité contributive pour 1969 a été fixé à 46.200 francs suisses.

(Résolution N° 622)

3.3.4 *Normes de classement des emplois*

Lors de sa 21^e session, le Conseil avait chargé le Secrétaire général de constituer une équipe de deux experts, désignés par les administrations. Les experts avaient pour mandat de présenter au Conseil des recommandations sur l'application aux emplois de l'U.I.T. des normes de classement communes adoptées par le Comité consultatif des questions administratives (C.C.Q.A.) pour les secteurs budget et comptes, personnel, langues et statistiques, et d'établir des descriptions détaillées pour les postes de caractère technique de l'U.I.T., descriptions qui seraient communiquées au C.C.Q.A. aux fins de comparaison avec les travaux exécutés dans d'autres institutions spécialisées par des fonctionnaires ayant des qualifications techniques. Au cours de sa 22^e session, le Conseil a décidé que les experts seraient chargés également d'établir les descriptions d'emploi détaillées de tous les postes de l'U.I.T. des catégories des services généraux, professionnelle et des conseillers supérieurs et de recommander un classement de ces emplois de l'U.I.T. par application des normes communes de classement adoptées par le C.C.Q.A. et adaptées par les experts, ou élaborées par eux.

A sa 23^e session, le Conseil a approuvé, avec quelques amendements, les normes de classement recommandées par les experts dans leur rapport, a chargé le Secrétaire général de les promulguer avec effet au 1^{er} janvier 1968 et de tenir les descriptions d'emploi à jour et conformes aux normes, en recourant le cas échéant à des consultations avec l'expert du C.C.Q.A.

(Résolution N° 625)

Compte tenu des recommandations formulées par les experts, le Conseil a modifié le classement de 142 emplois de l'U.I.T., avec effet également au 1^{er} janvier 1968.

(Résolution N° 627)

L'examen du classement de certains emplois supérieurs et de certains emplois du Département de la Coopération technique a été renvoyé à la 24^e session.

(Décision N° 348)

3.3.5 Répartition géographique

Le Conseil a chargé le Secrétaire général de poursuivre, en collaboration avec le Comité de coordination, ses efforts en vue d'atteindre les objectifs définis dans la Résolution N° 7 de la Conférence de plénipotentiaires et dans la Résolution N° 580 adoptée au cours de la 21^e session du Conseil concernant la répartition géographique du personnel de l'Union.

(Décision N° 347)

En raison des difficultés que peuvent éprouver les candidats des pays nouveaux et en voie de développement n'ayant pas les connaissances linguistiques requises selon les normes de classement mentionnées au paragraphe 3.3.4 ci-dessus, le Conseil a autorisé un assouplissement des conditions imposées selon les normes de classement, afin que les candidatures des ressortissants de ces pays possédant une connaissance approfondie de l'une des langues de travail de l'Union puissent être prises en considération.

(Résolution N° 626)

3.3.6 Tribunal administratif des Nations Unies

Le Conseil a décidé que la compétence du Tribunal administratif des Nations Unies s'étendra à l'U.I.T. en ce qui concerne les requêtes de fonctionnaires de l'Union invoquant l'inobservation des Statuts de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies.

(Résolution N° 630)

3.3.7 Activités de l'U.I.T. en matière de télécommunications spatiales

Au cours de sa 23^e session, le Conseil a consacré une attention spéciale aux activités de l'U.I.T. en matière de télécommunications spatiales.

Il a décidé qu'il convient de n'épargner aucun effort pour souligner le rôle et renforcer les activités concrètes de l'U.I.T. et de ses organismes permanents dans le domaine de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique aux fins des télécommunications et a chargé le Secrétaire général, en collaboration avec le Comité de coordination, de présenter à cet égard des recommandations à la 24^e session du Conseil, visant notamment à déterminer les orientations fondamentales des travaux futurs des organismes permanents, à améliorer la coopération avec les autres organisations internationales et à mettre au point les principes généraux définissant les grandes lignes des activités des Membres de l'Union dans ce domaine.

(Résolution N° 636)

Le Conseil a adopté également une résolution définissant les activités de l'U.I.T. en matière de télécommunications spatiales et chargeant le Secrétaire général de les porter à la connaissance du Secrétaire général des Nations Unies, des chefs des institutions spécialisées et des directeurs de toutes les organisations internationales connues pour s'intéresser à l'un quelconque des aspects des télécommunications spatiales. Le Secrétaire général a été chargé également de demander à toutes ces organisations internationales de tenir l'Union au courant de toutes nouveautés concernant les télécommunications spatiales qu'elles se proposent d'instaurer et qui peuvent avoir des répercussions sur le domaine d'intérêt de l'Union et, le cas échéant, d'inviter l'U.I.T. à se faire représenter à toute réunion qu'elles pourraient tenir et où il sera traité de questions concernant les télécommunications spatiales. Les administrations des Membres de l'Union ont été priées

également de porter cette résolution à la connaissance de toutes les personnes que leurs gouvernements envoient pour les représenter à des réunions d'organisations internationales intéressées par les télécommunications spatiales, de manière que lesdits représentants soient parfaitement au courant des activités et des responsabilités de l'U.I.T. dans ce domaine.

(Résolution N° 637)

Enfin, le Conseil a recommandé aux administrations la convocation d'une Conférence administrative mondiale des radiocommunications pour la fin de 1970 ou le début de 1971 avec un ordre du jour comportant notamment les points ci-après :

1. reviser les règlements administratifs et techniques en vigueur et adopter les nouvelles dispositions qui s'imposent, applicables aux services de radiocommunications spatiales et au service de radioastronomie, de manière à assurer l'utilisation rationnelle du spectre;
2. examiner et, le cas échéant, reviser les dispositions du Règlement des radiocommunications applicables au service mobile aéronautique, au service mobile maritime et à la navigation, en ce qui concerne l'utilisation des techniques de télécommunications spatiales;
3. examiner la question des nouvelles attributions de bandes de fréquences aux services de radiocommunications spatiales et procéder, dans la mesure du possible, à ces attributions;
4. reviser et compléter, selon le cas, les critères techniques actuels pour le partage des fréquences entre les systèmes de télécommunication par satellites et les systèmes de Terre et établir des critères pour le partage des fréquences entre les systèmes de télécommunications par satellites.

(Résolution N° 632)

3.3.8 *Planification des fréquences pour la radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques*

Le Conseil a estimé qu'il fallait poursuivre les études techniques et recueillir des données techniques complémentaires avant d'entreprendre dans de bonnes conditions la révision du Plan européen de radiodiffusion (Copenhague, 1948) ou tous autres travaux de planification régionale de la radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques, comme prévu dans la Résolution N° 5 de la Conférence africaine de radiodiffusion à ondes kilométriques et hectométriques (Genève, 1966); il a décidé de poursuivre l'examen de cette question lors de sa 24^e session.

(Résolution N° 635)

3.3.9 *XII^e Assemblée plénière du C.C.I.R.*

Le Conseil a décidé d'accepter l'offre généreuse du Gouvernement de l'Inde invitant la XII^e Assemblée plénière du C.C.I.R. à se réunir à New Delhi en janvier/février 1970.

(Résolution N° 633)

3.3.10 *Agrandissement du Siège de l'Union*

Après avoir consulté les Membres de l'Union, le Conseil a chargé le Secrétaire général, avec effet immédiat, de conclure les contrats nécessaires pour la construction d'un nouveau bâtiment du Siège qui comprendra les locaux nécessaires pour constituer des bureaux destinés à 200 fonctionnaires et des salles de réunion pouvant contenir jusqu'à 250 délégués, disposées de telle manière qu'on puisse les transformer en bureaux lorsque cela deviendra nécessaire.

(Résolution N° 638)

3.4 Le Conseil a adopté également des Résolutions et Décisions concernant:

- la vérification externe des comptes de l'U.I.T. pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 1967 (Résolution N° 623);
- le rapport de gestion financière de l'U.I.T. pour l'année 1967 (Résolution N° 624);
- la suppression et la création d'emplois (Résolution N° 628);
- la reconduction d'emplois de durée déterminée (Résolution N° 629);
- la composition du Comité des pensions du personnel de l'U.I.T. (Résolution N° 631);
- l'organisation du Secrétariat général (Résolution N° 634);
- la procédure pour l'élection du Directeur du C.C.I.T.T. (Décision N° 349);
- le transfert de l'ordinateur au Secrétariat général (Décision N° 351);
- la coordination des travaux du Secrétariat spécialisé de l'I.F.R.B. (Décision N° 352).

3.5 Le Conseil a décidé que comme pour les deux sessions précédentes, la durée de la 24^e session, qui s'ouvrira à Genève le 3 mai 1969, sera limitée à trois semaines.

(Décision N° 350)

4. ACTIVITÉS DES ORGANISMES PERMANENTS

4.1 ACTIVITÉS DU SecrÉTARIAT GÉNÉRAL

Puisque le Secrétaire général est responsable devant le Conseil d'administration de tous les aspects administratifs et financiers des activités de l'Union, les tâches du Secrétariat général sont essentiellement des tâches administratives. On trouvera à la section 5 du présent Rapport une description détaillée des activités du Secrétariat général dans le domaine de la coopération technique.

En 1968, le Secrétariat général a pris les dispositions nécessaires pour tenir la 23^e session du Conseil d'administration et il a effectué les travaux qui lui ont été confiés aux termes des Résolutions et Décisions adoptées lors de ladite session; il a en particulier:

- pris les mesures administratives découlant de la modification du classement des emplois indiqués dans la Résolution N° 627;
- consulté les administrations au sujet de l'ordre du jour de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications spatiales envisagée dans la Résolution N° 623;
- largement diffusé la Résolution N° 637 concernant le rôle de l'U.I.T. dans les télécommunications spatiales;
- procédé aux travaux initiaux relatifs à l'agrandissement du bâtiment du siège de l'U.I.T., conformément à la Résolution N° 638;
- organisé le Département de l'ordinateur, à la suite du transfert de celui-ci de l'I.F.R.B. au Secrétariat général, le 1^{er} juin 1968.

En 1968, le Secrétariat général a poursuivi la mise en application d'un certain nombre de Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux. Il convient de citer à ce propos les travaux préparatoires à la 2^e session du Groupe d'études chargé de rédiger un projet de Charte constitutionnelle et de Règlement général pour l'U.I.T., qui avait été constitué par le Conseil en exécution de la Résolution N° 35 de la Conférence de plénipotentiaires de Montreux.

Ce Groupe d'études s'est réuni au siège de l'Union du 15 juillet au 9 août 1968 et a rédigé un rapport intérimaire contenant un avant-projet de Constitution. Il a considéré qu'il lui faudrait se réunir en 1969 en vue d'examiner le Règlement général pour lequel des travaux préparatoires supplémentaires furent entrepris par le Secrétariat général.

Bien qu'aucune conférence administrative ne se soit tenue en 1968, les services des documents ont dû faire face à un volume de travail considérable en raison de la publication d'une quantité exceptionnellement élevée de documents préparatoires destinés à la IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. ainsi qu'aux réunions des Commissions d'études du C.C.I.R.

Le Manuel à l'usage du service mobile maritime, dont la publication résulte d'une décision de la Conférence maritime de 1967, a été mis au point en 1968. Conformément à une recommandation de cette Conférence, le Secrétariat général, après avoir consulté les Membres de l'Union, a entrepris une réédition du Règlement des radiocommunications de 1959, dans laquelle seront insérées les révisions partielles de ce Règlement, faites par la Conférence spatiale, la Conférence aéronautique et la Conférence maritime. Pour en faciliter la mise à jour à l'issue des futures conférences, cette réédition se présentera sous forme d'un ouvrage à feuilles amovibles. Pour répondre à la demande de certaines administrations, elle sera également publiée sous forme d'un ouvrage relié.

Il convient enfin de mentionner l'augmentation sensible des activités touchant à l'information publique en 1968. Les récents développements spectaculaires des télécommunications — notamment dans le domaine de l'espace extra-atmosphérique — sont suivis avec un immense intérêt par

le grand public. Tous les efforts ont été faits pour attirer l'attention sur l'importance du rôle de l'U.I.T., au moyen de communiqués de presse, d'interviews radiodiffusées et de films télévisés.

Deux expositions ont été organisées, l'une conjointement avec le Ministère des P.T.T. de la République Fédérale d'Allemagne, l'autre à l'occasion du cycle d'études organisé à Dakar par l'Union. La première, inaugurée le 1^{er} octobre, durera jusqu'au mois d'août 1969 et passera dans 14 villes. Le financement en a été assuré à plus de 95% par le Ministère des P.T.T. de la République Fédérale d'Allemagne, le solde par la procédure spéciale prévue par le Programme des Nations Unies pour le Développement pour de telles activités.

La contribution financière du Programme des Nations Unies pour le Développement a, de plus, permis à un fonctionnaire de l'U.I.T. de faire un voyage en Afrique pour y rassembler une documentation sonore et visuelle dont la dissémination est en cours, afin de mieux faire connaître l'œuvre de l'Union dans ce continent. Au cours d'une réunion du Comité consultatif international des Nations Unies pour l'information (C.C.P.I.), les représentants du P.N.U.D. ont exprimé leur satisfaction sur les résultats obtenus en 1968 par l'U.I.T. dans ce domaine.

4.2 ACTIVITÉS DU COMITÉ INTERNATIONAL D'ENREGISTREMENT DES FRÉQUENCES (I.F.R.B.)

4.2.1 *Traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Le Comité a continué à s'acquitter de ses tâches, telles qu'elles lui sont assignées selon les dispositions de la Convention (Montreux, 1965) et des Règlements des radiocommunications annexés. Dans le cadre de ces tâches, relatives à l'utilisation, la notification, l'examen technique et l'enregistrement des fréquences, des mesures spéciales ont été prises afin que les administrations de leur côté et le Comité du sien appliquent les dispositions du Règlement des radiocommunications. Pendant l'année 1968, le Comité a traité 46.293 fiches de notification d'assignation de fréquence.

4.2.2 *Examen technique des fiches de notification d'assignation de fréquence*

Conformément aux dispositions prescrites par la Conférence administrative des radiocommunications de Genève (1959), le Comité a procédé à l'examen ou au réexamen technique de 18.335 assignations notifiées aux termes de l'article 9 du Règlement des radiocommunications, aux fins d'inscription dans le Fichier de référence international des fréquences. En ce qui concerne les bandes de fréquences attribuées avec égalité des droits au service spatial et aux services fixe et mobile, 215 fiches de notification ont été examinées selon les dispositions de l'article 9A du Règlement des radiocommunications.

4.2.3 *Cas de brouillage et assistance spéciale aux administrations*

Le Comité a formulé des suggestions sur des cas particuliers d'utilisation de fréquences et a présenté des recommandations dans des cas de brouillages nuisibles ou d'assistance spéciale demandée par les administrations. C'est à cet aspect de la tâche de l'I.F.R.B. que les administrations accordent une attention particulière et il apparaît que c'est dans ce domaine que l'assistance du Comité a le plus de prix. En plus de ces cas concrets que le Comité a eu à traiter, il lui est souvent arrivé, lorsque l'occasion était donnée à l'un de ses membres de rencontrer des représentants des administrations, de fournir des éclaircissements sur les procédures de notification des assignations de fréquence ou sur le choix des fréquences à assigner en vue de parvenir à une utilisation aussi efficace que possible du spectre des fréquences radioélectriques.

4.2.4 *Radiodiffusion à ondes décimétriques dans les bandes attribuées en exclusivité à ce service*

Le Comité a continué à appliquer la procédure décrite à l'article 10 du Règlement des radiocommunications pour les bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes

décamétriques. Le Comité, conformément à son mandat, a publié les horaires en même temps que des recommandations tendant à en améliorer l'utilisation.

4.2.5 *Contrôle des émissions*

Le Comité a établi et envoyé aux administrations les Résumés mensuels des renseignements provenant du contrôle des émissions, ainsi que des résumés spéciaux concernant l'utilisation, par les stations de radiodiffusion à ondes décamétriques, des bandes de fréquences qui leur sont attribuées en exclusivité. Pour donner suite au Vœu 11 du C.C.I.R., 1963, du Rapport 280-1 et de la Recommandation 379-1 (Oslo, 1966), le Comité a établi et publié la « Liste des stations utilisant des procédés spéciaux d'identification ». Cette liste a été établie sur la base des renseignements que le Comité a reçus des Administrations en réponse aux lettres-circulaires de l'I.F.R.B. N° 113 du 25 novembre 1964 et N° 129 du 23 juin 1965.

4.2.6 *Utilisation de la calculatrice électronique*

Au cours de l'année 1968, l'I.F.R.B. a utilisé la calculatrice pour ses travaux pendant 73% de sa durée totale d'utilisation. Par décision prise par le Conseil d'administration au cours de la 23^e session, la calculatrice électronique ainsi que le personnel de cette division ont été transférés au Secrétariat général à dater du 1^{er} juin 1968.

4.2.7 *Normes techniques*

Le Comité a terminé la révision des Normes techniques de la Série « A », afin de tenir compte des nouvelles données contenues dans les Avis et Rapports adoptés par la XI^e Assemblée plénière du C.C.I.R. (Oslo, 1966). Cette révision constitue la quatrième édition des Normes techniques.

Le Comité a poursuivi ses études en vue de l'incorporation, sous une forme directement utilisable, dans les Normes techniques de l'I.F.R.B. relatives à la propagation des ondes radio-électriques, des renseignements fournis par l'Atlas des caractéristiques ionosphériques du C.C.I.R. (Rapport 340, Oslo, 1966).

Le Comité a poursuivi la révision du chapitre de ses Règles de procédure qui concernent le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence aux stations qui utilisent les bandes partagées entre le service spatial et les services de Terre. Le Comité a profité de la réunion intérimaire de la Commission d'études IV du C.C.I.R., à laquelle il a participé activement, pour obtenir des éclaircissements sur certains points nécessaires à ses travaux. A cet effet, le Comité a présenté à la Commission d'études plusieurs propositions tendant à modifier divers Avis.

4.2.8 *Mise en application des décisions de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime (Genève, 1967)*

Afin de faciliter aux administrations la mise en œuvre des décisions de la Conférence dont certaines entraîneront notamment des modifications d'un très grand nombre de fréquences utilisées tant par les stations côtières que par les stations de navire, ainsi que la modification, voire le remplacement, des matériels existants, le Comité a estimé utile de publier suffisamment à l'avance un résumé analytique des décisions essentielles de la Conférence ainsi qu'un index chronologique de leur mise en œuvre. Dans sa lettre-circulaire N° 201 du 28 novembre 1968 le Comité a rappelé aux administrations les mesures à prendre en ce qui concerne l'abandon d'un certain nombre de fréquences utilisées par les stations radiotélégraphiques des navires à faible trafic, et les modifications à effectuer entre le 1^{er} janvier 1969 et le 30 juin 1969 aux fréquences utilisées par les stations radiotélégraphiques de navire à trafic élevé.

4.2.9 *Mise en application du Plan d'allotissement révisé pour le service mobile aéronautique (R) — Appendice 27 au Règlement des radiocommunications*

Au cours de la mise en application des mesures préliminaires, l'assistance fournie aux Administrations par le Comité a requis un important travail de coordination qui s'est traduit pour le

Comité par l'envoi de pas moins de 250 lettres, télégrammes ou messages. A cet effet le Comité a coopéré étroitement avec le Secrétariat de l'O.A.C.I.

Afin de faciliter la tâche des administrations, le Comité a établi des relevés où sont indiquées les fréquences que chaque administration devait abandonner à partir du 19 septembre 1968 ainsi qu'un relevé des fréquences qu'elle pourrait mettre en service à partir de cette date. Ces relevés ont été envoyés aux administrations le 28 juin 1968 avec deux exemplaires d'une lettre contenant des explications détaillées.

4.2.10 *Mise en œuvre des Recommandations du Groupe d'experts de l'U.I.T. (Genève, 1963)*

Pour donner suite à la Résolution N° 551 du Conseil d'administration, le Comité a invité les administrations à lui fournir des renseignements sur les progrès accomplis jusqu'à la fin de 1967 ou les progrès qu'elles envisageaient de réaliser dans la mise en application des recommandations du Groupe d'experts, en particulier en ce qui concerne le remplacement des émetteurs et récepteurs à double bande latérale par des appareils à bande latérale unique pour les liaisons radiotéléphoniques du service fixe et des services mobiles aéronautique et maritime. Le Comité a condensé et envoyé aux administrations, sous forme de résumés analytiques, les renseignements qui lui sont parvenus à ce sujet. Le Comité, suivant les indications du paragraphe 5 de la Recommandation N° 37 du Groupe d'experts, a mis l'accent à diverses reprises, au cours du Cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques organisé par l'I.F.R.B. sur les recommandations formulées par ce Groupe en ce qui concerne l'amélioration de l'utilisation des bandes de fréquences comprises entre 4 et 27,5 MHz et la mesure dans laquelle leur encombrement peut être réduit.

4.2.11 *Cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques*

En exécution de la Résolution N° 528 du Conseil d'administration, le Comité a organisé au siège de l'Union, en 1968, un nouveau cycle d'études sur la gestion et l'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques. Ce cycle d'études s'est tenu du 28 octobre au 8 novembre 1968 et, grâce à un système d'interprétation simultanée, il a eu lieu à la fois en langues française, anglaise, espagnole et russe. Des explications détaillées sur l'activité de l'I.F.R.B. ont également été données au sein de petits groupes, formés chacun de participants parlant la même langue. Ce cycle d'études a été suivi par 66 participants, ressortissants de 35 pays des diverses parties du monde, ce qui porte à 275 le nombre total de personnes qui ont bénéficié des cycles d'études organisés par l'I.F.R.B. depuis 1963. Pendant le cycle d'études de 1968, des experts des Administrations du Canada, des Etats-Unis d'Amérique, de la France, de la République Fédérale d'Allemagne, du Royaume-Uni et de la Suisse, des membres de l'I.F.R.B. et des fonctionnaires de son Secrétariat spécialisé ainsi que du Secrétariat général, ont fait des conférences sur les aspects réglementaires, théoriques et pratiques de la gestion du spectre des fréquences. Après la fin du cycle d'études, 35 participants sont demeurés, certains pendant 6 semaines, dans les divers départements de l'I.F.R.B. pour approfondir des sujets présentant un intérêt particulier, soit pour ces participants, soit pour leurs administrations.

4.2.12 *Visites et stages de fonctionnaires des administrations auprès de l'I.F.R.B.*

Au cours de l'année 1968, de nombreux représentants de diverses administrations sont venus à l'I.F.R.B. pour s'entretenir et s'informer des procédures utilisées pour le traitement des fiches de notification d'assignation de fréquence et pour obtenir des conseils sur l'assignation de fréquences aux services relevant de leurs administrations.

4.2.13 *Coopération technique*

Les activités du Comité dans le domaine de la coopération technique sont décrites dans la Section 5 sous le titre I.F.R.B.

4.2.14 *Travaux préparatoires à la future Conférence administrative mondiale des radiocommunications spatiales (1970/1971)*

Dans sa Résolution N° 632, le Conseil d'administration a invité l'I.F.R.B. à entreprendre les travaux préparatoires et recueillir les données qui pourraient être nécessaires à la future Conférence administrative mondiale des radiocommunications spatiales. Le Comité a commencé par examiner les propositions concernant l'ordre du jour, que les administrations ont fait parvenir au Secrétaire général en réponse à sa lettre-circulaire N° 6302/68/RE du 21 juin 1968. Conformément à l'invitation qui lui a été faite dans la Résolution N° 632, le Comité présentera au Conseil d'administration au cours de sa 24^e session un rapport sur l'état d'avancement des travaux de l'I.F.R.B. dans ce domaine.

4.2.15 *Divers*

Le nombre total des lettres et télégrammes échangés en 1968 entre les administrations et le Comité s'est élevé à 13.645. En plus de ses circulaires hebdomadaires, le Comité a adressé aux administrations 19 lettres-circulaires concernant des études spéciales et il a établi, aux fins de publication, un certain nombre de listes et nomenclatures internationales des fréquences et de documents connexes. Conformément à la Convention et au Règlement des radiocommunications, des membres du Comité ont participé, soit comme représentants de l'Union, soit comme représentants de l'I.F.R.B., à 24 conférences ou réunions des organisations internationales dont les activités en matière d'utilisation des fréquences sont étroitement liées à celles du Comité.

4.3 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL DES
RADIOCOMMUNICATIONS (C.C.I.R.)

Au cours de l'année 1968, les travaux du Secrétariat du C.C.I.R. ont porté avant tout sur la préparation et sur la tenue des réunions intérimaires des Commissions d'études, ainsi que sur l'exécution des tâches à effectuer à l'issue de ces réunions. A l'exception de la Commission d'études XIV (Vocabulaire), toutes les Commissions d'études gérées par le C.C.I.R. ont tenu une réunion intérimaire en 1968. Le calendrier en a été le suivant :

TABLEAU 1

	Commission d'études	Lieu de la réunion	Dates	Nombre de participants	Nombre de contributions
I	(Emetteurs)	GENÈVE	9-25 octobre	54	23
II	(Récepteurs)	GENÈVE	9-25 octobre	59	35
III	(Systèmes utilisés dans le service fixe)	GENÈVE	9-25 octobre	68	38
IV	(Systèmes utilisés dans les télécommunications spatiales et radioastronomie)	GENÈVE	18 septembre-8 octobre	160	116
V	(Propagation à la surface de la terre et dans les régions non ionisées de l'atmosphère)	BOULDER (Colorado)	9-23 juillet	52	53
VI	(Propagation ionosphérique)	BOULDER	22 juillet-7 août	56	84
VII	(Fréquences étalon et signaux horaires)	BOULDER	9-19 juillet	37	52
VIII	(Contrôle international des émissions)	BOULDER	24 juillet-7 août	29	13
IX	(Faisceaux hertziens)	GENÈVE	4-24 septembre	117	80
X	(Radiodiffusion)	PALMA DE MAJORQUE	29 avril-10 mai	151	64
XI	(Télévision)	PALMA	29 avril-10 mai	146	56
XII	(Radiodiffusion tropicale)	PALMA	29 avril-10 mai	75	6
XIII	(Services mobiles)	GENÈVE	25 septembre-8 octobre	92	37
CMTT	(Commission mixte CCIR/CCITT pour les transmissions télévisuelles)	GENÈVE	4-17 septembre	89	76
Totaux . . .				1185	733

Pour répondre à une demande du Conseil d'administration, le Tableau 2 ci-après fait connaître la participation des Membres de l'Union aux réunions des diverses Commissions d'études

TABLEAU 2

Administrations représentées aux réunions intérimaires des Commissions d'études du C.C.I.R. de 1968

Administration	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX	X	XI	XII	XIII	CMTT	Total
Algérie										×	×	×			3
Argentine						×	×						×	×	4
Australie				×					×	×	×	×	×	×	7
Autriche										×	×				2
Belgique				×		×		×	×	×	×				6
Brésil					×										1
Cameroun											×	×			2
Canada				×	×	×	×		×	×	×		×	×	9
Danemark				×					×	×	×		×		5
République Dominicaine									×					×	2
Espagne				×					×	×	×	×	×		6
Etats-Unis	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Finlande				×					×	×	×	×	×	×	7
France	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Hongrie			×	×					×	×	×		×	×	7
Inde				×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	11
Irlande										×	×				2
Italie	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Japon	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Norvège									×	×	×	×			4
Nouvelle-Zélande										×	×	×			3
Pakistan	×	×	×												3
Pays-Bas	×	×	×	×	×	×			×	×	×	×	×	×	12
Pologne	×	×	×	×					×	×	×		×	×	9
Portugal	×	×	×		×	×	×	×		×	×	×	×		11
République Arabe Unie										×	×	×			3
Rép. Féd. d'Allemagne	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Royaume-Uni	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Rép. Sudafricaine										×	×	×			3
Suède	×	×	×	×	×	×		×	×	×	×		×		11
Suisse	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×		×	×	13
Tchécoslovaquie	×	×	×			×			×	×	×	×	×	×	10
U.R.S.S.	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	×	14
Venezuela										×	×	×			3
Yougoslavie	×			×					×	×	×	×	×		7
	15	14	15	20	14	16	12	12	23	30	31	22	22	18	

Les résultats les plus importants des travaux des réunions intérimaires de 1968 peuvent être résumés comme suit :

Commission d'études I (Emetteurs)

En l'absence de son Rapporteur principal, M. J. Lochard (France), la Commission d'études I s'est réunie sous la présidence de son Vice-Rapporteur principal, le Professeur S. Ryzko (République Populaire de Pologne).

Les définitions actuelles des termes « largeur de bande nécessaire » et « largeur de bande occupée » sont mal adaptées aux besoins des administrations et de l'I.F.R.B. et ne sont pas acceptables dans tous les cas par les autres Commissions d'études. Toute proposition visant à les remplacer devrait cependant tenir compte des travaux faits depuis 1948 par la Commission d'études I sur les spectres et les largeurs de bande des émissions. Il a été décidé de conserver les définitions actuelles et de prier les administrations de fournir des renseignements à ce sujet.

Dans un nouveau Rapport, la Commission a présenté de nouvelles formules pour le calcul de la largeur de bande d'émissions composites à modulation d'amplitude, de fréquence et de phase.

Ayant examiné quelques méthodes nouvelles de mesure des spectres et des largeurs de bande, la Commission les a résumées dans un Rapport et a invité les administrations à présenter des contributions à l'étude de cette question, portant notamment sur les mesures effectuées dans des conditions de trafic simulé.

Les études du rayonnement non essentiel des émetteurs dans toutes les bandes de fréquence se poursuivent. Il est encore trop tôt pour spécifier une valeur quelconque pour la bande passante des appareils permettant de mesurer les émissions non essentielles dans la gamme de 1,5 à 30 MHz. Il a été suggéré que les administrations et plus particulièrement la Commission d'études XIII étudient la terminologie et les définitions relatives aux émissions non essentielles, car on a relevé certaines divergences entre les expressions utilisées, notamment entre les textes des Commissions d'études I et XIII.

Commission d'études II (Récepteurs)

La Commission d'études II, dont le Rapporteur principal est M. Y. Place (France), suivant l'orientation prise, il y a déjà plusieurs années, de présenter les propriétés des récepteurs par service, a complété les textes et tableaux relatifs aux récepteurs types. Il s'agit plus particulièrement des caractéristiques de récepteurs du service fixe, du service mobile (valeurs pour le service mobile maritime: récepteurs des stations principales de navire) et du service de radiodiffusion (récepteurs domestiques y compris les récepteurs portatifs).

De plus, la Commission a élaboré deux projets de nouvelle Question: l'un concerne la manière de spécifier pour chaque service la gamme dynamique HF d'un récepteur, l'autre traite de la possibilité de classer les récepteurs de télévision et de radiodiffusion sonore en plusieurs catégories comme cela existe déjà dans plusieurs pays.

Dans le domaine des méthodes de mesure, les textes qui se rapportent aux questions de bruit, sensibilité, sélectivité, etc. ont été remaniés; en particulier, introduction de la notion de température de bruit dans les textes relatifs au facteur de bruit, de la notion de « bande passante correspondant à la déviation de fréquence maximale admissible » pour les signaux à modulation de fréquence ou de phase dans les textes relatifs à la sélectivité. Dans la Question concernant plus spécialement la sélectivité des récepteurs, il a été demandé dans quelle mesure la sélectivité est affectée par les produits d'intermodulation du cinquième ordre. Une étude sur la sensibilité et le facteur de bruit des récepteurs de radiotéléphonie pour la classe d'émission F3 a fait l'objet d'un nouveau Rapport.

D'autres Questions ont fait l'objet d'études, telles que la réception en diversité, la télécommande des stations de réception (les Rapports respectifs ont été complétés), la sensibilité utilisable en présence de brouillages quasi impulsifs, le choix de la fréquence intermédiaire et la protection contre les réponses non désirées des récepteurs superhétérodynes (les Rapports respectifs ont été modifiés). Une nouvelle Question a été posée traitant de la susceptibilité des récepteurs de télévision aux champs ambiants; un nouveau Programme d'études a été préparé qui se rapporte aux caractéristiques d'intermodulation aux fréquences radioélectriques dans les récepteurs.

Commission d'études III (Services fixes)

La Commission d'études III, présidée par le D^r H. C. A. van Duuren (Pays-Bas), a surtout discuté de l'introduction d'une nouvelle méthode de transmission sur liaisons à ondes décimétriques de grande longueur, appelée « Lincompex » ou « système à équivalent constant ». Des essais pratiques très détaillés de ce système laissent prévoir une sérieuse amélioration de la qualité de service. La détermination des principales caractéristiques de ce système est actuellement suffisamment avancée pour qu'il soit possible d'émettre un projet d'Avis à son sujet.

Un autre aspect des liaisons par ondes décimétriques à grande distance dont la normalisation n'est pour le moment pas aussi avancée est le niveau de l'onde porteuse pilote à utiliser dans les émissions à bande latérale unique et à bandes latérales indépendantes. Un Programme d'études, appuyé par un Rapport, devrait permettre aux administrations de suggérer un tel niveau de valeur unique, que l'émission soit destinée à la téléphonie, à la télégraphie ou à la transmission de données.

La transmission de données à grande vitesse sur les circuits internationaux a conduit à envisager des méthodes devant assurer une norme de transmission satisfaisante pour de tels signaux sur les circuits à ondes décimétriques. Ce problème a donné lieu à un projet de Question et à un projet d'Avis, mais il faut encore en approfondir l'étude avant que l'on puisse émettre des recommandations fermes sur la meilleure façon dont on pourra parvenir à une qualité de service acceptable sur de telles liaisons.

Commission d'études IV (Services spatiaux et radioastronomie)

Cette Commission a été présidée par son Rapporteur principal, le Professeur I. Ranzi (Italie). La perspective de la réunion de la deuxième Conférence administrative mondiale des radio-communications spatiales, prévue pour la fin de 1970 ou le début de 1971, a donné un relief particulier à la réunion intérimaire de la Commission d'études IV, qui a examiné notamment quelles bases techniques pourraient être utiles pour la Conférence en question.

Les conclusions les plus importantes sont résumées ci-dessous.

La possibilité technique d'utiliser des fréquences supérieures à 10 GHz pour les systèmes de télécommunication par satellite ayant été démontrée, la Commission a adopté un projet de Programme d'études sur ce sujet. Dans ce texte sont mentionnés l'emploi de la réception en diversité d'espace comme moyen de réduire les difficultés résultant de l'affaiblissement par des précipitations importantes ainsi que le problème du partage avec d'autres services.

Le partage des fréquences entre services spatiaux et services de Terre, qui est une nécessité, pouvant être à l'origine de brouillages nuisibles, on a été amené à introduire des méthodes de coordination. L'expérience acquise par les administrations ainsi que par l'I.F.R.B. au cours des dernières années a montré que les méthodes actuelles donnent dans certains cas des résultats ambigus. Au cours de sa réunion intérimaire, la Commission d'études IV a clairement défini le calcul de la distance de coordination comme une procédure administrative et a introduit la notion de probabilité de brouillage pour remplacer celle de « distance de séparation » utilisée jusqu'ici dans les cas où il faut faire un calcul précis de la séparation géographique entre stations terriennes et stations de services de Terre. Les études de propagation étant fondamentales dans cette question, l'assistance de la Commission d'études V a été sollicitée.

Les essais d'établissement de communications fiables entre satellites et aéronefs, et entre satellites et navires, ayant été concluants, la Commission a été amenée à entreprendre des études sur l'utilisation des techniques de télécommunications spatiales pour les liaisons du service mobile. Comme les navires et les aéronefs comptent aussi sur le radiopérage pour leurs opérations, les études susmentionnées visent à une combinaison de ces deux fonctions.

A mesure que se développent les communications spatiales et les possibilités de lancer des satellites géostationnaires, la question de l'utilisation la plus efficace de l'orbite de ces satellites passe au premier plan. Dans un Programme d'études, la Commission a souligné la nécessité d'étudier les critères techniques et les caractéristiques à fixer pour que l'utilisation de cette orbite se développe rationnellement. Par un projet de Résolution, elle a décidé de créer un Groupe de travail inter-

national dont la tâche principale sera de lui soumettre un rapport fondé sur le Programme d'études susmentionné.

La Commission d'études IV a naturellement passé en revue les textes en vigueur qui sont de son ressort afin de les réviser et de les mettre à jour. Ces textes portent sur les satellites de télécommunication, de météorologie et de navigation, sur la radiodiffusion directe par satellite, la recherche spatiale, la radioastronomie et l'astronomie par radiodétection.

Enfin, la Commission a reconnu l'importance de la modulation par impulsions et codage pour les systèmes de télécommunications spatiales et a rédigé les définitions de divers types d'accès multiple. Sur la question de la radiodiffusion par satellite, elle a présenté ses observations sur un projet de Rapport adopté à Palma de Majorque en commun par les Commissions d'études X et XI.

Commission d'études V (Propagation à la surface de la terre et dans les régions non ionisées de l'atmosphère)

Les travaux de la Commission d'études V, présidée par le Dr J. Saxton (Royaume-Uni), en l'absence de son Rapporteur principal, le Dr R. L. Smith-Rose, ont mis en lumière les tendances actuelles en matière de propagation troposphérique. Ces tendances sont les suivantes:

- a) définition plus précise des facteurs dont dépend le partage des fréquences entre les services spatiaux et les services de Terre entre 1 et 10 GHz et intensification des recherches sur la propagation aux fréquences supérieures à 10 GHz;
- b) nécessité d'obtenir des renseignements sur les phénomènes de propagation donnant des signaux qui persistent durant de très faibles pourcentages de temps, à de grandes distances;
- c) extension de l'application des techniques d'ordinateur à l'analyse des données de propagation et, sur cette base, à la planification des liaisons et services;
- d) poursuite des recherches dans des domaines tels que ceux des phénomènes radiométéorologiques qui affectent la propagation.

En ce qui concerne les problèmes de partage des fréquences, la nécessité d'obtenir des renseignements pertinents revêt une urgence accrue, car ils seront nécessaires à la prochaine Conférence administrative mondiale des radiocommunications spatiales, prévue pour 1970-1971; cette conférence aura aussi besoin de données sur les phénomènes de propagation aux fréquences supérieures à 10 GHz. On aura notamment besoin de renseignements sur la propagation pendant de très faibles pourcentages du temps, ceci en rapport avec les conditions atmosphériques (concentration des précipitations, etc.).

Les spécialistes sont de plus en plus conscients du fait que la propagation à grande distance durant de brèves périodes peut être à l'origine de brouillages mutuels entre services; ce souci s'est traduit par une demande de renseignements concernant des signaux persistant pendant des pourcentages de temps très grands et très petits — par exemple 99,9998% et, par voie de conséquence, 0,0002% — encore que l'enregistrement de signaux de ce genre soit très difficile avec les appareils et les méthodes actuels. On a suggéré d'adopter des durées d'échantillonnage limitées à une minute.

On a pu remarquer, dans plusieurs sujets traités par la Commission d'études V, l'importance croissante des méthodes mettant en œuvre un ordinateur. Jusqu'ici, certaines données de propagation étaient présentées sous forme de courbes que l'on utilisait dans des calculs effectués selon les méthodes traditionnelles. Or, on juge opportun maintenant de présenter également ces données sous forme de cartes perforées ou de tables numériques afin de permettre aux administrations et aux autres organismes intéressés d'utiliser la méthode qui leur convient le mieux. D'autre part, le directeur du C.C.I.R. doit publier un atlas des coefficients de réflexion de Fresnel, fondé sur des programmes d'ordinateur mis au point au Secrétariat du C.C.I.R. et qui sera destiné à l'usage des ingénieurs. Les possibilités et les limites d'utilisation de cet atlas seront clairement indiquées.

La Commission a souligné l'urgence et l'importance des recherches concernant les facteurs radiométéorologiques qui influent sur la propagation, ceci à propos de la question de plus en plus préoccupante des possibilités de brouillage entre services spatiaux et services de Terre, comme entre stations différentes de chacun de ces services.

Enfin, la Commission d'études V a examiné les textes existants et les a révisés le cas échéant, afin d'en mettre à jour les données à la lumière des dernières connaissances acquises. D'une façon générale, les participants ont pris conscience de l'urgente nécessité de rassembler des éléments d'information plus précis sur les phénomènes de propagation (rarement rencontrés dans la pratique) qui contribuent, non pas à assurer la continuité d'un service, mais à propager des brouillages nuisibles à très grande distance; cette urgence découle notamment du fait que les services spatiaux et les services de Terre utilisent de plus en plus les fréquences supérieures à 1 GHz.

Commission d'études VI (Propagation ionosphérique)

La réunion intérimaire de la Commission d'études VI s'est tenue à Boulder, sous la présidence du Dr D. K. Bailey (Etats-Unis).

Elle a poursuivi ses études concernant notamment les indices fondamentaux de la propagation ionosphérique, les prévisions de la fréquence maximale utilisable (MUF), l'intensité de champ en ondes décamétriques, hectométriques et kilométriques, les bruits atmosphériques, la cartographie ionosphérique, l'apparition de la couche E sporadique, les évanouissements des signaux se propageant par l'ionosphère. Elle s'est également occupée de questions relatives aux systèmes spatiaux.

Les progrès accomplis par cette Commission sont remarquables, surtout pour ce qui est de l'introduction d'ordinateurs dans la préparation de documents de base pour les prévisions ionosphériques. L'Atlas des caractéristiques ionosphériques du C.C.I.R., préparé sur la base de l'analyse des données ionosphériques par l'ordinateur, permet de calculer, aussi bien à l'aide des cartes graphiques que sur l'ordinateur, les valeurs de la fréquence maximale utilisable prévue à long terme. L'introduction des ordinateurs a également permis de mieux préciser la définition de certains indices fondamentaux de propagation ionosphérique et d'améliorer leur prévision. Les administrations des pays en voie de développement peuvent actuellement bénéficier de ces documents de base pour la prévision ionosphérique, en utilisant les prévisions des indices ionosphériques publiées mensuellement par le Journal de l'U.I.T. et en les appliquant aux cartes de l'Atlas. La Commission VI étudiera encore une méthode de prévision de l'intensité de champ en ondes décamétriques pouvant être utilisée à l'aide d'ordinateurs ou par calcul graphique.

Au cours de cette réunion, tout a été mis en œuvre pour améliorer encore la coopération entre le C.C.I.R. et l'Union Radio-Scientifique Internationale (U.R.S.I.).

Commission d'études VII (Fréquences étalon et signaux horaires)

En l'absence de son Rapporteur principal et de son Vice-Rapporteur principal, la Commission d'études VII a tenu sa réunion intérimaire à Boulder sous la présidence de M. C. Egidi (Italie).

Un des résultats les plus importants de cette réunion est la création du Groupe international de travail VII/1. Ce Groupe a pour mandat d'étudier l'amélioration du système TUC (Temps Universel Coordonné) actuellement utilisé et d'arriver à un accord international aussi large que possible. Depuis que la 13^e Conférence générale des poids et mesures (1967) a défini l'unité internationale d'intervalle de temps, c'est-à-dire la seconde sur la base d'une transition atomique, il paraît souhaitable à beaucoup d'utilisateurs d'émettre les fréquences étalon et les signaux horaires sur la base du temps atomique. Mais un grand nombre d'utilisateurs (par exemple, les navigateurs, les astronomes, etc.) continuent d'avoir recours au Temps Universel 2 (TU 2).

L'aviation doit pouvoir disposer dans un avenir assez proche d'émissions de fréquences étalon et de signaux horaires de très haute précision (avec une incertitude de 0,5 μ s), en particulier, en ce qui concerne leur utilisation éventuelle dans les systèmes anticollisions. A cet effet, une nouvelle Question vise l'étude des méthodes à adopter afin de fournir de telles émissions sur une base mondiale.

Commission d'études VIII (Contrôle international des émissions)

La Commission d'études VIII s'est réunie à Boulder sous la présidence de M. M. Amaro Vieira (Portugal).

Le problème des mesures de fréquence, de l'identification des voies des émissions à bande latérale unique ou à bandes latérales indépendantes, des émissions multivoies à répartition en fréquence et d'autres émissions complexes a longuement préoccupé cette Commission.

En effet, l'augmentation rapide du nombre de ces émissions pose chaque jour aux stations de contrôle des émissions des problèmes insolubles, pour le moment du moins.

Un projet de Question et un projet de Programme d'études ont été rédigés afin de chercher à résoudre ces problèmes.

Cette Commission s'est également penchée sur les difficultés posées par la publication du Manuel à l'usage des stations de contrôle des émissions. Pour sa réalisation aussi rapide que possible, elle a arrêté des directives à l'intention des responsables de la rédaction et du Secrétariat du C.C.I.R.

Commission d'études IX (Faisceaux hertziens)

Présidée par son Rapporteur principal, M. E. Dietrich (République Fédérale d'Allemagne), la Commission d'études IX a examiné un sujet nouveau et important, l'emploi des fréquences supérieures à 10 GHz pour les faisceaux hertziens. Jusqu'à présent, la rapide augmentation de l'affaiblissement avait imposé une limite aux fréquences les plus élevées de la bande utilisable par les faisceaux hertziens, mais les derniers progrès de la technique permettent aujourd'hui, par la réalisation d'émetteurs plus puissants et de meilleurs récepteurs, d'employer efficacement des fréquences bien supérieures à 10 GHz. La Commission d'études V a été priée de fournir des renseignements sur la propagation des ondes ayant de telles fréquences.

Les communications modernes exigent des systèmes de capacité toujours accrue et une qualité d'écoulement du trafic sans cesse plus élevée. La Commission d'études IX s'intéresse donc activement aux systèmes d'une capacité de 2700 voies téléphoniques, ou leur équivalent, et à l'application des méthodes M.I.C. (modulation par impulsions et codage) qui, tout en se prêtant remarquablement bien à l'exploitation multivoie, procurent une très bonne protection contre les brouillages. L'application de ces méthodes aux faisceaux hertziens est certainement très prometteuse.

Comme d'habitude, les questions de partage des bandes de fréquence avec les systèmes de télécommunications par satellite ont donné lieu à des débats animés. Ayant examiné les difficultés que soulève le calcul de la distance de coordination, la Commission a été conduite à proposer de modifier certains textes en vigueur du C.C.I.R. afin de rendre ce calcul à la fois plus facile et plus compréhensible.

Une autre question d'importance est celle de la fiabilité des systèmes, autrement dit de la probabilité d'obtenir une qualité donnée d'écoulement du trafic, compte tenu du nombre admissible des interruptions dues soit à des dérangements du matériel, soit aux évanouissements, soit au bruit. Comme première mesure, la Commission a mis à l'étude une nouvelle Question et a proposé que l'on étende le mandat de la Commission d'études Spéciale C (Commission mixte C.C.I.T.T./C.C.I.R.) à la question de la fiabilité des systèmes en plus de celle des bruits de circuit.

La Commission d'études IX a longuement discuté de la signification, de la distribution statistique et des méthodes d'application des objectifs de valeur moyenne horaire du bruit sur le circuit fictif de référence. Un Groupe de travail international, le Groupe IX/1, a été constitué et a reçu pour mandat d'étudier par correspondance cette question sous tous ses aspects et de présenter à ce sujet un rapport à la Commission pour sa prochaine réunion.

Commission d'études X (Radiodiffusion)

Présidée par son Rapporteur principal, M. A. Prose-Walker (Etats-Unis), la Commission d'études X a prêté une attention particulière, dans le domaine des basses fréquences et de l'enregistrement des signaux de radiodiffusion sonore et visuelle, à la question des normes pour l'enregistrement international des programmes sur bande magnétique, sujet sur lequel elle a émis un nouveau projet d'Avis. La Commission a également formulé une nouvelle Question concernant les normes des films pour l'échange de programmes de télévision en couleur. Elle a étudié la question du volume sonore subjectif des programmes de radiodiffusion ainsi que la mesure du bruit basse fréquence en radiodiffusion et dans les systèmes d'enregistrement du son.

Dans le domaine des fréquences radioélectriques, les activités de la Commission d'études X ont été surtout consacrées à améliorer la présentation des questions à résoudre en radiodiffusion

sonore à modulation d'amplitude. Ce travail permettra très probablement de trouver une solution aux problèmes fondamentaux qui se posent en particulier lors de la planification des services de radiodiffusion sur ondes kilométriques, hectométriques et décamétriques. Toujours dans le domaine des fréquences radioélectriques, la Commission a abordé la question de la bande passante nécessaire pour une transmission.

Les études sur la radiodiffusion en ondes métriques à modulation de fréquence se poursuivent. Elles portent principalement d'une part sur la possibilité d'augmenter le nombre des programmes émis dans ces bandes, d'autre part sur la radiodiffusion stéréophonique (paramètres basse fréquence pour la transmission et la reproduction du son, rapports de protection pour le système à fréquence pilote).

La radiodiffusion à partir de satellites a fait l'objet de débats en commun avec la Commission d'études XI; les résultats en sont résumés au paragraphe suivant.

Commission d'études XI (Télévision)

Sous la présidence de M. E. Esping (Suède), la Commission d'études XI a passé en revue la totalité des textes de son ressort, et notamment ceux qui traitent des normes, des éléments de la planification, de l'échange des programmes, de la qualité des images, de la télévision stéréoscopique, enfin des antennes individuelles et collectives et de l'équipement associé. Cette dernière question a soulevé un grand intérêt, vu l'importance croissante du matériel dont il s'agit, que l'on doit considérer comme l'un des éléments de la chaîne de transmission allant de la caméra de prise de vues au poste récepteur, au même titre que la ligne à grande distance.

Au sujet des normes, un projet d'Avis recommande aux pays qui désirent introduire un nouveau service de télévision de donner la préférence aux systèmes à 525 ou à 625 lignes.

Un point de l'ordre du jour d'un intérêt tout spécial pour l'U.I.T. est celui qui concerne la définition des caractéristiques de postes récepteurs de télévision à prix modique. Cette question, dont le C.C.I.R. s'est saisi pour donner suite à une demande de l'UNESCO, vise à faire bénéficier des avantages de la télévision les populations des pays où la densité des récepteurs est actuellement particulièrement faible pour des raisons d'ordre économique, géographique ou technique. Bien que la question dont il s'agit n'ait été mise à l'étude qu'au début de 1968, les contributions reçues à son sujet ont déjà permis d'arrêter des projets de spécifications.

Une autre question qui a suscité un très vif intérêt est celle de la radiodiffusion par satellites. L'étude en a été confiée à un Groupe de travail mixte des Commissions X et XI. Elle a abouti à la rédaction d'un certain nombre de documents qui, nonobstant leur nature provisoire, n'en sont pas moins fort importants. Ces documents portent sur les divers points suivants:

- Terminologie. Le Groupe a proposé des définitions pour les termes relatifs au service de radiodiffusion par satellite (service principal, service rural et service communautaire) et au service de télécommunication par satellite pour la radiodiffusion (service de distribution directe et service de distribution indirecte).
- Partage des fréquences entre les services de radiodiffusion (par satellite et de Terre). La conclusion de cette étude a été que l'utilisation pour le service de radiodiffusion par satellite des bandes actuellement attribuées à la radiodiffusion, et notamment de la bande 10, soulève des problèmes techniques qui exigent encore des études du C.C.I.R.
- Echange de programmes de télévision. L'attention des organisations a été attirée sur le fait qu'elles ont intérêt, pour obtenir une qualité aussi bonne que possible, à transmettre sur leur réseau la norme et le système de télévision originaux.

Le Groupe de travail mixte des Commissions X et XI a d'autre part examiné un document de l'UNESCO intitulé « Etude préparatoire d'un projet pilote d'utilisation des télécommunications par satellite pour le développement national de l'Inde ». Ce document posait un certain nombre de questions présentant de l'intérêt pour le C.C.I.R., et le Groupe mixte y a répondu. Parmi ces questions on peut signaler celle des installations d'antennes collectives et celle des récepteurs à prix modique que nous avons déjà mentionnée plus haut.

Commission d'études XII (Radiodiffusion tropicale)

La Commission d'études XII, présidée par M. Chaman Lal (Inde), a rappelé la définition de la « radiodiffusion dans la zone tropicale » qui, selon le Règlement des radiocommunications, désigne

un type particulier de radiodiffusion pour l'usage intérieur national des pays où l'on peut constater qu'en raison du niveau élevé des parasites atmosphériques et des difficultés de propagation, il n'est pas possible de réaliser économiquement un service meilleur par l'emploi des moyens habituels. La Commission d'études XII s'est particulièrement intéressée aux points suivants :

- Antennes d'émission. Il a été proposé que l'on utilise des antennes qui desservent une partie de la zone de service par propagation à un seul bond et le reste de cette zone par propagation à deux bonds. De nouveaux diagrammes d'antenne ont été présentés à la Commission; ils seront publiés dans un addendum aux « Diagrammes d'antenne » du C.C.I.R.
- De nouveaux facteurs ont été introduits dans le Rapport sur les méthodes de calcul de l'intensité de champ.
- Réception en bande latérale unique d'une émission à double bande latérale. Il s'agit là d'un sujet nouveau qui a suscité quelque intérêt. Les délégués ont pu écouter des enregistrements sur bande mettant en évidence les améliorations que l'on peut attendre de cette méthode.
- La Commission a mis à l'étude la question des avantages et des inconvénients de l'emploi de la bande des ondes métriques pour la radiodiffusion dans la zone tropicale.

Commission d'études XIII (Services mobiles)

Après avoir en 1967 arrêté les bases techniques de la Conférence maritime qui s'est tenue à Genève cette même année, la Commission d'études XIII, sous la présidence de son Rapporteur principal, M. Gleadle (Royaume-Uni), a poursuivi l'examen des points de son mandat qui concernent le service mobile maritime, puis a tourné son attention sur le service mobile terrestre. Au centre de ses débats figurent les principes généraux de la planification et les méthodes de mesure des caractéristiques du matériel, notamment la lutte contre les brouillages. La Commission a intensifié sa collaboration avec la Commission électrotechnique internationale.

Pour ce qui est du service mobile maritime, la Commission a émis un projet d'Avis intitulé « Procédures d'exploitation dans le service mobile maritime radiotéléphonique sur ondes décimétriques avec bande latérale unique », qui sera d'une grande importance pour les futures conférences maritimes. Elle a pris l'initiative d'étudier la question de la correction des erreurs, tant pour le système d'appel sélectif numérique qui verra peut-être le jour prochainement que pour la télégraphie à impression directe. Elle a rédigé un projet de Question portant sur l'emploi des techniques de compression-extension (système Lincompex) en vue d'améliorer la qualité des circuits radiotéléphoniques sur ondes hectométriques et décimétriques.

La Commission d'études XIII a enfin adopté un projet de Question portant sur les systèmes d'appel unidirectionnels sans transmission de parole (en anglais « radio-paging systems »), qui présentent un très grand intérêt du point de vue des brouillages.

C.M.T.T. (Commission mixte C.C.I.R./C.C.I.T.T. pour les transmissions télévisuelles)

Réunie sous la présidence du Professeur Y. Angel (France), son Rapporteur principal, la C.M.T.T. a examiné les principaux points de son mandat, qui sont les suivants.

Elle a étudié les normes pour des circuits autres que le circuit fictif de référence de 2500 km. Certaines questions se posent en effet pour les circuits dont la constitution est semblable à celle du circuit fictif de référence mais qui se composent d'un nombre de sections différent et qui comprennent des liaisons par satellite.

Elle a étudié la question des normes unifiées de transmission applicables à tous les systèmes de télévision pour le cas où des signaux de définitions diverses (y compris des signaux de télévision en couleur) sont transmis sur de grandes distances.

Il conviendra de rédiger un Avis unique applicable au cas où il sera demandé à un même circuit de transmettre tantôt des signaux à 525 lignes et tantôt des signaux à 625 lignes.

Après avoir étudié en détail les signaux de mesure insérés dans l'intervalle de suppression trame et avoir pris en considération les propositions de normalisation de ces signaux présentées par les Commissions d'études X et XI, la C.M.T.T. a suggéré le choix de nouveaux signaux d'insertion qui constitueraient un compromis satisfaisant pour les mesures en télévision (monochrome et en couleur).

Pendant sa réunion, la C.M.T.T. a complété son Rapport sur le contrôle automatique à distance des paramètres qualitatifs fondamentaux des chaînes de télévision, en y ajoutant un paragraphe sur l'utilisation des méthodes numériques dans les mesures en télévision. Ces méthodes permettent, d'après ce Rapport, « de faciliter l'optimisation des procédés de mesure et d'introduire le traitement de l'information de contrôle et de mesure par les machines à calculer numériques ». Il est raisonnable d'unir les différentes méthodes de contrôle pour les grouper en systèmes globaux de mesure de l'information de télévision.

Enfin, la C.M.T.T. a rédigé un nouveau projet de Rapport dans lequel sont exposés les derniers progrès accomplis dans le domaine de la transmission de signaux son et de signaux d'image en multiplexage par répartition dans le temps.

L'Assemblée plénière d'Oslo (1966) avait étendu le mandat de la C.M.T.T. pour y inclure les transmissions à grande distance de radiodiffusion sonore, monophonique et stéréophonique. Six nouveaux Programmes d'études portant sur cette question avaient été depuis lors adoptés par correspondance; l'examen des contributions reçues à ce sujet a conduit la Commission à proposer un certain nombre de nouveaux projets de Rapports.

La C.M.T.T. a également émis un projet d'Avis sur cette question, mais il apparaît que la somme des travaux qui restent encore à faire dans ce domaine est considérable.

Au cours de leurs réunions intérimaires de 1968, les Commissions d'études du C.C.I.R. ont adopté 13 Questions et 13 Programmes d'études dont le texte a été communiqué pour approbation aux Membres de l'Union. Dans tous les cas, le nombre d'approbations voulues a été atteint dans les délais prescrits et les textes ainsi adoptés seront publiés sous forme d'addendums aux Volumes pertinents de l'Assemblée plénière d'Oslo.

Dès la clôture de la réunion de chaque Commission, le Secrétariat a entrepris de préparer les fascicules contenant les conclusions de cette Commission; le dernier de ces fascicules était sous presse au début de l'année 1969.

La publication de tous ces fascicules a exigé le recrutement d'un nombre important de fonctionnaires surnuméraires. D'autre part, les services de reproduction de l'Union n'étant pas suffisamment équipés pour faire face à ce volume de travail, il a fallu faire reproduire quelques-uns des fascicules en dehors de l'Union, afin qu'ils puissent tous être expédiés dans les premiers mois de 1969. La publication de ces fascicules ne saurait en effet être retardée, puisqu'ils sont essentiellement destinés à être examinés lors des réunions que les Commissions d'études tiendront en septembre et octobre 1969 et qu'ils doivent servir de base à un bon nombre des contributions qui seront présentées à ces réunions.

Pour donner suite à la Résolution N° 633 du Conseil d'administration de l'Union, le Secrétariat du C.C.I.R. a entrepris les travaux préliminaires à la réunion de la XII^e Assemblée plénière du Comité.

L'une des principales activités techniques du Secrétariat du C.C.I.R. dans un domaine étranger à celui des réunions a eu trait à la préparation, puis au début de l'utilisation, dans le bâtiment de l'U.I.T. de l'équipement terminal connecté à l'ordinateur IBM 360/40 installé au siège de l'Organisation mondiale de la santé.

4.4 ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSULTATIF INTERNATIONAL TÉLÉGRAPHIQUE ET TÉLÉPHONIQUE (C.C.I.T.T.)

1. *Réunions intermédiaires des Commissions d'études et Groupes de travail*

L'année 1968 a été essentiellement marquée par la réunion de la IV^e Assemblée plénière. Toutefois, au cours de la première moitié de cette année, diverses Commissions et Groupes de travail ont siégé pour parachever les études à présenter à l'Assemblée plénière. La liste de ces réunions avec leurs dates, objet et lieu est donnée ci-après:

Date	Objet de la réunion	Lieu
15-19 janvier	GT II/2 (Instruction sur le service international)	Genève
22-26 janvier	GT II/3 (Règlement téléphonique)	Genève
29 janvier- 2 février	GT II/4 (Transmissions télévisuelles internationales)	Genève
5-16 février	GT II/1 (Comptabilité internationale en services semi-automatique et automatique)	Genève
19-23 février	GT IV/5 (Consignes de maintenance pour les nouveaux systèmes)	Genève
26-27 février	GT XI/1 (Signalisation intercontinentale)	Genève
26 février- 1 ^{er} mars	COM Sp.C (Bruits)	Genève
4-6 mars	GT de la COM XV (pour les petites paires coaxiales)	Genève
4-8 mars	GT « Maintenance automatique télégraphique »	Genève
7-8 mars	GT de la COM XV pour les supprimeurs d'écho	Genève
11-15 mars	GT de la COM XV pour les systèmes à modulation par impulsions et codage	Genève
18-22 mars	COM VII (Définitions et symboles)	Genève
18-29 mars 25-29 mars	GT pour la revision du Règlement télégraphique GT pour la révision du Règlement télégraphique (phototélégraphie)	Genève Genève
1 ^{er} -5 avril	COM I (Exploitation et tarification télégraphiques)	Genève
22 avril-3 mai	Groupe de rédaction du Tome IV (Maintenance)	Genève
6-10 mai	Groupe de rédaction du GAS/3 (Comparaison économique et technique des systèmes de transmission)	Genève
6-10 mai	GT XIII/1 (Facteurs humains)	Genève
20-31 mai	GT XIII/4 (Surveillance de l'exploitation et de la maintenance)	Bruxelles
4-7 juin	GT IV/2 (Appareils automatiques de mesure de transmission)	Genève

Date	Objet de la réunion	Lieu
6-7 juin	COM III (Principes généraux de tarification)	Genève
10-21 juin	COM II (Exploitation et tarification téléphoniques)	Genève
12-14 juin	GT de COM Sp.A (Définitions pour les transmissions de données)	Genève
18-19 juin	GAS/5 (Conditions économiques et développement des télécommunications)	Genève
24-27 juin	Réunion des Rapporteurs principaux et Vice-rapporteurs principaux sur l'organisation et les méthodes de travail du C.C.I.T.T.	Genève

26 réunions ont été tenues au total pour une durée globale de 137 jours (compte tenu le cas échéant des réunions simultanées de plusieurs groupes ou sous-groupes). Les résultats acquis au cours de ces réunions sont développés dans le compte rendu des travaux de la IV^e Assemblée plénière.

2. IV^e Assemblée plénière

2.1 Organisation et déroulement des travaux

La IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. et les réunions finales des Commissions d'études qui l'ont précédée ont siégé à Mar del Plata (République Argentine) du 23 septembre au 25 octobre 1968. Les excellentes dispositions prises par l'Administration invitante ont largement contribué au succès des travaux.

Les Commissions d'études ont siégé du 23 septembre au 11 octobre, chacune d'elles pendant quelques jours sous la présidence de son Rapporteur principal, pour la mise au point définitive de leurs rapports à l'Assemblée plénière. 602 délégués, représentants, experts ou observateurs se sont partagés entre ces diverses réunions; ils représentaient 72 administrations, 26 exploitations privées reconnues, 36 organismes scientifiques ou industriels, 15 organisations internationales.

L'Assemblée plénière proprement dite s'est réunie du 14 au 25 octobre: 72 administrations, 26 exploitations privées reconnues ainsi que 15 organisations internationales y étaient représentées, pour un total de 309 délégués, représentants ou observateurs.

Conformément au Règlement général annexé à la Convention internationale des télécommunications, la présidence de l'Assemblée plénière a été assurée par le Chef de la délégation argentine, M. le Lieutenant Colonel R. R. Albariño, Directeur général de la coordination au Secrétariat d'Etat aux Communications.

M. Albariño était assisté par 5 Vice-présidents élus par l'Assemblée et issus des cinq régions géographiques de l'U.I.T.: MM. M. Ben Abdellah (Maroc), R. T. Black (Etats-Unis d'Amérique), T. Kashiwagi (Japon), A. B. Bjürel (Suède), A. Poukhalski (U.R.S.S.).

En outre, l'Assemblée a constitué quatre Commissions destinées à lui soumettre des propositions sur divers problèmes particulièrement importants:

Commission A (Organisation des Commissions d'études et méthodes de travail)

Président et Vice-Président, MM. M. B. Williams (Royaume-Uni) et Z. Szpigler (Pologne);

Commission B (Programme des travaux des Commissions d'études)

Président et Vice-Président, MM. R. C. Sueur (France) et Saw Mamadou Aliou (Mali);

Commission C (Contrôle financier)

Président et Vice-Président, MM. O. H. Mohamed (Pakistan) et J. A. Wiltgen (Brésil);

Commission D (Coopération technique)

Président et Vice-Président, MM. Ingedayehu Girmaw (Ethiopie) et G. E. de Silva Ellawela (Ceylan).

La séance inaugurale de l'Assemblée plénière qui s'est tenue le 14 octobre a été honorée par la présence de M. le Ministre de l'Intérieur, de M. le Secrétaire d'Etat aux Communications et de plusieurs autres personnalités. M. le Secrétaire d'Etat aux communications a également assisté à la séance de clôture du 25 octobre.

Le Secrétariat des réunions était assuré par un effectif de 167 unités provenant par fractions à peu près égales de deux origines: personnel en fonctions à l'U.I.T. ou recruté à Genève, personnel recruté localement ou fourni gracieusement par l'Administration invitante. Le personnel local a fait preuve d'une compétence et d'un dévouement exemplaires.

Les travaux de l'Assemblée plénière peuvent être divisés en deux catégories bien distinctes:

- examen et approbation des rapports des Commissions d'études avec émission des avis correspondants et choix des questions nouvelles à mettre à l'étude;
- discussion et adoption des propositions concernant l'administration générale du C.C.I.T.T. (organisation, programmes, méthodes de travail, besoins financiers, etc.) et émanant soit des Commissions A, B, C, D de l'Assemblée plénière, soit d'autres sources.

Les principaux résultats obtenus dans ces deux domaines sont passés en revue ci-après.

2.2 Résultats des travaux des Commissions d'études

2.2.1 Télégraphie et transmission de données

La IV^e Assemblée plénière a adopté, à la suite d'une étude menée en commun entre le C.C.I.T.T. et l'Organisation internationale de Normalisation, le nouvel alphabet télégraphique N° 5 utilisable pour les transmissions de messages et les transmissions de données. Cet alphabet correspond à un code bivalent à 7 moments avec un moment supplémentaire pour la détection des erreurs. Il est initialement prévu pour être utilisé sur les circuits loués et non pour se substituer à l'Alphabet N° 2. Les conditions de son utilisation en mode synchrone ou en mode arithmique ont été précisées.

Le C.C.I.T.T. s'est nettement orienté vers les transmissions de données à débits binaires de plus en plus élevés et tout en laissant une liberté de choix aux utilisateurs des circuits loués, il a étudié et décrit deux modulateurs-démodulateurs (modems) à 2400 bits par seconde et émis un avis sur l'utilisation d'un groupe primaire pour transmissions de données à 48 000 bits par seconde.

On peut espérer qu'il est arrivé à une normalisation durable de la jonction entre le modem et l'équipement de traitement de données, quel que soit le débit, le mode de transmission ou même le type de circuit.

Pour le développement futur des transmissions de données l'Assemblée plénière a décidé de mettre à l'étude deux types de réseaux: réseaux de type télégraphique utilisant l'Alphabet N° 5 et couvrant des rapidités de modulation élevées ou réseaux intégrés faisant appel à la technique nouvelle de la modulation par impulsions et codage.

Pour la télégraphie proprement dite, des recommandations ont été émises sur les « formats » à utiliser dans les réseaux à retransmission de messages et sur les liaisons entre réseaux gentex et réseaux à retransmission de messages.

Des études sont engagées sur le calcul automatique du nombre des mots qui pourrait être réalisé par des calculatrices électroniques introduites dans les centres de commutation, si la réglementation actuelle du compte des mots subissait certaines adaptations.

Dans le domaine de l'exploitation, il y a lieu de signaler les accords intervenus sur l'utilisation et la présentation des cartes de crédits, la durée des communications télex automatiques à faire entrer dans les décomptes internationaux et l'adoption de la minute taxée comme base d'évaluation du trafic. Il convient également de mentionner un projet de révision du Règlement télégraphique à soumettre à une prochaine conférence administrative; la mise au point de ce projet sera poursuivie pendant la période 1969-72.

En ce qui concerne les circuits télégraphiques « spéciaux » un système de transmission synchrone sur longs câbles sous-marins a été normalisé, un système de taxation a été établi d'après la durée réelle des communications télex automatiques sur circuits HF avec dispositif ARQ.

Enfin en télégraphie fac-similé, le C.C.I.T.T. a normalisé les caractéristiques d'un service automatique de transmission noir sur blanc entre abonnés au téléphone, amélioré la mire normalisée et décidé l'étude des transmissions en couleur.

2.2.2 *Transmission téléphonique*

La Commission XII a modifié l'avis relatif au temps de propagation admissible dans une communication téléphonique internationale et porté ce temps de 250 à 400 millisecondes, ce qui est extrêmement important pour le développement des télécommunications par satellites. Toutefois cette Commission a précisé les conditions à observer et les précautions à prendre pour les communications dans lesquelles le temps de propagation moyen dans un seul sens serait compris entre 300 et 400 millisecondes.

Les limites pour les équivalents de référence du système national qui étaient applicables à 95 % des communications internationales sont maintenant recommandées pour 97% de ces communications.

Le nouveau « plan de transmission » qui avait fait l'objet d'avis du C.C.I.T.T. en 1964, d'après des études confiées à la Commission XVI à partir de 1960, peut maintenant être considéré comme pratiquement complet, en ce qui concerne les circuits du réseau téléphonique public à commutation. La Commission XVI va poursuivre l'étude de l'intégration à ce réseau des circuits établis au moyen de satellites de télécommunications et de circuits utilisant des systèmes à modulation par impulsions et codage; en outre, elle va étudier les caractéristiques de transmission des circuits loués.

La Commission XV a complété les avis relatifs aux systèmes à courants porteurs sur paires coaxiales en câbles terrestres et en câbles sous-marins.

Pour la première fois le C.C.I.T.T. a émis un avis au sujet des systèmes employant la modulation par impulsions et codage (MIC) et a pu énumérer quelques caractéristiques fondamentales de certains de ces systèmes. Ainsi qu'on le verra plus loin, une nouvelle Commission a été créée pour poursuivre dans ce domaine des études qui porteront sur la transmission de tous les types de signaux (téléphonie, télégraphie, fac-similé, données, radiodiffusion, télévision) et sur la structure des éventuels réseaux intégrés où la transmission numérique et la commutation temporelle seraient étroitement associés.

Le groupe autonome spécialisé N° 3 a préparé, pour publication en 1969, un manuel qui sera intitulé « Aspects économiques et techniques du choix des systèmes de transmission » et dont on peut espérer qu'il sera fort utile aux pays en voie de développement.

2.2.3 *Exploitation et commutation téléphoniques*

Dans le domaine de l'exploitation téléphonique, la question majeure étudiée par la Commission II a été la définition de nouvelles procédures de décomptes internationaux entre administrations (ou exploitations privées). Les nouveaux principes fondamentaux introduits ont trait d'une part à la rémunération non plus en fonction des unités de trafic, mais en fonction des circuits mis à disposition, d'autre part à la rémunération limitée au premier centre de transit lorsqu'une communication passe en commutation automatique par plusieurs de ces centres. Ces dispositions qui constituent un changement radical par rapport aux règles actuelles simplifieront considérablement la mise en application du plan d'acheminement international.

En outre, la Commission II, pour appliquer les décisions de la Conférence de plénipotentiaires de 1965, a préparé le texte d'un projet de Règlement téléphonique considérablement allégé; la mise au point de ce texte sera poursuivie pendant la période 1969-72. Parallèlement elle a rédigé une nouvelle « Instruction sur le service téléphonique international » valable aussi bien pour le service européen que pour le service intercontinental. Enfin elle a fixé les règles applicables à l'exploitation et à la tarification des transmissions télévisuelles intercontinentales par satellites, et a mis au point la présentation et l'utilisation des cartes de crédit.

La Commission III s'est essentiellement préoccupée des conditions de location des circuits et, sur sa proposition, l'Assemblée plénière a émis quatre avis précisant ces règles de location. De plus, pour répondre en particulier aux désirs exprimés par les pays en voie de développement la Commission a examiné les conditions dans lesquelles pourraient être entreprises dans les diverses régions du monde des études de prix de revient et la fixation de certains principes généraux de tarification. On verra plus loin les dispositions concrètes que l'Assemblée plénière a décidé de prendre dans ce sens.

La Commission XI, en liaison étroite avec la Commission XIII, a entrepris et mené à bien l'étude d'un nouveau système international de signalisation téléphonique, dit Système N° 6. Il s'agit là d'un effort et d'un succès sans précédent, car les études antérieures du C.C.I.T.T. dans ce domaine se fondaient sur l'expérience déjà acquise par certains pays, alors que le Système N° 6, système moderne du type à transmission de données et à signalisation sur voie commune, repose sur des principes entièrement originaux. Ce système est complètement spécifié et va faire l'objet d'essais approfondis au cours de la période 1969-1972.

En outre, un Système N° 5 bis du type classique à signalisation multifréquence a été également spécifié. C'est une variante du Système N° 5 défini par la III^e Assemblée plénière avec des facilités d'exploitation supplémentaires.

Enfin la IV^e Assemblée plénière a été également amenée à normaliser sur le plan régional deux systèmes de signalisation multifréquences entre enregistreurs, valables aussi bien pour une utilisation nationale jusqu'au niveau des centraux locaux que pour une exploitation internationale limitée à une région déterminée. Ces systèmes qui seront appelés « Systèmes régionaux Nos 1 et 2 » correspondent l'un au système utilisé dans le continent nord-américain, l'autre au système résultant des études d'un certain nombre de pays européens et connu sous le nom de « système MFC de Berne ».

En dehors de l'aide qu'elle a apportée à la Commission XI pour définir les facilités d'exploitation des nouveaux systèmes de signalisation, la Commission XIII a révisé le plan d'acheminement international pour en augmenter la souplesse et tenir compte de l'utilisation des circuits par satellites; elle a entrepris des études relatives à la maintenance de la commutation et à la surveillance de la qualité du service, aux facteurs humains à prendre en considération particulièrement pour un service international entièrement automatique.

Le Groupe autonome spécialisé N° 1 a mis un point final à ses travaux sur les réseaux automatiques nationaux en publiant la deuxième partie de son manuel consacrée aux questions de bâtiments, d'installation d'énergie, de protection du personnel et de l'équipement, etc.

Le Groupe autonome spécialisé N° 2 a également terminé la tâche qui lui était dévolue en rédigeant un manuel détaillé sur les réseaux locaux.

Quant au manuel du Groupe autonome spécialisé N° 5 qui vient lui aussi de paraître, il traite en particulier les questions concernant le développement du trafic en fonction des relations économiques, l'estimation des investissements nécessaires pour les télécommunications et les méthodes correspondantes de financement, l'importance accordée au développement des télécommunications dans les divers pays. La GAS/5 poursuivra ses études au cours de la prochaine période et les consacrera notamment aux priorités à accorder aux divers secteurs des télécommunications et à l'établissement d'une documentation sur les tarifs nationaux.

2.2.4 *Maintenance, protection, définitions et symboles*

La Commission IV qui se consacre à la maintenance des lignes et des circuits a spécifié un appareil automatique de mesure perfectionné d'application mondiale, mis sur pied une surveillance

de la qualité des circuits du point de vue de la transmission, jeté les bases en collaboration avec la Commission XIII d'une organisation générale de la maintenance valable aussi bien pour la commutation que pour la transmission et pouvant être adoptée sur le plan international, quelles que soient les pratiques nationales; enfin elle a collaboré avec les organismes de radiodiffusion pour la maintenance des circuits pour transmissions radiophoniques.

La Commission V a poursuivi, en collaboration avec les organisations compétentes en matière de courants forts, ses études sur la protection des lignes de télécommunications, complété la rédaction d'un ouvrage sur les effets des décharges dues à la foudre et envisagé en liaison avec les autres commissions compétentes la publication d'un fascicule sur les mises à la terre.

La Commission VI, de son côté, a mis à jour les recommandations concernant la protection des câbles souterrains contre la corrosion, en particulier pour tenir compte de l'emploi des matières plastiques comme enveloppes des câbles; elle a établi le texte d'un fascicule sur les méthodes de maintenance des câbles sous pression gazeuse.

Enfin, la Commission VII, dont l'activité a été assez réduite, s'est bornée à apporter son concours à la Commission Electrotechnique Internationale pour l'établissement d'une liste unique des symboles graphiques et de la prochaine édition du vocabulaire électrotechnique international.

2.3 *Résultats des travaux des Commissions de l'Assemblée plénière et autres résultats*

2.3.1 *Organisation et méthodes de travail*

L'Assemblée plénière, par l'intermédiaire de sa Commission A s'est livrée à un examen attentif de la situation préoccupante créée par l'augmentation constante du nombre des réunions du C.C.I.T.T. et des lourdes charges qui en résultent aussi bien pour l'U.I.T. que pour ses pays Membres. Quelques chiffres donneront une idée de ce volume de travail: au cours de la période comprise entre la III^e et la IV^e Assemblée plénière et sans faire entrer cette dernière en ligne de compte, le C.C.I.T.T. a tenu 1.107 jours de réunions et publié 2.015 contributions réparties entre 8.000 rapporteurs.

La Commission A s'était donnée pour objectif d'étudier si une telle situation ne pourrait pas être améliorée moyennant une réorganisation des Commissions d'études et une réforme de leurs méthodes de travail. Pour préparer l'accomplissement d'une tâche aussi délicate, les pays Membres de l'U.I.T. avaient été au préalable invités à fournir par écrit des propositions de réforme et ces propositions avaient été étudiées au cours d'une réunion des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux convoquée à Genève en juin 1968. Les propositions des administrations accompagnées des remarques formulées par les Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux ont été soumises à la Commission A.

En dépit de ces précautions et des efforts déployés par la Commission A, aucun accord n'a pu être obtenu sur des réformes profondes. La IV^e Assemblée plénière a proposé la création d'un groupe de dix experts (deux par région géographique) chargé d'étudier d'ici la V^e Assemblée plénière les modifications éventuelles à apporter à l'organisation et aux méthodes de travail du C.C.I.T.T.; elle a demandé que ces experts soient désignés par le Conseil d'administration parmi des candidatures présentées par les pays Membres qui ont déjà été consultés à cet effet.

Cependant, en attendant les conclusions du groupe des dix experts, la IV^e Assemblée plénière a d'ores et déjà apporté quelques modifications légères à la situation existante. En ce qui concerne tout d'abord l'organisation des Commissions d'études, elle a décidé de supprimer la Commission spéciale B (Réseau téléphonique mondial semi-automatique et automatique) et de la remplacer par un des groupes de coordination dont il sera question plus loin à propos des méthodes de travail. En revanche, l'ampleur des problèmes posés par le développement de la modulation par impulsions et codage l'a incitée à créer une nouvelle Commission chargée de l'étude de ces problèmes et dite Commission spéciale D. De plus, l'Assemblée plénière a approuvé la mise en place de quatre groupes régionaux de tarification rattachés à la Commission III (un pour l'Afrique, un pour l'Amérique Latine, un pour l'Asie et l'Océanie, un pour l'Europe); elle a également, sur proposition de la Commission B et après étude par cette Commission des questions communes à plusieurs commissions, constitué certains groupes de travail mixtes.

En ce qui concerne les méthodes de travail, des modifications mineures ont été apportées au Règlement intérieur additionnel du C.C.I.T.T. pour compléter et renforcer les dispositions existantes relatives à la présentation des contributions, à leur analyse sous forme de tableau récapitulatif des diverses solutions proposées, à la préparation de projets de réponse aux questions simples, à la publication de projets de plan de travail des réunions.

Des innovations plus substantielles concernent d'une part l'étude d'une question au sein d'une Commission déterminée par un Rapporteur ou une petite équipe de Rapporteurs, d'autre part, lorsqu'il s'agit de questions intéressant plusieurs Commissions et en dehors de la formule classique des groupes de travail mixtes, la création de groupes de coordination par famille de Commissions, groupes composés des rapporteurs principaux et vice-rapporteurs principaux et chargés de coordonner les études communes. Ainsi qu'il a été dit auparavant, un tel groupe a déjà été constitué pour remplacer l'ancienne Commission spéciale B, d'autres pourront l'être suivant les besoins.

Un résultat plus important encore a été obtenu sur la procédure des avis provisoires; il a été admis que, si un projet d'avis concernant un problème urgent pouvait être mis au point au cours de la période entre deux Assemblées plénières et moyennant l'accord unanime des rapporteurs de la Commission intéressée, les pays Membres de l'Union pourraient être consultés par correspondance sur la publication de ce projet comme avis provisoire, en attendant son approbation définitive par l'Assemblée plénière suivante.

Un long débat s'est instauré sur l'opportunité de séparer complètement les réunions finales des commissions d'études de l'Assemblée plénière proprement dite, l'avantage de cette solution étant de laisser un délai de réflexion entre la publication des rapports finals et leur examen par l'Assemblée plénière et aussi de réduire considérablement les dépenses si l'Assemblée plénière se tient hors de Genève. Les délégués des pays en voie de développement se sont pour la plupart opposés à cette formule qui ne leur permettrait pas comme à l'heure actuelle de profiter de leur participation à l'Assemblée plénière pour assister aux travaux des Commissions d'études qu'il leur est difficile de fréquenter lors des réunions intérimaires. Une proposition de compromis tendant à prévoir des Assemblées plénières plus longues au cours desquelles seraient présentés à leur intention des exposés complets suivis de débats sur les travaux de chaque Commission d'études n'a pas réussi à les convaincre entièrement. Dans ces conditions, il a été décidé, au moins en ce qui concerne la Ve Assemblée plénière, de s'en tenir à la solution actuelle, étant entendu que dans ces conditions les réunions des Commissions d'études et l'Assemblée plénière se tiendraient au siège de l'Union.

Enfin, la Commission A a réglé les méthodes à suivre pour la publication du nouvel ouvrage du C.C.I.T.T. qui sera le Livre Blanc. Il a été décidé, pour hâter dans toute la mesure du possible la publication de cet ouvrage et pour en faciliter l'utilisation, que l'ordre d'urgence et la présentation seraient les suivants: tout d'abord les questions et leurs annexes sous forme de fascicules piqués par famille, puis les avis sous forme de volumes à feuilles détachables, enfin les suppléments sous forme de fascicules piqués d'où seront éliminés tous les textes non indispensables. Un index alphabétique des avis sera établi et les répétitions d'avis dans plusieurs volumes seront proscrites. Tous les avis adoptés par l'Assemblée plénière devront être effectivement publiés dans un délai maximum d'un an après la clôture de cette Assemblée.

2.3.2 *Programme des travaux des Commissions d'études*

Il est difficile d'entrer dans le détail des travaux de la Commission B chargée d'établir ce programme, car cette Commission a dû se pencher longuement sur chacune des nombreuses questions (environ 300 au total) figurant au programme de la période 1968-1972.

Cet examen lui a permis d'attribuer ces questions aux différentes Commissions, en notant au passage celles qui intéressent conjointement plusieurs Commissions, d'établir parmi ces questions un ordre d'importance et d'urgence qui guidera les rapporteurs principaux dans l'établissement de leurs plans de travail, de vérifier les duplications pouvant exister entre les questions proposées par différentes Commissions et de proposer un regroupement des questions connexes.

En ce qui concerne les questions intéressant plusieurs Commissions d'études, la Commission B, en plein accord avec la Commission A, a été conduite à faire approuver par l'Assemblée plénière le maintien ou la suppression de groupes de travail mixtes déjà existants et dans certains cas la création de groupes de travail mixtes nouveaux.

Enfin, la Commission B, en rassemblant les propositions présentées par les rapporteurs principaux, s'est efforcée d'ébaucher un programme de réunions pour la période 1968-1972. Ce programme n'a qu'une valeur indicative, l'Assemblée plénière en a simplement pris note sans l'approuver formellement, en laissant aux rapporteurs principaux le soin d'établir le programme définitif en accord avec le Directeur et dans la limite des crédits autorisés par le Conseil d'administration. L'échange de vues qui a eu lieu à ce sujet a permis de faire apparaître l'impossibilité pratique d'observer systématiquement la règle d'une seule réunion par Commission d'études dans l'intervalle entre deux Assemblées plénières.

2.3.3 *Contrôle financier*

La Commission C chargée de ce contrôle a examiné sans objection les comptes provisoires afférents à la tenue de la IV^e Assemblée plénière et s'élevant au moment de cet examen à 1.870.000 francs suisses. A cette occasion elle a exprimé sa gratitude à l'Administration invitante pour l'excellente organisation de l'Assemblée. Elle a également noté que pour la période d'études prenant fin à l'issue de la IV^e Assemblée plénière les dépenses des réunions du C.C.I.T.T. se montaient à environ 5.200.000 francs suisses et restaient globalement dans la limite des autorisations du Conseil d'administration.

En prenant connaissance du rapport de la Commission C, l'Assemblée plénière a constaté une fois de plus qu'elle ne s'estimait pas en mesure d'appliquer le numéro 781 du Règlement général, c'est-à-dire d'approuver l'estimation des besoins financiers du C.C.I.T.T. jusqu'à l'Assemblée plénière suivante.

2.3.4 *Coopération technique*

Les activités de l'Assemblée plénière dans le domaine de la Coopération technique sont décrites dans la Section 5 sous le titre C.C.I.T.T.

2.3.5 *Autres résultats*

2.3.5.1 Après achèvement des travaux des Commissions A et B, l'Assemblée plénière a procédé à la désignation des Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux des Commissions d'études et des Groupes autonomes spécialisés pour la période 1968-1972. Elle a été conduite à apporter des changements importants par rapport à la situation antérieure, car un hasard malheureux a voulu que de nombreux Rapporteurs principaux et Vice-Rapporteurs principaux, qui avaient rendu des services éminents au C.C.I.T.T., se trouvent contraints d'abandonner leurs postes après la IV^e Assemblée plénière.

2.3.5.2 Tout au long de ses travaux, l'Assemblée plénière a porté un intérêt considérable aux télécommunications par satellites et a mis en évidence la nécessité d'une coordination étroite entre les organismes étudiant les divers aspects de ces nouveaux systèmes de transmissions. Elle a adopté une résolution relative aux mesures à prendre dans ce sens au sein de l'Union internationale des télécommunications.

2.3.5.3 L'Assemblée plénière a examiné le rapport d'activités établi par le Directeur et a approuvé ce rapport, à l'exception d'un passage relatif aux besoins en personnel du Secrétariat, passage dont elle s'est bornée à prendre note.

2.3.5.4 Le Directeur en exercice dont le mandat arrivait normalement à expiration à la fin de la IV^e Assemblée plénière a été réélu jusqu'à la V^e Assemblée plénière.

2.3.5.5 Certaines invitations ont été présentées pour des réunions de Commissions d'études ou de Groupes de travail; elles ont été acceptées en principe sous réserve de l'autorisation des dépenses correspondantes par le Conseil d'administration.

Aucune invitation n'ayant été présentée pour la V^e Assemblée plénière, cette dernière se tiendra à Genève, en principe au cours du premier semestre de 1972, la date exacte étant fixée ultérieurement en fonction de l'état d'avancement des études.

5. ACTIVITÉS DANS LE DOMAINE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE

5.1 *Remarques générales sur les activités déployées durant l'année 1968*

Au cours de l'année 1968, l'Union, par ses divers programmes de coopération technique, a fourni aux pays en voie de développement une assistance d'une valeur totale de 5.557.688 dollars des Etats-Unis, sous forme de missions d'experts (231), d'octroi de bourses d'études (274), en cours ou en préparation, et de livraison de matériel (pour un montant de 809.800 dollars).

Durant cette même année, les trois objectifs principaux des activités de l'Union dans le domaine de la coopération technique sont restés les suivants :

- a) *Activités en vue de développer les réseaux de télécommunication en Afrique, en Asie et en Amérique latine*

Les missions régionales de l'Union en Afrique, en Asie et Extrême-Orient ainsi qu'en Amérique latine, de même que les experts affectés à l'Amérique centrale et à la région des Caraïbes, ont œuvré, selon les directives des Commissions mondiale et régionales du Plan de l'U.I.T., dans le but de grouper en un système mondial les divers réseaux nationaux de télécommunication. Soucieuse d'exercer une action concertée dans les enquêtes préparatoires et dans les études de préinvestissement entreprises dans le cadre du P.N.U.D., l'Union, soit directement soit par l'intermédiaire de ses experts régionaux, a collaboré étroitement avec les Commissions économiques des Nations Unies pour l'Afrique (C.E.A.) et pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.), de même qu'avec la Commission inter-américaine des télécommunications (C.I.T.E.L.) et la Banque interaméricaine de développement (B.I.D.).

- b) *Renforcement des services techniques et administratifs de télécommunications des pays en voie de développement*

Environ 33% des experts qui ont rempli des missions au service de l'U.I.T. pendant l'année 1968 ont aidé les administrations des pays bénéficiaires soit à titre consultatif, soit en qualité de fonctionnaires OPAS. Cette aide a porté sur des questions se rapportant à l'administration, à l'organisation et à la technique des télécommunications.

- c) *Développement des ressources humaines nécessaires en matière de télécommunications*

En 1968, 60% des experts en mission pour l'Union se sont occupés de la formation professionnelle du personnel des télécommunications dans les pays en voie de développement, en qualité d'organiseurs, de conférenciers ou d'instructeurs. 20% des boursiers ont étudié les méthodes modernes d'enseignement technique tandis que les autres ont complété à l'étranger leurs connaissances professionnelles. Il convient de noter également que la formation professionnelle a reçu à elle seule 77% environ de la valeur totale du matériel fourni.

Les dépenses engagées au titre de la formation professionnelle en 1968 ont atteint les deux tiers du coût total des programmes de l'U.I.T.

5.2 *Domaine d'activité*

L'importance croissante de l'assistance donnée en matière de formation professionnelle, déjà marquée au cours des années précédentes, s'est confirmée en 1968. Ainsi, l'Union a été amenée à collaborer avec plusieurs administrations pour établir des demandes relatives à des projets multi-nationaux et nationaux de formation professionnelle qui doivent bénéficier de l'assistance du P.N.U.D.

En outre, l'Union a fourni son assistance dans les domaines suivants: téléphonie, télégraphie, radiocommunications, planification des télécommunications, organisation, administration et gestion, enfin télécommunications par satellites.

5.3 *Problèmes qui se sont posés*

Comme les années précédentes, on a constaté une pénurie de candidats aux postes d'experts, ce qui a retardé dans une certaine mesure la mise en œuvre de certains projets. On peut citer les principales raisons ci-après pour expliquer la réaction très limitée à certains avis de vacance de poste: qualifications linguistiques requises (en particulier l'espagnol), manque d'attrait présenté par certains lieux d'affectation, pénurie d'experts dans certaines branches (par exemple la transmission) et manque d'expérience en matière d'enseignement dans les diverses branches. Dans certains cas, il y a eu des retards très importants qui tenaient soit à la difficulté d'obtenir une réponse immédiate des gouvernements bénéficiaires au sujet du choix des experts, soit à des modifications des programmes et projets.

5.4 *Participation de l'Union au Programme des Nations Unies pour le développement (P.N.U.D.)*

5.4.1 *Secteur de l'Assistance technique*

L'année 1968 a mis fin aux opérations fondées sur le système des périodes de deux ans, pratique suivie depuis 1961. A partir de 1969, on applique une méthode nouvelle appelée « programmation continue »; les préparatifs nécessaires ont été faits en 1968 à cet égard.

Le programme initial pour la période biennale 1967/68 s'élevait à 3.275.088 dollars des Etats-Unis, soit 1.806.812 dollars en 1967 et 1.468.276 dollars en 1968; la répartition de ces crédits biennaux par région géographique s'établissait comme suit: 1.326.250 dollars pour l'Afrique, 1.000.899 dollars pour l'Asie et l'Extrême-Orient, 895.889 dollars pour l'Amérique latine, 52.050 dollars pour l'Europe.

Du fait de modifications apportées par la suite aux programmes d'octroi de fonds d'urgence par l'Administrateur du P.N.U.D. et du report de 1967, le montant attribué en 1968 pour les travaux sur place a atteint à la fin de l'année le chiffre de 2.201.453 dollars. D'autre part, les engagements de dépenses pour la mise en œuvre du programme se sont élevés à 2.171.418 dollars. Cette somme comprend également les engagements pris en 1968 pour le financement de plusieurs missions d'experts en 1969, se montant à 180 mois de services d'experts. Il s'agissait là d'une mesure exceptionnelle décidée par le P.N.U.D. afin de permettre le passage sans heurts du cycle biennal au système de programmation continue.

Au titre du secteur de l'Assistance technique, 82 pays (dont 28 d'Afrique, 25 d'Asie et Extrême-Orient, 22 d'Amérique latine et 7 d'Europe) ont reçu une assistance sous forme de projets nationaux. Une assistance a été fournie en outre à divers pays sous forme de projets régionaux et d'un projet interrégional.

Durant l'année, 71 experts (y compris 14 fonctionnaires OPAS), recrutés dans 21 pays — dont 8 recevaient eux-mêmes une assistance de l'Union — ont accompli des missions de durée variable dans les pays en voie de développement. Trente-trois de ces experts ont travaillé en Afrique, 18 en Asie et en Extrême-Orient et 20 en Amérique latine. On trouvera des renseignements détaillés sur les missions des experts dans le Tableau 1 de l'Annexe 5.

Dans les chiffres ci-dessus sont également compris 9 experts qui étaient en poste durant l'année en qualité de membres de trois missions régionales (4 en Afrique, 2 en Asie et Extrême-Orient et 3 en Amérique latine).

Au titre du secteur de l'Assistance technique, 196 bourses ont été octroyées en 1968. Ainsi, compte tenu du nombre des bourses octroyées les années précédentes, 296 bourses d'études au total ont été gérées en 1968. 211 boursiers ont fait des stages à l'étranger au cours de l'année; pour les autres, les bourses ont été reportées aux fins de mise en œuvre, sur les années 1969 et suivantes.

Dans les chiffres ci-dessus sont comprises 28 bourses pour le cycle d'études organisé par l'I.F.R.B. à Genève en 1968, dont 5 ont été octroyées au titre du projet interrégional de l'Union, les autres étant financées par des projets nationaux.

On trouvera des renseignements détaillés sur les bourses d'études dans le Tableau 2 de l'Annexe 5.

Toujours au titre du secteur de l'Assistance technique, l'Union a organisé un cycle d'études régional en Afrique, au sujet duquel on trouvera des renseignements détaillés au point 5.6.3.

Du matériel d'enseignement et de démonstration a été commandé, au cours de l'année, pour 7 pays, à savoir la République Centrafricaine, la Gambie, la Hongrie, l'Iran, la Jordanie, Panama et le Rwanda; ce matériel avait une valeur totale de 40.813 dollars. Par ailleurs, du matériel qui avait été commandé en 1967 pour la Bolivie, la Chine, le Niger et la Somalie a été livré dans le courant de l'année 1968.

5.4.2 Assistance opérationnelle (OPAS)

Quatorze fonctionnaires OPAS, recrutés dans le cadre de l'Assistance technique en plus de 6 autres recrutés en vertu des arrangements d'Assistance technique à titre onéreux/OPAS, ont été détachés dans 9 pays différents.

Treize d'entre eux étaient en service en Afrique, 3 en Asie et 4 en Amérique latine, tous exécutant des tâches de gestion administrative ou d'exploitation, et parfois cumulant ces deux fonctions.

5.5 Secteur du Fonds spécial

L'Union a été l'agent d'exécution pour 23 projets du P.N.U.D. (Fonds spécial), à savoir 20 projets de formation professionnelle en télécommunications, un projet de circuit pilote, un projet de formation professionnelle en matière de télécommunications par satellites et un projet portant sur la planification des télécommunications. Sur ce total, il y avait 5 projets nouveaux que le Conseil d'administration du P.N.U.D. a approuvés dans le courant de 1968: institut de formation du personnel des télécommunications (Pakistan), centre de formation technique en télécommunications (Indonésie), centre de formation pour les postes et télégraphes, phase II (Soudan), centre de formation pour les postes et télécommunications (Nigeria), assistance pour la mise en œuvre d'un plan national de télécommunications (Paraguay). En outre, l'Administrateur du P.N.U.D. a autorisé en juin 1968 l'exécution de travaux préliminaires pour une enquête sur un réseau africain de télécommunications (projet régional).

Le Tableau 3, figurant ci-après en Annexe 5, donne la liste des projets pour lesquels l'Union était l'agent d'exécution au 31 décembre 1968.

Deux projets de formation professionnelle — le Centre technique des télécommunications de Séoul (Corée) et l'Institut de formation professionnelle des télécommunications de Manille (Philippines) — ont été menés à bonne fin, respectivement en juin et septembre 1968. Les activités de ces établissements se sont poursuivies sous la responsabilité du personnel local de contrepartie qui avait été formé par les experts de l'U.I.T. Le Centre technique des télécommunications de Khartoum, au Soudan, a été achevé le 31 mars 1968; on a mis en œuvre un nouveau projet (phase II) qui prévoit le renforcement et le développement des activités de cet établissement. Le projet de Centre professionnel de Kuala Lumpur (Malaisie), dont l'exécution s'est achevée le 31 décembre 1967, a été suivi d'un nouveau projet (phase II) qui prévoit l'extension des activités d'enseignement ainsi que l'établissement de deux centres professionnels, l'un à Sabah, l'autre à Sarawak. Les activités ont aussi débuté aux centres professionnels des télécommunications d'Arabie Saoudite, du Chili et d'Indonésie; on a aussi effectué les travaux préliminaires se rapportant à l'enquête sur le réseau africain de télécommunications.

Durant l'année 1968, 115 experts ont été affectés aux projets en cours de réalisation. On trouvera au Tableau 3 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur les activités de ces experts.

Au titre du secteur du Fonds spécial, un total de 74 bourses d'études, dont 45 octroyées en cours d'exercice, ont été gérées durant l'année. Le nombre des bourses effectivement utilisées a été de 56, 18 bourses étant reportées sur l'année 1969. On trouvera dans le Tableau 2 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur les bourses d'études qui ont été gérées.

Du matériel pour une valeur de 354.218 dollars a été commandé au cours de l'année. Les livraisons de matériel se sont élevées à 708.655 dollars; ce dernier chiffre comprend de l'équipement commandé en 1967 mais livré en 1968 seulement.

En outre, l'Union a assumé la gestion administrative de 35 employés de la catégorie des services généraux (secrétaires et chauffeurs) engagés sur place au titre de divers projets du Fonds spécial exécutés par elle.

Le montant total des dépenses encourues, par l'Union, pour les travaux sur place effectués au titre du secteur du Fonds spécial s'est élevé en 1968 à 2.815.923 dollars.

Opérant en collaboration avec les Représentants résidents intéressés, l'Union a étudié les problèmes posés par l'établissement de demandes d'assistance à adresser au P.N.U.D. pour la mise au point de nouveaux projets de formation professionnelle à entreprendre en Bolivie, au Brésil, en Birmanie, en Iran, en Corée, en Mongolie, en République Arabe Syrienne, en République Arabe Unie et en République Arabe du Yémen; une autre demande portait sur un centre de recherches et de participation au système de prévisions des inondations dans le bassin du Mékong. L'Union a aussi déployé une grande activité pour obtenir l'extension de projets de formation professionnelle pour l'exploitation, en Afghanistan, en Iraq, à Madagascar et en Thaïlande.

De plus, en liaison avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Asie et l'Extrême-Orient (C.E.A.E.O.), des progrès ont été enregistrés dans la préparation d'une enquête de pré-investissement pour le développement des réseaux de télécommunication de cette région. Par ailleurs, l'Union a pris un arrangement administratif avec la Banque interaméricaine de développement concernant un projet analogue de pré-investissement intéressant l'Amérique latine; la Banque est l'agent d'exécution de ce projet, en association avec l'U.I.T.

En 1968, l'Union a aussi collaboré avec l'Union postale universelle (U.P.U.) et l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.); il s'agissait de rechercher les conditions d'une coopération possible pour l'établissement de centres de formation professionnelle qui seraient réalisés avec l'assistance du P.N.U.D. (Fonds spécial) dans un certain nombre de pays: Afghanistan, Chili, Madagascar, Turquie, etc. Enfin, l'Union a collaboré avec la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (B.I.R.D.) à mettre en œuvre six bourses dans le domaine des télécommunications au titre d'un projet du Fonds spécial pour le Pakistan, dont la Banque est l'agent d'exécution. Les dépenses faites à ce titre se sont élevées à 7.800 dollars.

5.6 Programmes d'assistance connexes

5.6.1 Assistance technique à titre onéreux

Vingt-six experts ont été envoyés en mission dans le cadre de ce programme (dont 6 fonctionnaires OPAS employés au titre des arrangements d'assistance technique à titre onéreux/OPAS): 9 en République Démocratique du Congo, 3 en Libye au titre des arrangements A. T. à titre onéreux/OPAS, 4 en Arabie Saoudite, 8 au Koweït (dont 3 au titre des arrangements A. T. à titre onéreux/OPAS) et 2 au Venezuela.

Cinq bourses d'études ont été gérées en relation avec ce programme, à savoir 4 pour la Libye et une pour le Venezuela.

Le coût total du programme d'Assistance technique à titre onéreux pour 1968 s'est élevé à 409.905 dollars; ce montant comprend 10.110 dollars pour des fournitures et du matériel commandés pour le Gouvernement de la République Démocratique du Congo.

On trouvera dans le Tableau 1 de l'Annexe 5 des renseignements détaillés sur les missions accomplies au titre des programmes d'Assistance technique à titre onéreux; les renseignements relatifs aux bourses d'études mentionnées plus haut se trouvent dans le Tableau 2 de l'Annexe 5.

5.6.2 Experts associés

En exécution des arrangements pour le recrutement d'experts associés, conclus entre l'Union et les Gouvernements du Danemark, des Pays-Bas et de la Suède, 19 experts associés ont accompli en 1968 des missions au service de l'Union. Ce chiffre se décompose comme suit: 2 experts en Algérie, un en Afghanistan, 5 en Colombie, un au Ghana, un en Iraq, 5 en Malaisie, 3 au Nigeria et un en Thaïlande. Treize de ces experts associés étaient détachés par le Gouvernement suédois, 5 par les Pays-Bas et un par le Danemark.

Des négociations ont été entreprises en 1968 avec la République Fédérale d'Allemagne et la Belgique pour conclure des arrangements de même nature.

Le montant de l'assistance fournie en 1968 au titre des experts associés s'est élevé à 141.769 dollars.

5.6.3 Assistance technique en nature et cycle d'études

Dans ce domaine, l'U.I.T. a continué de diffuser en 1968 des renseignements sur l'assistance offerte par les pays Membres de l'Union qui sont techniquement avancés. Cette assistance prend la forme de visites d'étude, de cours individuels, d'enseignement donné à des groupes et de cycles d'études. Des renseignements ont aussi été diffusés sur des cours réguliers ouverts à des ressortissants des pays en voie de développement.

Il convient de souligner qu'un nouveau cours sur les techniques de télécommunications par satellites, cours qui s'adresse à des ingénieurs étrangers, a été organisé en 1968 à la station terrienne expérimentale installée en Inde. Cette station est l'aboutissement d'un projet de l'U.I.T. qui a reçu l'assistance du P.N.U.D. (Fonds spécial). Le Gouvernement de l'Inde a offert une aide financière aux participants à ce cours pour leur permettre de subvenir à leurs dépenses de subsistance durant leur séjour à Ahmedabad.

Pendant l'année 1968, 3 administrations ont organisé un cycle d'études. Celui organisé par le Royaume-Uni traitait de « la planification et l'exploitation des stations terriennes »; le cycle d'études organisé par le Japon avait pour thème « les progrès récents en matière de systèmes et techniques d'hyperfréquences »; enfin celui organisé par la République Fédérale d'Allemagne traitait de « la technique et l'exploitation des systèmes de télécommunications multivoies ». Avec l'aide du P.N.U.D. (secteur Assistance technique), l'Union a permis à 24 boursiers venant de pays en voie de développement de prendre part à ces cycles d'études; de leur côté, les autorités de l'Allemagne Fédérale ont pris à leur charge les dépenses de subsistance des personnes qui ont participé aux cycles d'études sur les télécommunications multivoies.

Dans le cadre du projet régional d'Assistance technique pour l'Afrique, l'Union a organisé elle-même à Dakar un cycle d'études sur les « Problèmes de gestion des télécommunications dans les pays nouveaux et en voie de développement ». Ont participé à ce cycle d'études des ressortissants de 18 pays francophones d'Afrique dont 14 sont membres de l'Union africaine et malgache des postes et télécommunications. L'U.I.T. a octroyé 32 bourses d'études à des participants au cycle d'études. Les Administrations du Canada, de la France et de la Suisse ont apporté une contribution en nature en détachant des conférenciers, tandis que le Gouvernement du Sénégal s'est chargé de l'accueil et a fourni les locaux. Le cycle d'études a été complété par une exposition qui traitait des activités de l'U.I.T. dans le domaine de l'Assistance technique.

Des pourparlers sont déjà en cours en vue d'organiser de nouveaux cycles d'études en 1969.

5.6.4. FUNDWI (Fonds des Nations Unies pour le développement de l'Irian occidental)

Dans le cadre des opérations du FUNDWI, l'Union a été désignée par le P.N.U.D. pour être l'Agent d'exécution du Projet de remise en état des télécommunications. Afin d'accélérer la mise en œuvre du projet et de mettre définitivement au point, dans les délais les plus brefs, les formalités concernant la signature d'un plan d'opérations, un directeur de projets désigné a été envoyé en Irian occidental en octobre 1968 (grâce à une avance de crédits accordée par l'Administrateur du P.N.U.D.). Le Directeur de projet désigné est revenu au siège de l'Union à la fin de 1968, porteur des renseignements nécessaires à consigner dans le plan d'opérations et des spécifications relatives aux pièces de rechange requises pour la remise en état et la rénovation du matériel de télécommunications en service en Irian occidental.

L'Union apporte son assistance à l'Office de Coopération technique des Nations Unies (U.N.O.T.C.), qui est l'Agent d'exécution pour un projet de navigation côtière et fluviale; elle fournit à cet Office des Avis et des spécifications au sujet du matériel de radiocommunications à mettre en œuvre en Irian occidental pour les liaisons entre stations de navire et stations côtières. L'U.I.T., d'autre part, coopère étroitement avec d'autres agents d'exécution comme l'O.A.C.I. et l'O.M.M. pour coordonner les travaux de rénovation des télécommunications au titre de plusieurs projets du programme FUNDWI. En 1968, les dépenses engagées au titre de ces opérations se sont élevées à 10.874 dollars des Etats-Unis.

5.7 *Préparation de nouveaux projets pour 1969*

Au cours du second semestre de 1968 surtout, l'U.I.T. s'est employée activement à préparer les programmes du secteur de l'Assistance technique pour 1969. Le premier objectif de ces travaux était d'assurer la reconduction éventuelle, après 1968, d'un grand nombre de projets existants.

En 1968, l'U.I.T. a étudié un grand nombre de projets potentiels au titre du Fonds spécial et a entrepris des négociations avec les gouvernements intéressés. Plusieurs des demandes relatives à ces projets seront mises au point en temps voulu pour pouvoir être présentées à la session de juin 1969 du Conseil d'administration du P.N.U.D.

Il est prévu qu'en 1969 les activités de l'U.I.T. en matière de coopération technique seront orientées tout particulièrement dans les directions suivantes:

- a) poursuite du développement des installations régionales de télécommunications en Afrique, en Asie et Extrême-Orient et en Amérique latine;
- b) établissement ou mise à jour de plans de réseaux;
- c) création de nouveaux établissements de formation professionnelle dans les pays en voie de développement;
- d) organisation de cycles d'études.

5.8 *Activités des organismes permanents*

5.8.1 *Secrétariat général*

A la demande du Conseil d'administration, une circulaire avait été adressée aux Membres de l'Union les informant que le groupe des 4 ingénieurs prévus par la Résolution N° 29 de Montreux était en place et que l'U.I.T. était désormais en mesure de répondre à certaines questions spécifiques que les administrations pourraient lui poser. Cinq administrations ont fait appel, en 1968, au service de ce groupe d'ingénieurs et nous avons été heureux de pouvoir donner une réponse à leur demande. Mais, entre-temps, le groupe d'ingénieurs a largement contribué à l'étude technique des rapports périodiques et de fin de mission des experts de l'U.I.T.

5.8.2 *I.F.R.B.*

Au cours de l'année 1968 le Comité s'est tenu en étroit contact avec le Secrétariat général pour la mise en œuvre des projets de coopération technique des Nations Unies, y compris ceux du Fonds spécial. C'est ainsi qu'en collaboration avec d'autres membres du Comité, le Président et le Vice-Président ont participé à l'examen des candidatures et, par l'intermédiaire du Comité de coordination, ils ont présenté dans chaque cas des recommandations au Secrétaire général en vue de l'établissement d'une liste restreinte de candidats les plus qualifiés parmi lesquels les pays intéressés procèdent eux-mêmes au choix définitif. Le Comité a étudié les rapports périodiques et les rapports définitifs des experts, puis a adressé ses observations au Secrétaire général en vue de toute mesure susceptible d'être prise dans chaque cas particulier.

5.8.3 *C.C.I.T.T.*

La IV^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T. a étudié les aspects de la coopération technique qui entrent dans les attributions de cet organisme, c'est-à-dire ceux qui sont mentionnés dans les numéros 188 et 189 de la Convention de 1965. Elle s'est reportée à ce sujet au programme d'action qui avait été établi en 1964 par la III^e Assemblée plénière et a constaté avec satisfaction que les dispositions les plus importantes de ce programme avaient été appliquées avec succès par les Commissions d'études, les Groupes autonomes spécialisés et le Secrétariat au cours de la période 1964-1968.

Dans ces conditions, l'Assemblée plénière a adopté une nouvelle résolution reprenant les points essentiels du programme antérieur et encourageant les pays en voie de développement à participer plus activement aux travaux du C.C.I.T.T.

D'autre part, ainsi que cela a été mentionné antérieurement, l'Assemblée plénière a décidé la création de Groupes régionaux de tarification et a prescrit la rédaction d'un ouvrage relatif aux questions de mise à la terre.

6. L'ADMINISTRATION DE L'U.I.T.

6.1 QUESTIONS DE PERSONNEL

6.1.1 Au 31 décembre 1968, l'effectif des divers organismes de l'Union — non compris le personnel engagé à court terme — se répartissait de la manière indiquée dans le tableau ci-après (pour faciliter la comparaison, on a porté entre parenthèses les chiffres correspondant à fin 1967).

TABLEAU 1

*Répartition du personnel (non compris le personnel engagé à court terme)
entre les divers organismes de l'Union*

Organisme	Fonctionnaires élus	Nombre de contrats		Total
		Permanents	De durée déterminée	
Secrétariat général	2	243	18	263
I.F.R.B.	5	93	1	99
C.C.I.T.T.	1	29	2	32
C.C.I.R.	1	22	1	24
	9 (8)	387 (363)	22 (23)	418 (394)

6.1.2 Le tableau des effectifs correspondant au budget de 1968 comportait 439 emplois, dont 417 permanents. On a enregistré les mouvements suivants au cours de l'année parmi les fonctionnaires titulaires de contrats permanents ou de durée déterminée: 2 mises à la retraite, 2 départs à l'expiration du contrat, 15 démissions ou transferts et 2 décès.

6.1.3 L'effectif des fonctionnaires engagés à court terme en 1968 est indiqué dans le tableau ci-après:

TABLEAU 2

Personnel engagé à court terme

	Nombre de contrats	Nombre total de journées de travail
Interprètes	179	3.729
Ingénieur	6	1.436
Traducteurs/Réviseurs/Procès-verbalistes	50	2.413
Archiviste	1	31
Administrateur adjoint	1	366
Correcteurs d'épreuves	4	365
Dessinateurs, photographes	8	704
Secrétaires, commis, comptables	55	4.144
Sténodactylographes, dactylographes, employés de bureau	180	11.593
Mécanographes	4	272
Téléphonistes	31	351
Ronéotistes, assembleuses	36	2.643
Opérateurs (installations interprétation simultanée)	8	227
Commis de distribution, messagers, chauffeurs, manutentionnaires	31	1.636
	594	29.910

6.1.4 La répartition du personnel selon les grades, dans les divers organismes, est indiquée au Tableau 3.

TABLEAU 3

Répartition du personnel selon les grades

Grades	Secrétariat général		I.F.R.B.		C.C.I.T.T.		C.C.I.R.		Totaux	
Fonctionnaires élus	2		5		1		1		9	
	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.	Perm.	Dur. dét.
D.1	3	—	—	—	1	—	1	—	5	—
P.5	4	—	2	—	3	—	1	—	10	—
P.4	10	5	5	—	—	—	5	—	20	5
P.3	22	5	15	1	6	—	2	—	45	6
P.2	16	2	6	—	4	—	—	—	26	2
P.1	6	—	5	—	3	—	1	—	15	—
G.7	8	1	3	—	—	—	—	—	11	1
G.6	19	—	15	—	2	2	3	1	39	3
G.5	34	—	18	—	9	—	4	—	65	—
G.4	41	—	13	—	—	—	4	—	58	—
G.3	41	2	8	—	1	—	1	—	51	2
G.2	28	3	3	—	—	—	—	—	31	3
G.1	11	—	—	—	—	—	—	—	11	—
	243	18	93	1	29	2	22	1	387	22
Totaux	263		99		32		24		418	

(Perm. = permanent; Dur. dét. = durée déterminée)

Note: Le Tableau ci-dessus indique les grades des fonctionnaires, compte tenu de ceux qui reçoivent une indemnité spéciale de fonctions accordée sur recommandation du Comité des nominations et des promotions.

6.1.5 La répartition géographique intéresse les fonctionnaires élus et ceux qui occupent les emplois des catégories suivantes: conseillers supérieurs, catégorie professionnelle (à l'exclusion du personnel linguistique) et emplois de caractère technique des grades G.7, G.6 et G.5. (Le principe de la répartition géographique ne s'applique pas aux autres emplois de la catégorie des services généraux). Telle qu'elle se présentait à la fin de 1968, la répartition géographique est illustrée par deux tableaux. Le tableau 4 se rapporte au personnel dont le traitement est imputé au budget ordinaire de l'Union; le nombre des nationalités représentées était de 32 en 1968 (pour 120 personnes). Le tableau 5 se rapporte au personnel dont le traitement est imputé au budget de la coopération technique, y compris les experts; le nombre de nationalités représentées était de 30 en 1968 (pour 179 personnes) — 8 de ces nationalités ne figurent pas dans le tableau 4 pour 1968.

TABLEAU 4

Répartition géographique au 31 décembre 1968

(Personnel dont le traitement est imputé au budget ordinaire de l'Union)

Pays	fonct. élus	D.1	P.5	P.4	P.3	P.2	P.1	G.7	G.6	G.5	Total
Afghanistan					1						1
Argentine	1		1 (-)	(1)	1						3
Australie	1 (-)				1						2 (1)
Belgique					1		1 (-)	(1)			2
Biélorussie				(1)							- (1)
Bulgarie						1					1
Canada							1				1
Chine				1	1						2
Danemark					1						1
Espagne					3 (1)	1 (3)	2 (1)	(1)			6
Etats-Unis	1	1		1 (-)	1						4 (3)
France	2	1	4 (3)	1 (2)	3 (4)	5 (3)	1 (-)		3 (2)	(1)	20 (18)
Inde		1			1 (-)	1 (2)					3
Iran					1 (-)	(1)					1
Iraq						1					1
Irlande						1 (-)					1 (-)
Italie				1	(1)	1 (-)	1				3
Japon	1				3 (2)	(1)					4
Maroc	1										1
Mexique					1 (-)	(1)					1
Norvège									1		1
Pakistan					1						1
Paraguay				1 (-)	(1)						1
Pays-Bas				1 (-)		1 (-)	(1)		1		3 (2)
Pologne (Rép. Pop. de)					1						1
République Arabe Unie					1	1	1		1		5
Rép. Féd. d'Allemagne											
Royaume-Uni		1	2 (1)	2	1 (3)	3 (1)	1	1	1 (-)		12 (10)
Suède						(1)					- (1)
Suisse			1	6 (3)	8 (10)	5 (4)	6	1 (2)	2 (3)		29
Tchécoslovaquie			1		1						2
Tunisie	1										1
Turquie				1							1
U.R.S.S..	1			1 (-)	2 (1)	(1)					4 (3)
	<u>9 (8)</u>	<u>4</u>	<u>9 (6)</u>	<u>17 (13)</u>	<u>34</u>	<u>22</u>	<u>14 (12)</u>	<u>2 (5)</u>	<u>9 (8)</u>	<u>(1)</u>	<u>120 (113)</u>

(Lorsque des changements sont intervenus, le chiffre de 1967 figure entre parenthèses)

TABLEAU 5

Répartition géographique au 31 décembre 1968

(Personnel dont le traitement est imputé au budget de la Coopération technique, y compris les experts)

	P.1	P.2	P.3	P.4	P.5	P.6	Total
Argentine				1	1		2
Australie				4 (5)	2 (4)		6 (9)
Belgique			2	1	1 (-)		4 (3)
Canada				2	3 (2)		5 (4)
Corée	- (1)	1 (-)					1
Danemark	1 (-)		- (1)	1 (-)			2 (1)
Espagne				2			2
Etats-Unis				1	4 (2)	- (1)	5 (4)
Ethiopie					1 (-)	- (1)	1
Finlande				1			1
France			6	19 (16)	2	2 (1)	29 (25)
Grèce		1		1 (-)			2 (1)
Guyane				1			1
Haïti				- (1)			- (1)
Inde		1	- (1)	9 (5)	3 (6)		13
Irlande				2	2 (3)		4 (5)
Italie		1 (-)	2	2 (3)			5
Japon			1	1 (6)	1	1 (-)	4 (8)
Maroc				1			1
Norvège			1	2 (6)	1 (-)		4 (7)
Nouvelle-Zélande				- (1)			- (1)
Pakistan				2	2 (3)		4 (5)
Pays-Bas	4 (2)			4 (5)	2	1	11 (10)
Pérou					1		1
Pologne (Rép. Pop. de)						- (1)	- (1)
République Arabe Syrienne					- (1)		- (1)
République Arabe Unie				2 (-)			2 (-)
Rép. Féd. d'Allemagne			2 (3)	8 (9)	2 (4)		12 (16)
Royaume-Uni			1	14 (17)	5 (3)	1 (3)	21 (24)
Suède	10 (-)	3 (-)	1	5	1	3 (1)	23 (8)
Suisse	1	1 (-)	- (2)	5 (2)			7 (5)
U.R.S.S.		- (1)		3	1 (2)	- (1)	4 (7)
Uruguay					1 (-)		1 (-)
Yougoslavie			- (1)	1 (-)			1
	<u>16 (4)</u>	<u>8 (3)</u>	<u>16 (22)</u>	<u>95 (98)</u>	<u>36 (38)</u>	<u>8 (10)</u>	<u>179 (175)</u>

(Lorsque des changements sont intervenus, le chiffre de 1967 figure entre parenthèses)

6.2 QUESTIONS FINANCIÈRES

Conformément aux dispositions de l'Article 10, numéro 146 de la Convention et à l'Article 46 du Règlement financier de l'Union, le Secrétaire général établit et soumet chaque année au Conseil d'administration un rapport de gestion financière contenant toutes les informations utiles sur l'administration financière et le résultat des comptes de l'année écoulée. Après vérification et approbation par le Conseil d'administration, ce rapport est adressé aux Membres et Membres associés de l'Union. Cependant, afin de donner une idée des crédits affectés aux différentes activités de l'Union, le budget de l'année 1968 y compris les crédits additionnels est reproduit en Annexe 2 au présent rapport.

Conformément aux dispositions de l'Article 16 de la Convention de Montreux (1965) et des Articles 2 et 6 du Règlement financier de l'Union, le budget de l'Union comprend les frais afférents, d'une part, aux dépenses récurrentes soit au Conseil d'administration, au Secrétariat général, au Comité international d'enregistrement des fréquences, aux Secrétariats des Comités consultatifs internationaux et aux laboratoires et installations techniques créés par l'Union et, d'autre part, aux conférences de plénipotentiaires, aux conférences administratives mondiales et à toutes les réunions des Comités consultatifs internationaux.

La Convention de Montreux prévoit également que le budget annuel de l'Union est examiné et arrêté par le Conseil d'administration en tenant compte des limites fixées pour les dépenses par la Conférence de plénipotentiaires. Ces limites sont fixées dans le Protocole additionnel I à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) et autorisent le Conseil d'administration à établir le budget de l'Union pour l'année 1968 à 18.610.000 francs suisses pour les dépenses récurrentes et à 4.985.000 francs suisses pour les dépenses des conférences et réunions. Toutefois, le paragraphe 5 du même Protocole additionnel autorise le Conseil d'administration à dépasser ces limites pour tenir compte des augmentations des échelles de traitement, des contributions au titre des pensions ou indemnités, y compris des indemnités de poste admises par les Nations Unies pour être appliquées à leur personnel en fonctions à Genève et des fluctuations du cours du change entre le franc suisse et le dollar qui entraîneraient pour l'Union des dépenses supplémentaires. Le Conseil d'administration est également autorisé à dépasser les limites fixées pour les conférences et réunions si le dépassement peut être compensé par des crédits demeurés disponibles sur une année précédente ou à prélever sur une année future. Toutefois, ce même Protocole additionnel prévoit que la limite des dépenses des conférences et réunions sera réduite d'une somme de 2.000.000 de francs suisses si aucune conférence administrative mondiale traitant de questions de radiocommunications ne devait se réunir au cours de l'année 1968.

Au cours de sa 22^e session 1967, et par sa Résolution N^o 604, le Conseil d'administration a approuvé les budgets de 1968 s'élevant à :

19.442.400 fr. s. au titre des dépenses récurrentes dont

18.338.400 fr. s. couverts par le plafond des dépenses et
1.104.000 fr. s. hors plafond ;

3.100.000 fr. s. au titre des conférences et réunions dont

2.351.700 fr. s. couverts par le plafond des dépenses,
105.700 fr. s. hors plafond et
642.600 fr. s. couverts par les crédits budgétaires demeurés disponibles sur les
années 1966 et 1967 ;

230.000 fr. s. au titre de la préparation d'un projet de Charte constitutionnelle de l'Union ;

35.000 fr. s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T ;

2.616.400 fr. s. en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique;

2.576.500 fr. s. en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a fixé pour 1968 le montant de l'unité contributive à 45.600 francs suisses sur la base de la classification choisie librement par les Membres et Membres associés, en vertu des dispositions des numéros 212 et 213 de la Convention de Montreux, soit sur la base d'un total de 471½ unités.

Enfin, conformément aux dispositions de l'Article 16, numéro 230 de la Convention de Montreux (1965), le Conseil d'administration a décidé de fixer à 5.000 francs suisses pour 1968 la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions de chacun des comités consultatifs internationaux pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et les organisations internationales non exonérées de toutes contributions.

Au cours de sa 23^e session et par sa Résolution N° 621, le Conseil d'administration a autorisé l'inscription au budget de 1968 de crédits additionnels destinés principalement à couvrir les dépenses résultant de la modification des conditions d'emplois du régime commun des traitements et indemnités du personnel des Nations Unies et des institutions spécialisées et aux réunions du C.C.I.T.T. Conformément à la Résolution N° 621, le budget de l'année 1968 a donc été arrêté aux sommes suivantes:

20.090.100 fr. s. au titre des dépenses récurrentes dont

18.387.000 fr. s. couverts par le plafond des dépenses et
1.703.100 fr. s. hors plafond;

3.600.000 fr. s. au titre des dépenses des conférences et réunions dont

2.244.100 fr. s. couverts par le plafond des dépenses
115.000 fr. s. hors plafond

1.240.900 fr. s. couverts par les crédits demeurés disponibles sur les années 1966 et 1967;

230.000 fr. s. au titre de la préparation d'un projet de Charte constitutionnelle de l'Union;

35.000 fr. s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.;

2.742.400 fr. s. en ce qui concerne le compte spécial des dépenses administratives de la Coopération technique;

2.576.500 fr. s. en ce qui concerne le budget annexe des publications.

Au cours de sa 23^e session et par sa Résolution N° 622, le Conseil d'administration a, en outre, approuvé le budget de l'Union pour 1969 de

20.416.900 fr. s. au titre des dépenses récurrentes;

2.277.000 fr. s. au titre des dépenses des conférences et réunions;

35.000 fr. s. au titre des dépenses couvertes par le Fonds de renouvellement de l'installation d'interprétation simultanée et autres équipements électro-acoustiques et par le Fonds de provision du C.C.I.T.T.;

2.894.900 fr. s. au titre des dépenses administratives de la Coopération technique;

3.072.300 fr. s. au titre du budget annexe des publications;

5.105.450 fr. s. au titre du budget annexe pour la construction d'une aile au bâtiment de l'U.I.T.

Par cette même Résolution, le Conseil d'administration a fixé le montant de l'unité contributive pour l'année 1969 à 46.200 francs suisses sur la base de 473½ unités contributives. Le Conseil d'administration a également décidé de fixer à 5.000 francs suisses, pour 1969, la valeur annuelle de l'unité contributive aux dépenses des réunions du C.C.I.R. ou du C.C.I.T.T., pour les exploitations privées reconnues, les organismes scientifiques ou industriels et pour les organisations internationales non exonérées sur une base de réciprocité.

Classification des Membres et Membres associés de l'Union pour la répartition des dépenses de l'Union de l'année 1968

A la fin de 1967, l'Union comptait 133 Membres et 0 Membre associé contribuant pour un total de 472½ unités.

A la suite de l'adhésion, au cours de l'année 1968, de 2 nouveaux Membres et du fait de la déclaration du Liban demandant à participer à partir du 1^{er} janvier 1968 dans la classe de 1 unité (au lieu de ½ unité) aux dépenses de l'Union, l'U.I.T. comptait au 31 décembre 1968 135 Membres et 0 Membre associé contribuant pour un total de 474 unités aux dépenses de l'Union.

Trésorerie

La situation des fonds liquides de l'Union a continué à être bonne en 1968. Il n'a, en effet, pas été nécessaire d'avoir recours aux avances de fonds du Gouvernement de la Confédération suisse et il a même été possible de maintenir, au cours de toute l'année 1968, des placements à court terme.

Contributions arriérées

Total des sommes dues au titre des arriérés à la date du 31 décembre 1968 et sommes correspondantes pour les deux années précédentes :

31 décembre 1966	4.392.596,50 francs suisses
31 décembre 1967	5.739.456,66 francs suisses
31 décembre 1968	6.788.386,79 francs suisses

Malgré l'effort déployé par le Conseil d'administration et le Secrétaire général en vue d'obtenir le règlement des comptes arriérés ou tout au moins pour arriver avec les débiteurs les plus anciens à un arrangement en vue de l'établissement d'un plan d'amortissement des dettes, la situation générale des débiteurs ne s'est pas améliorée. Toutefois, il est à espérer que grâce aux contacts personnels établis par le Secrétaire général et grâce à l'intervention des experts régionaux de l'U.I.T. il sera possible, dans un avenir proche, de constater une diminution des sommes impayées.

On trouvera dans l'Annexe 6 au présent rapport la situation au 31 décembre 1968 des débiteurs de l'Union.

Caisse d'assurance de l'U.I.T. et participants à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

Le tableau ci-dessous indique la répartition des effectifs au 31 décembre 1968 dans les différents Fonds et Caisses auxquels sont affiliés les fonctionnaires de l'U.I.T.

	Personnel en activité	Personnel pensionné	Rentes de veuves	Rentes d'orphelins
<i>Fonds de pensions</i>	6	18	3	—
<i>Fonds de réserve et des compléments de rentes</i>	—	11	3	3
<i>Caisse commune des pensions des Nations Unies</i>				
Personnel de l'Union:				
Participants de plein droit . . .	418	19	7	4
Participants associés	—	—	—	—
Experts de la Coopération technique:				
Participants de plein droit . . .	138	1	1	—
Participants associés	25	—	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
<i>Total</i>	587	49	14	7

Le rapport de gestion de la Caisse d'assurance de l'U.I.T., qui fait l'objet de la deuxième partie du Rapport de gestion financière pour l'année 1968, donne toutes les informations utiles au sujet des travaux effectués par la Commission de gestion de cette Caisse.

7. RELATIONS AVEC LES NATIONS UNIES ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

NATIONS UNIES

Outre sa participation aux réunions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (ECOSOC) ainsi qu'aux travaux du Comité administratif de coordination (C.A.C.), l'Union a poursuivi sa collaboration avec le Comité consultatif pour les questions administratives (C.C.Q.A.), le Comité consultatif de la fonction publique internationale (C.C.F.P.I.) et le Comité consultatif pour l'information publique (C.C.I.P.).

Du fait de son expérience déjà longue de l'utilisation d'une calculatrice électronique pour effectuer certains travaux techniques importants à l'intention de ses Membres, l'U.I.T. a été en mesure d'apporter une contribution appréciable aux travaux du Comité des utilisateurs d'ordinateurs et de ses organismes subsidiaires.

L'Union a également suivi de près les activités des Nations Unies dans le domaine technique.

En sa qualité d'Institution spécialisée des Nations Unies chargée des questions de télécommunications, l'U.I.T. continue à porter une attention particulière à la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, étant donné surtout l'évolution extrêmement rapide à laquelle on assiste dans ce domaine. Donnant suite à la Résolution n° 2130 (XX) de l'Assemblée générale, le Conseil d'administration, lors de sa 23^e session, a rédigé un septième rapport destiné au Conseil économique et social et au Comité des Nations Unies pour les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'U.I.T. a été représentée à la 10^e session de ce Comité et a continué à participer aux travaux de son Sous-Comité scientifique et technique et de son Sous-Comité juridique ainsi qu'aux travaux du Groupe de travail inter-organisation du C.A.C. chargé des programmes et activités touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

En août 1968, l'U.I.T. a participé à la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui s'est tenue à Vienne, et y a présenté un document de caractère général intitulé « Les radiocommunications dans l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique ».

Dans le vaste domaine de la science et de la technique, l'Union continue de suivre avec attention les travaux du Comité consultatif pour la science et la technique créé par le Conseil économique et social lors de sa 36^e session, ainsi que les travaux du Sous-Comité du C.A.C. pour la science et la technique.

COOPÉRATION AVEC LES COMMISSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES

Les arrangements qui régissent la coopération avec la Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient (CEAEO) fonctionnent d'une manière satisfaisante depuis une dizaine d'années. Deux experts régionaux de l'U.I.T. collaborent étroitement avec la CEAEO. L'adjonction d'un nouvel expert en 1969 a été approuvée par le P.N.U.D. Des représentants du siège de l'U.I.T. prennent également une part active aux réunions du Comité des transports et des communications et à celles de la Sous-Commission des télécommunications de la CEAEO.

Au cours de l'année 1968, les experts de l'U.I.T. se sont efforcés d'apporter leur assistance à divers pays qui avaient à faire face à des difficultés sérieuses, et de les aider à déterminer leurs besoins en matière d'assistance technique et à formuler leurs demandes à cet effet. A sa session d'avril 1968, la CEAEO a adopté une résolution sur l'urgente nécessité de mettre en place un réseau régional de télécommunications et sur l'opportunité de solliciter l'assistance du P.N.U.D. et de l'U.I.T. en vue d'entreprendre l'enquête de préinvestissement indispensable. Les experts régionaux se sont activement occupés, avec la collaboration du siège de l'U.I.T., de la préparation de la demande d'assistance au titre du Fonds spécial. Soumise au P.N.U.D. en janvier 1969,

cette demande sera probablement examinée lors de la session de juin 1969 du Conseil d'administration de cet organisme.

D'autre part, l'U.I.T. a continué à collaborer de près avec la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Conformément à un mémorandum d'accord signé en 1963, trois experts de l'U.I.T. en poste à Addis Abéba travaillent en étroite collaboration avec leurs collègues de la CEA. En 1968, leurs deux principales préoccupations ont été: la formation du personnel des télécommunications et le réseau régional africain. Une série de missions ont été entreprises en vue de négocier la réalisation de projets multinationaux de formation professionnelle dans diverses régions de l'Afrique. Un travail considérable a été accompli pour établir une demande d'assistance au P.N.U.D. (secteur Fonds spécial) en vue d'entreprendre des enquêtes de préinvestissement pour la mise en place d'un réseau régional. Une attribution préliminaire de crédits a été accordée par le P.N.U.D. pour des études de faisabilité, et deux équipes d'experts ont été recrutées au cours du deuxième semestre de l'année. L'équipe d'Addis Abéba s'est constituée en décembre 1968 et celle d'Abidjan est entrée en fonction en janvier 1969. Les études de faisabilité doivent être conduites sur la base du Plan d'Addis Abéba et compte tenu de la documentation rassemblée par les experts régionaux d'Addis Abéba.

En Amérique latine, l'U.I.T. s'est engagée dans une coopération avec la CITELE, organisme institué par le Conseil économique et social de l'Organisation des Etats américains. Au titre du secteur Assistance technique du P.N.U.D. (comme c'est également le cas pour les experts régionaux en Afrique et en Asie), l'U.I.T. a chargé trois experts régionaux de coopérer avec les Coordonnateurs régionaux de la CITELE. Comme dans les deux autres régions, les experts pour l'Amérique latine ont apporté leurs conseils aux pays intéressés, selon les demandes de ceux-ci. Pour l'Amérique latine, le Conseil d'administration du P.N.U.D. a approuvé, à sa session de janvier 1968, une assistance au titre du Fonds spécial pour une enquête de préinvestissement en vue de la mise en place d'un réseau régional. C'est la Banque interaméricaine de développement qui est chargée d'exécuter le projet de concert avec l'U.I.T. Le plan d'opération devrait être signé au cours du premier semestre de 1969.

RELATIONS AVEC LES INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

L'U.I.T. est restée en relation étroite avec les institutions spécialisées de caractère technique qui ont un intérêt particulier dans le domaine des télécommunications, à savoir l'Organisation de l'aviation civile internationale (O.A.C.I.), l'Organisation météorologique mondiale (O.M.M.), l'Organisation consultative intergouvernementale de la navigation maritime (O.M.C.I.) et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO); un grand nombre de ces organisations envisage la possibilité de résoudre leurs problèmes particuliers en recourant aux techniques des télécommunications spatiales.

L'U.I.T. a été représentée à la première réunion, tenue en novembre 1968, du Groupe ASTRA créé par l'O.A.C.I.

L'U.I.T. a continué à collaborer avec le Groupe consultatif d'experts sur les communications spatiales de l'UNESCO et a participé à une réunion d'experts sur l'emploi des communications spatiales pour la radiodiffusion. Un fonctionnaire du C.C.I.R. s'est joint à la mission de l'UNESCO au Brésil pour prendre part à l'étude d'un projet pilote visant à l'utilisation des satellites à des fins éducatives.

L'U.I.T. a également continué à coopérer avec la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (C.O.I.) et avec un Groupe mixte d'experts en télécommunications O.M.M./C.O.I.

Comme par le passé, l'U.I.T. a suivi de près les travaux du Comité de la sécurité maritime, du Sous-Comité de la sécurité de la navigation et du Sous-Comité des radiocommunications de l'O.M.C.I.

Etant donné que, dans bien des pays, les services des postes et ceux des télécommunications relèvent de la même administration, on s'efforce de rechercher en collaboration avec l'Union postale universelle (U.P.U.) la solution des problèmes d'intérêt commun aux deux organisations. La possibilité d'organiser des projets de formation professionnelle communs à l'U.P.U. et à l'U.I.T. fait également l'objet d'une étude suivie.

RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Outre les institutions spécialisées, l'U.I.T. a maintenu une étroite coopération avec un certain nombre d'organisations internationales. Il convient de citer en particulier les suivantes :

Organisation internationale de radiodiffusion et de télévision (O.I.R.T.)
Union européenne de radiodiffusion (U.E.R.)
Commission du Danube
Comité international radio-maritime (C.I.R.M.)
Union radio-scientifique internationale (U.R.S.I.)
Commission électrotechnique internationale (C.E.I.)
Organisation internationale de normalisation (I.S.O.)
Comité de la recherche spatiale (COSPAR)
Conseil international des unions scientifiques (C.I.U.S.)
Fédération internationale d'astronautique (F.I.A.)
Union asiatique de radiodiffusion
Association interaméricaine de radiodiffusion (A.I.R.)
Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique (U.R.T.N.A.)
Union arabe des télécommunications
Conférence européenne des postes et télécommunications (C.E.P.T.)
Union africaine et malgache des postes et télécommunications (U.A.M.P.T.).

* * *

On trouvera en Annexe 4 une liste des réunions, tenues par les Nations Unies et d'autres organisations internationales, auxquelles l'U.I.T. a été représentée.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 1

**SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 1968
DES PAYS MEMBRES PAR RAPPORT AUX ACTES DE L'UNION**

Tableau I. *Actes de Montreux (1965) et Règlements y annexés :*

- Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965);
- Protocole additionnel facultatif à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965) relatif au règlement obligatoire des différends;
- Règlement des radiocommunications et Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.R. de Genève, 1959);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1963) (spatiale);
- Révision partielle du Règlement des radiocommunications (C.A.E.R. de Genève, 1966) (aéronautique);
- Révisions partielles du Règlement des radiocommunications et du Règlement additionnel des radiocommunications (C.A.M.R. de Genève, 1967) (maritime);
- Règlement télégraphique et Règlement téléphonique de Genève (1958).

Tableau II. *Accords régionaux africains :*

- Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963);
- Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

Tableau III. *Accords régionaux américains :*

- Accord interaméricain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949);
- Accord régional sur la radiodiffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950).

Tableau IV. *Conventions, Arrangements et Accords régionaux européens :*

- Convention européenne de radiodiffusion (Copenhague, 1948);
- Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948);
- Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région 1 (Paris, 1951);
- Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957);
- Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radiodiffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960);
- Accord régional pour la Zone européenne de radiodiffusion (Stockholm, 1961).

Tableaux V.1 à V.4 *Accords particuliers :*

- Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radiodiffusion (Bruxelles, 1962);
- Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières (Bruxelles, 1963);
- Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières (Karlsruhe, 1966).

Tableau I.

SITUATION AU

La lettre S signifie que l'Acte en question a été signé.
La lettre A dans les colonnes 3 ou 5 signifie qu'il s'agit d'une adhésion;
dans les autres colonnes, elle indique une approbation des Règlements.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Afghanistan	½	S ¹⁾		S	
Albanie (République Populaire d')	½	—		—	
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire)	3	S ¹⁾	24. IX. 1968 ²⁾	—	
Arabie Saoudite (Royaume de l')	1	S ¹⁾	6. IX. 1968 ²⁾	—	
Argentine (République)	15	S ¹⁾	17. V. 1967	—	
Australie (Commonwealth de l')	18	S ¹⁾	25. I. 1967	S	25. I. 1967
Autriche	1	S ¹⁾		S	
Barbade	½	A	16. VIII. 1967	—	
Belgique	5	S ¹⁾		S	
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	1	S ¹⁾		—	
Birmanie (Union de)	1	S ¹⁾		S	
Bolivie	3	S ¹⁾		S	
Botswana (République de)	½	A	2. IV. 1968	—	
Brésil	5	S ¹⁾	12. VII. 1968	S	
Bulgarie (République Populaire de)	1	S ¹⁾		—	
Burundi (République du) ¹⁷⁾	½	—		—	
Cambodge (Royaume du)	1	A	13. IX. 1968	—	
Cameroun (République Fédérale du)	½	S ¹⁾	24. IV. 1968	—	
Canada	18	S ¹⁾	31. VIII. 1966 ²⁾	S	30. I. 1967
Centrafricaine (République)	½	S ¹⁾	15. VIII. 1966	S	15. VIII. 1966
Ceylan	1	S	13. I. 1967	—	
Chili	3	S ¹⁾		—	

*¹⁾ Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**²⁾ Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements

31 DÉCEMBRE 1968

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications						Règlement additionnel des radiocommunications						Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
S	⁵⁾ —	—	—	—	—	—	—	S	⁵⁾ —	—	—	—	A	—	A
—	A ⁴⁾	S	A	S	A ⁴⁾	S	A	—	A ⁴⁾	S	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾	—	—	S	A ⁴⁾	—	—	S	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾
S	A ²⁴⁾	S	A ³⁾	S	A	S	—	S	A ²⁴⁾	S	—	—	A ²⁷⁾	—	A ²⁷⁾
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A	S	A	—	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A ³⁾	S	A
S	¹⁾ —	S	A	—	A ³⁴⁾	—	—	S	¹⁾ —	—	—	S	A	S	A
S	A	—	—	—	—	—	—	S	A	—	—	S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	—	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾	S	—	S	A	S	—	—	A	—	A
S	¹⁾ —	S	—	S	A ¹²⁾	S	—	S	¹⁾ —	S	—	S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	A	—	—	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	—	A ⁴⁾	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A
—	A	—	A	—	A ⁴⁾	S	—	—	A	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A ³⁾	S	A	S	A	S	A ³⁾	S	A	S	A	—	¹⁾
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	S	—	S	A ⁴⁾	S	—	S	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	S	—	—	A ⁴⁾	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc.*	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac.**	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Chine	15	S ¹⁾	12. I. 1968	—	
Chypre (République de)	½	S ¹⁾		S	
Cité du Vatican (Etat de la)	½	S	6. IV. 1968	S	
Colombie (République de)	3	S ¹⁾		—	
Congo (République Démocratique du) . .	1	S ¹⁾		S	
Congo (République du) (Brazzaville) . .	½	S ¹⁾	21. XII. 1966	S	
Corée (République de)	1	S ¹⁾	14. III. 1967	S	14. III. 1967
Costa Rica	½	S ¹⁾		S	
Côte d'Ivoire (République de)	1	S ¹⁾	15. I. 1968	S	
Cuba	1	S ¹⁾		—	
Dahomey (République du)	½	S ¹⁾	10. XI. 1967	—	
Danemark	5	S ¹⁾	9. XI. 1966	A	9. XI. 1966
Dominicaine (République)	3	A	20. III. 1968	—	
El Salvador (République de)	3	—		—	
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécom- munications d'Outre-Mer ³⁾	1	S	29. V. 1967	S	
Equateur	1	S ¹⁾		—	
Espagne	3	S ¹⁾	6. VI. 1967	—	
Etats-Unis d'Amérique	30	S ¹⁾	29. V. 1967 ²⁾	—	
Ethiopie	1	S ¹⁾	29. VII. 1967	—	
Finlande	3	S ¹⁾	3. II. 1967	S	22. VI. 1967
France	30	S	29. V. 1967	—	
Gabonaise (République)	½	S ¹⁾		S	
Ghana	1	S ¹⁾		S	
Grèce	1	S ¹⁾	26. VII. 1968	S	26. VII. 1968
Guatemala	1	S ¹⁾		S	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
—	A	S	A	—	—	S	—	—	A	S	—	—	A	—	A
S	A	S	A	—	A ⁴⁾	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A
S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—	S	—
—	A ⁴⁾	S	A	S	—	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
—	A	—	A ⁴⁾	—	—	—	A	—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	—	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	—	—	—	—	—	—	—	S	—	—	—	—	—	—	—
—	A ³⁰⁾	—	A	—	A ⁴⁾	S	—	—	A	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	1)	S	—	S	—	S	—	S	1)	—	1)	—	1)	—	1)
—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	—	—	A	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	S	A ⁴⁾	—	—	—	A	—	A
S	—	—	—	—	—	—	—	S	5)	—	5)	S	—	S	5)
S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A ³⁾	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A ²⁵⁾	S	A	S	A	S	A	—	1)	—	1)	S	A ²⁰⁾	—	1)
S	A	S	A	S	A ⁴⁾	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A	S	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A ³⁾	S	A
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	—	A	—	A
S	A	S	A	—	A ⁴⁾	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	A ³¹⁾	—	—	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A	—	A

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc.*	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac.**	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Guinée (République de)	½	S ¹⁾	3. X. 1966	—	
Guyane	½	A	8. III. 1967	—	
Haïti (République d')	1	S		S	
Haute-Volta (République de)	½	S ¹⁾	5. IV. 1968	—	
Honduras (République de)	½	—		—	
Hongroise (République Populaire)	1	S ¹⁾		—	
Inde (République de l')	13	S ¹⁾	1. XII. 1967	—	
Indonésie (République d')	1	S ¹⁾		—	
Iran	1	S ¹⁾		—	
Iraq (République d')	1	S ¹⁾		—	
Irlande	3	S	17. V. 1967	—	
Islande	½	S ¹⁾	8. III. 1967	—	
Israël (Etat d')	1	S ¹⁾	20. III. 1968	—	
Italie	10	S ¹⁾	28. X. 1968	—	
Jamaïque	1	S ¹⁾		—	
Japon	20	S	30. VIII. 1967	S	30. VIII. 1967
Jordanie (Royaume Hachémite de)	½	S ¹⁾	1. III. 1967	—	
Kenya	½	S ¹⁾	25. X. 1968	—	
Koweït (Etat de)	1	S ¹⁾	11. IV. 1968 ²⁾	—	
Laos (Royaume du)	½	S	27. IX. 1967	—	
Lesotho (Royaume de)	½	A	26. V. 1967	—	
Liban	1	S ¹⁾	10. I. 1967	—	
Libéria (République du)	1	S ¹⁾		—	
Libye (Royaume de)	½	A	15. VIII. 1968	—	
Liechtenstein (Principauté de)	½	S ¹⁾	12. XII. 1967	S	12. XII. 1967
Luxembourg	½	S ¹⁾	31. XII. 1968	S	31. XII. 1968

*1) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**1) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications														Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications						Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)	Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)	Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)	C.A.R. Genève (1959)	Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)	Règlement télégraphique	Règlement téléphonique										
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
—	A ⁴⁾	—	A	—	A	—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A	S	A	—	A ⁴⁾	S	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—		—		—		—		—		—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—		—		—		—		—		—		—		—			
S	¹⁾	S		S		S		S	¹⁾	S		S	A	S	A		
S	A	S	A	S	A	S		S	A	S		S	A	S	A ²⁰⁾		
S	A	S		S		S		S	A	S		S	A	S	A		
S	A	—		—		—		S	A	—		S	A	S	A		
S		—		—		—		S		—		—		—			
S	A	S	A	S	A	S		S	A	S		S	A	S	A		
S	A	S	A	—	A	S	A	S	A	S	A	S	A	S	A		
—	A ⁴⁾	—	A	—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—		—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
S	A	S	A	—		—		S	A	—		S	A	S	A		
—	A	S		—		S		—	A	S		—	A	—	A		
S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—		S	A ⁴⁾	—		S	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
S	A	S	A	S	A	—	A	S	A	—	A	S	A ²⁾	S	A		

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Malaisie	3	S ¹⁾	6. IX. 1968	—	
Malawi	½	S ¹⁾		A	16. XII. 1966
Maldives (Iles)	½	A	28. II. 1967	—	
Malgache (République)	1	S ¹⁾	18. VIII. 1967	S	
Mali (République du)	½	S ¹⁾	14. III. 1968	—	
Malte	½	S ¹⁾		S	
Maroc (Royaume du)	1	S ¹⁾	17. X. 1968	—	
Mauritanie (République Islamique de)	½	S ¹⁾		S	
Mexique	5	S ¹⁾	2. XI. 1967	S	
Monaco	½	S		S	
Mongolie (République Populaire de)	½	S ¹⁾		S	
Népal	½	S ¹⁾	1. VII. 1967 ²⁾	—	
Nicaragua	1	S ¹⁾		S	
Niger (République du)	½	S ¹⁾	22. VI. 1967	—	
Nigeria (République Fédérale de)	2	S ¹⁾	21. I. 1967	—	
Norvège	5	S ¹⁾	13. IX. 1968	A	13. IX. 1968
Nouvelle-Zélande	5	S ¹⁾	13. IV. 1967 ¹⁴⁾	—	
Ouganda	½	S ¹⁾	1. IV. 1967	—	
Pakistan	3	S ¹⁾	1. VI. 1967 ²⁾	—	
Panama	½	S ¹⁾		S	
Paraguay	1	S ¹⁾	8. IX. 1967	S	31. V. 1968
Pays-Bas (Royaume des)	8	S ¹⁾	27. XII. 1966 ¹⁹⁾	S	
Pérou	2	S ¹⁾	1. III. 1967	—	
Philippines (République des)	1	S ¹⁾		S	
Pologne (République Populaire de)	3	S ¹⁾		—	
Portugal	3	S ¹⁾	10. IX. 1968	—	

*¹⁾ Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**²⁾ Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
S	A	S	A	S	A	S		S	A	S		S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	A	—		—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—		—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
—	A ⁴⁾	—	A	—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	S		S		—	A ⁴⁾	S		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A ³⁾	S	A	—	A ⁴⁾	—		S	A	—		S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—		—		—		—	A ⁴⁾	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	S	A ⁴⁾	S		S	A	S		S	A	S	A
S	A	S		—		S		S	A	S		S	A	S	A
—	1)	—		—		—		—	1)	—		—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—		S	A	—		—	A	—	A
—	A	—	A ⁴⁾	—	A	—	A	—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A ³⁾	S	A ³⁾	S		S		S	A	S		S	A	S	A
—	A	—		—		—		—	A	—		—	A	—	A
S	A	—	A	—	A	—		S	A	—		S	A	S	A
S	A	S	A	S	A	S		S	A	S		S	A ³⁾	S	A
S	1)	—	1)	—	1)	—	1)	S	1)	—	1)	—	1)	—	1)
S	1)	S		—		—		S	1)	—	1)	—	1)	—	1)
S	1)	S		S		S		S	1)	S		S	A	S	A
S	A	S	A	S	A ⁴⁾	S		S	A	S		S	A	S	A

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc.	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac.**	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Provinces espagnoles d'Afrique	1	S	6. VI. 1967	—	
Provinces portugaises d'Outre-Mer	3	S	10. IX. 1968	—	
République Arabe Syrienne	1	S ¹⁾	1. VI. 1968	—	
République Arabe Unie	5	S ¹⁾		—	
République Fédérale d'Allemagne	20	S ¹⁾	16. XII. 1968 ³⁶⁾	—	
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	3	S ¹⁾		—	
République Somalie	1	S ¹⁾		—	
Rhodésie	1	— ¹¹⁾	— ¹¹⁾	— ¹¹⁾	— ¹¹⁾
Roumanie (République Socialiste de)	1	S ¹⁾		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Ir- lande du Nord, les Iles Anglo-Nor- mandes et l'Ile de Man	30	S ¹⁾	4. I. 1967	S	4. I. 1967
Rwandaise (République)	½	S ¹⁾		S	
Sénégal (République du)	1	S ¹⁾	5. VI. 1967	S	12. XII. 1967
Sierra Leone	½	S ¹⁾		—	
Singapour (République de) ¹⁸⁾	1	S ¹⁾	23. XI. 1967	A	23. XI. 1967
Soudan (République du)	1	S ¹⁾		—	
Sudafricaine (République) ¹⁸⁾	8	A	11. XI. 1966	—	
Suède	10	S ¹⁾	8. I. 1968	A	8. I. 1968
Suisse (Confédération)	10	S ¹⁾	5. I. 1967	S	5. I. 1967
Tanzanie (République Unie de)	½	S ¹⁾	7. X. 1967	—	
Tchad (République du)	½	S ¹⁾	30. X. 1968	S	30. X. 1968
Tchécoslovaque (République Socialiste)	3	S ¹⁾	3. I. 1968 ²⁾	—	
Territoires des Etats-Unis d'Amérique	25	S ¹⁾	29. V. 1967 ²⁾	—	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gou- vernement du Royaume-Uni de Grande- Bretagne et d'Irlande du Nord ²²⁾	1	S	7. III. 1968 ³⁷⁾	S	7. III. 1968

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.

***) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (suite)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS																	
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique					
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)					
C.A.R. Genève (1959)				Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22		
—	A	S	A	—	—	—	—	—	A	—	—	—	A	—	A		
S	A	—	A	S	A ⁴⁾	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
S	—	S	—	—	—	—	—	S	—	—	—	S	A	S	A		
S	A ²³⁾	S	A ³²⁾	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A ³⁾	S	A		
S	¹⁾	S	A	—	A ³⁴⁾	—	—	S	¹⁾	—	—	S	A	S	A		
—	A ⁴⁾	—	—	—	—	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A	—	A	—	—	—	—	—	A	—	—	S	A	S	³⁸⁾		
S	¹⁾	S	—	S	—	S	—	S	¹⁾	S	—	S	A	S	A		
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A ⁴⁾	—	A	—	—	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A	—	—	—	A	—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	S	A ³⁾	S	—	—	A ⁴⁾	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
S	A	—	—	—	—	—	—	S	A	—	—	S	A	S	A		
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	⁵⁾		
S	A	S	A	S	A ⁴⁾	S	A	S	A	S	A	S	A ²⁹⁾	S	A		
S	A	S	A	S	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A		
—	A ⁴⁾	S	A	—	A	—	A	—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
—	A	—	A	—	A ⁴⁾	S	—	—	A	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾		
S	¹⁾	S	—	S	—	S	—	S	¹⁾	S	—	S	A	S	A		
—	A ²⁵⁾	S	A	¹³⁾	A	S	A	—	¹⁾	—	¹⁾	—	A ²⁸⁾	—	¹⁾		
S	A	S	A	S	A	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A		

Tableau I.

Pays ou groupes de territoires	CONVENTION, etc.				
	Conférence de plénipotentiaires de Montreux (1965)				
	Classe de contribution Nbre d'unités	Convention, etc. *	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion	Protocole add. fac. **	Date de dépôt au Secrétariat général de l'instrument de ratification ou d'adhésion
1	2	3	4	5	6
Thaïlande	2	S ¹⁾		S	
Togolaise (République)	½	S ¹⁾	8. VIII. 1967	S	
Trinité et Tobago	1	S ¹⁾	13. XII. 1967	S	
Tunisie	2	S ¹⁾	1. IV. 1967	—	
Turquie	2	S ¹⁾	29. VIII. 1968	—	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	30	S ¹⁾		—	
Uruguay (République Orientale de l')	1	—		—	
Venezuela (République de)	3	S ¹⁾		—	
Viet-Nam (République du)	1	A	15. I. 1968 ³⁵⁾	A	15. I. 1968 ³⁵⁾
Yémen	1	—		—	
Yémen du Sud (République Populaire du)	½	A	15. VIII. 1968	—	
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)	1	S ¹⁾	22. XII. 1967	—	
Zambie (République de)	1	S ¹⁾	13. XII. 1967	S	

*) Convention, Protocole final, Protocoles additionnels.
**) Protocole additionnel facultatif relatif au règlement obligatoire des différends.

Convention, Règlements (fin)

RÈGLEMENTS ADMINISTRATIFS															
Conférences administratives des radiocommunications												Conférence administrative télégraphique et téléphonique			
Règlement des radiocommunications								Règlement additionnel des radiocommunications				Genève (1958)			
C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1963) (spatiale)		Révision partielle C.A.E.R. Genève (1966) (aéronautique)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		C.A.R. Genève (1959)		Révision partielle C.A.M.R. Genève (1967) (maritime)		Règlement télégraphique		Règlement téléphonique	
7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22
S	A	—	A	S	—	—	—	S	A	—	—	—	A	—	A
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	S	—	—	A ⁴⁾	S	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	—	A	—	—	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
S	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	S	—	S	A ⁴⁾	S	—	S	A	S	A
S	1)	S	A	S	A ³⁴⁾	S	—	S	1)	S	—	S	A	S	A
S	1)	—	1)	S	1)	S	1)	S	1)	S	1)	S	1)	S	1)
—	A	—	A	—	A ⁴⁾	S	—	—	A	S	—	S	A	S	A
—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾
S	A	S	A	S	A	S	—	S	A	S	—	S	A	S	A
—	A ⁴⁾	—	A	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	—	—	A ⁴⁾	—	A ⁴⁾

1) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965).

2) En ratifiant la Convention, le pays intéressé a confirmé la(les) réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

3) Cette approbation a été donnée, compte tenu de la, ou des réserve(s) formulée(s) au moment de la signature.

4) Règlement approuvé *ipso facto* étant donné qu'il était en vigueur soit lors de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959), soit lors de la ratification ou de l'adhésion du pays intéressé à la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965).

5) Voir la ou les déclarations figurant dans le Protocole final annexé à la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959).

6)-10)

11) Voir Résolution n° 599 du Conseil d'administration.

12) Voir Notification n° 1000.

13) La signature pour les Etats-Unis d'Amérique vaut également pour les Territoires des Etats-Unis d'Amérique.

14) Le Gouvernement de la Nouvelle-Zélande a déclaré que cette ratification s'applique également aux Iles Cook, à Niue et aux Iles Tokelau, conformément à l'article 20 de la Convention.

15)

16) Ancienne dénomination: Singapour.

17) Ancienne dénomination: Burundi (Royaume du).

18) Voir Résolution n° 619 du Conseil d'administration.

19) Le Gouvernement du Royaume des Pays-Bas a déclaré que la Convention a été ratifiée pour le compte du Royaume en Europe, du Surinam et des Antilles néerlandaises.

20) En approuvant cette Révision partielle du Règlement des radiocommunications, le Gouvernement de la Jamaïque a renouvelé la réserve exprimée par sa délégation au cours de la neuvième séance plénière de la conférence, à savoir:

« La délégation de la Jamaïque déclare réserver le droit du Gouvernement jamaïcain de prendre toute mesure qu'il jugerait nécessaire à la sauvegarde de ses intérêts au cas où des Membres ou Membres associés n'observeraient pas, d'une

manière ou d'une autre, les stipulations du Règlement des radiocommunications de la Conférence administrative des radiocommunications (Genève, 1959), tel qu'il a été complété et modifié par la Conférence administrative extraordinaire des radiocommunications (Genève, 1963), ou au cas où des réserves formulées par certains pays compromettraient le bon fonctionnement de ses services de télécommunications. »

21) L'Administration italienne a déclaré que son pays, en ratifiant la Convention internationale des télécommunications de Genève (1959) en date du 7 novembre 1962 (instrument de ratification déposé au Secrétariat général le 28 décembre 1962), a, conformément aux dispositions du numéro 193 de ladite Convention, approuvé *ipso facto* les Règlements administratifs y annexés qui étaient en vigueur à cette date, soit les Règlements télégraphique et téléphonique de Genève (1958), entrés en vigueur le 1^{er} janvier 1960, et les Règlements des radiocommunications de Genève (1959), entrés en vigueur le 1^{er} mai 1961.

22) Le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a ratifié la Convention internationale des télécommunications de Montreux (1965), au nom des Territoires d'Outre-Mer suivants, dont il assure les relations internationales (*Notification n° 1004*):

Etats associés

Antigua
Dominique
Grenade
S. Christophe, Nièves et Anguille
S. Lucie

Etats sous protectorats

Brunéi
Souaziland a)
Tonga

Autres territoires

Iles Bahamas
Bermudes
Territoire antarctique britannique (y compris les Iles Orcades du Sud, les Iles Shetland du Sud et la Terre de Graham)
Honduras britannique
Iles Vierges britanniques
Iles Cayman
Iles Falkland (Colonie et Dépendances, y compris la Géorgie du Sud et les Iles Sandwich du Sud)
Fidji
Gibraltar
Hongkong
Ile Maurice a)
Montserrat
Groupe des Iles Pitcairn
S. Hélène (y compris l'Ile d'Ascension et Tristan da Cunha)
S. Vincent
Seychelles
Iles Turques et Caïques
Territoires dépendant de la Haute Commission du Pacifique occidental, comprenant:
Protectorat britannique des Iles Salomon
Iles de la Ligne (Centre et Sud) (*Central and Southern Line Islands*)
Colonie des Iles Gilbert et Ellice
Nouvelles-Hébrides (Condominium franco-britannique)

a) Est devenu un Etat indépendant Membre de l'O.N.U.

23) Voir les Notifications n° 855, 876 et 880.

24) En approuvant ces Règlements, le Gouvernement argentin a déclaré que l'Administration argentine, dans ses relations avec d'autres administrations, n'acceptera pas les dispositions ou obligations dudit Règlement des radiocommunications, de ses Appendices et Résolutions et du Règlement additionnel des radiocommunications que lesdites autres administrations n'auraient pas acceptées ou auraient acceptées sous réserve.

25) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement des radiocommunications (Genève, 1959) et du Protocole additionnel y annexé constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique » (*Notification n° 878*).

26) Par lettre en date du 23 décembre 1961, l'Administration indienne fait connaître qu'elle a approuvé le Règlement téléphonique (Genève, 1958) tout en se réservant le droit d'exploiter ses services en dérogation aux dispositions suivantes dudit Règlement:

Dispositions

1. Article 16. Paragraphe 1. Validité des demandes de communications.
2. Article 19. Paragraphe 3. Principes d'exploitation.

3. Article 21. Paragraphe 1 et 2. Limitation de la durée des conversations.

4. Article 35. Taxation des conversations demandées avec facilités spéciales.

5. Article 36. Paragraphe 2 et 3. Taxation des modifications de demandes de communications.

(*Notification n° 883*).

27) En approuvant ce Règlement, l'Administration argentine communique que, dans ses relations avec les autres administrations, elle n'appliquera pas les dispositions et obligations dudit Règlement, de son ou de ses Appendice(s) et Résolutions que ces administrations n'auront pas accepté d'appliquer ou qu'elles auront accepté d'appliquer en formulant des réserves.

28) Dans une note, l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique, à Berne, précise que « le dépôt de l'instrument de ratification du Règlement téléphonique (Genève, 1958) et du Protocole final à ce Règlement constitue la notification d'approbation par les Etats-Unis d'Amérique, y compris tous les Territoires sous la juridiction des Etats-Unis d'Amérique ».

L'Ambassade des Etats-Unis déclare ensuite:

« Il convient de noter que la ratification par les Etats-Unis d'Amérique du Règlement et du Protocole final s'entend sous réserve des déclarations formulées dans l'instrument de ratification. Les déclarations contenues dans le texte de l'instrument de ratification remplacent les déclarations qui figurent « Pour les Etats-Unis d'Amérique » dans ledit Protocole final, et en tiennent lieu. »

(*Note du Secrétariat général: le texte de cet instrument est reproduit dans la Notification n° 829*).

29) En donnant son approbation au Règlement téléphonique (Genève, 1958), le Gouvernement suédois se réserve le droit, nonobstant les dispositions de l'article 8, paragraphe 5 (numéros 49 et 50) dudit Règlement, d'appliquer pour les télégrammes dont les voies d'acheminement normales passent par Danemark une taxe totale par mot comprenant la taxe de transit danoise.

30) En approuvant le Règlement des radiocommunications, la République de Côte d'Ivoire, se référant à l'article 9 ainsi qu'à la procédure définie à l'article 10 du Règlement s'est réservé le droit de prendre toute mesure nécessaire au développement et au bon fonctionnement de son service de radiodiffusion dans le cas où ladite procédure ne parviendrait pas à lui donner satisfaction (*Notification n° 908*).

31) Voir Notification n° 911.

32) Voir Notification n° 977.

33) Comprenant les territoires suivants:

Comores,
Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
Polynésie française,
S. Pierre et Miquelon,
Territoire français des Afars et des Issas,
Terres australes et antarctiques françaises,
Wallis et Futuna.

Cette ratification s'applique également au Condominium franco-britannique des Nouvelles-Hébrides.

34) Voir Notifications n° 1004 et 1013.

35) Voir Notifications n° 1007, 1009 et 1010.

36) Voir Notification n° 1014.

37) Voir Notification n° 1004.

38) Voir Notification n° 834.

Tableau II. Accords régionaux africains

Col. 2 et 3: Accord régional pour la Zone africaine de radiodiffusion relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences des bandes des ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963).

Col. 4 et 5: Accord régional relatif à l'utilisation par le service de radiodiffusion de fréquences de la bande des ondes hectométriques dans la Zone africaine de radiodiffusion (Genève, 1966).

La lettre S signifie que l'Accord a été signé et la lettre A signifie qu'il s'agit d'une approbation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		
	1	2	3	4	5
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire) . . .	—		S		
Burundi (République du) . . .	—		S		
Cameroun (République Fédérale du) . . .	S		S		
Centrafricaine (République) . . .	—		S		
Congo (République Démocratique du) . . .	S		S		
Congo (République du) (Brazzaville) . . .	S		S		
Côte d'Ivoire (République de) . . .	S		S		
Dahomey (République du) . . .	S		S		
Ensemble des Territoires représentés par l'Office français des postes et télécommunications d'Outre-Mer ¹⁾ . . .	S	A	S		
Espagne . . .	S	A	S		
Ethiopie . . .	S	A	S		
France ²⁾ . . .	S	A	S		
Gabonaise (République) . . .	S		S		A
Ghana . . .	S		S		
Guinée (République de) . . .	S		S		
Haute-Volta (République de) . . .	S		S		
Kenya . . .	S	A	S		A
Libéria (République du) . . .	S		S		
Libye (Royaume de) . . .	S		—		
Malawi . . .	—		S		
Malgache (République) . . .	S		S		

Pays ou groupes de territoires	Accord radio-diffusion ondes métriques et décimétriques (Genève, 1963)		Accord radio-diffusion ondes hectométriques (Genève, 1966)		
	1	2	3	4	5
Mali (République du)	S			S	
Maroc (Royaume du)	—			S	
Mauritanie (République Islamique de)	S			S	
Niger (République du)	S			S	
Nigeria (République Fédérale de)	S	A		S	
Ouganda	S	A		S	A
Provinces espagnoles d'Afrique	S	A		S	
Provinces portugaises d'Outre-Mer	S	A		S	
République Arabe Unie	—	A		S	
République Somalie	S			—	
Rhodésie	S ³⁾	A		—	
Rwandaise (République)	S			S	
Sénégal (République du)	S	A		S	
Sierra Leone	S	A		—	
Soudan (République du)	—			—	
Sudafricaine (République) ⁴⁾	S	A		—	
Tanzanie (République Unie de)	S	A		S	A
Tchad (République du)	S			S	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	S			S	A
Togolaise (République)	—			S	
Zambie (République de)	—			S	

- ¹⁾ En ce qui concerne la Côte française des Somalis (*dénomination actuelle: Territoire français des Afars et des Issas*) et l'Archipel des Comores.
- ²⁾ En ce qui concerne le Département de la Réunion.
- ³⁾ L'Accord a été signé au nom de la Fédération de Rhodésie et Nyassaland.
- ⁴⁾ Voir Résolution n° 619 du Conseil d'administration.

Tableau III. Accords régionaux américains

La lettre S signifie que l'Accord a été signé; la lettre R signifie que l'Accord a été ratifié; la lettre A signifie qu'il s'agit d'une acceptation de l'Accord ou d'une adhésion à celui-ci.

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		
	1	2	3	4	5
Argentine (République)	S			—	
Bolivie	S			—	
Brésil	S			—	
Canada	S		S		R
Chili	S			—	
Colombie (République de)	S			—	
Costa Rica	S	A		—	
Cuba	S		S		R
Dominicaine (République)	S	A	S		R
El Salvador (République de)	S		—		
Equateur	S		—		
Etats-Unis d'Amérique	S	A	S		R

Pays ou territoires	Accord inter-américain des radiocommunications (FIAR) (Washington, 1949)		Accord régional sur la radio-diffusion en Amérique du Nord (NARBA) (Washington, 1950)		
	1	2	3	4	5
Guatemala	S			—	
Haiti (République d')	—	A		—	
Honduras (République de)	S	A		—	
Mexique	S	A		—	
Nicaragua	S	A		—	
Panama	S			—	
Paraguay	—	A		—	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—			S*)	R**)
Uruguay (Rép. Orient. de l')	S			—	
Venezuela (République de)	S			—	

*) Pour les Territoires dans la Région de l'Amérique du Nord (Iles Bahama et Jamaïque).
 **) Pour les Iles Bahama seulement.

Tableau IV. Conventions, Arrangements et Accords régionaux européens

La lettre S signifie que la Convention, l'Accord ou l'Arrangement a été signé; la lettre R signifie que la Convention a été ratifiée; la lettre A signifie que l'Accord a été approuvé ou qu'il s'agit d'une adhésion à celui-ci; dans la colonne 7, elle signifie que l'Arrangement a été accepté.

Pays ou groupes de territoires	Convention européenne de radio-diffusion (Copenhague, 1948)		Convention régionale européenne du service mobile radiomaritime (Copenhague, 1948)		Arrangement régional concernant les radiophares maritimes de la Zone européenne dans la Région I (Paris, 1951)		Accord régional pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957) [*]		Accord régional dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz (Genève, 1960) ^{**}		Accord régional pour la Zone européenne de radio-diffusion (Stockholm, 1961)	
	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
1												
Albanie (République Populaire d')	S	R	—		—		—		S		—	
Algérie (République Algérienne Démocratique et Populaire)	—	—	—	—	—	—	—	—	S	A	—	A
Autriche	S	R	S	R	S	A	S	A	—		S	A
Belgique	S	R	S	R	S	A	S	A	—		S	A
Biélorussie (République Socialiste Soviétique de)	S	R	—		—		—		S		S	A ⁵⁾
Bulgarie (République Populaire de)	S	R	—	1)	—		—		S		S	A
Chypre (République de)	—	—	—	—	—		—		—		S	A
Cité du Vatican (Etat de la)	S	R	—		—		—		—		S	A
Danemark	S	R	S	R	S	A	—		S	A	S	A
Espagne	—	—	—	—	S		—		—		S	A ²⁾
Finlande	S	R	S	R	—		—		—		S	A
France	S	R	S	R	S	A	S	A	S	A	S	A
Grèce	S	R	S	R	—		—		S		S	A
Hongroise (République Populaire)	S	R	—		—		—		S	A	S	
Iraq (République d')	—	—	—	—	—		—		—		—	
Irlande	S	R	S	R	—	A	—		—		S	A
Islande	—	—	S	R	—		—		—		S	A
Israël (Etat d')	—	—	—	—	—		—		—		S	A
Italie	S	R	S	R	S	A	—		S	A	S	A
Jordanie (Royaume Hachémite de)	—	—	—	—	—		—		—		—	
Liban	—	—	—	—	—		—		—		S	
Libye (Royaume de)	—	—	—	—	—		—		—		—	
Liechtenstein (Principauté de)	—	—	—	—	—		—		—		—	
Luxembourg	—	—	—	—	—		—	A	—		S	
Malte	—	—	—	—	—		—		—		—	
Maroc (Royaume du)	S	R	S	R	S	A	—		—		S	A
Monaco	S	R	S	R	S	A	—		—		S	A
Norvège	S	R	S	R	S	A	—	A	S	A	S	A
Pays-Bas (Royaume des)	S	R	S	R	S	A	S	A	—		S	A
Pologne (République Populaire de)	S	R	—		—		—		S		S	A
Portugal	S	—	S	—	S		—		—		S	A
Provinces portugaises d'Outre-Mer	—	—	—	—	S		—		—		—	
République Arabe Syrienne	—	—	—	—	—		—		—		—	
République Arabe Unie	—	—	—	—	—		—		—		—	
République Fédérale d'Allemagne	—	—	—	—	—		S	A	S	A	S	A ⁶⁾
République Socialiste Soviétique de l'Ukraine	S	R	—		—		—		S	A	S	A ⁵⁾
Roumanie (République Socialiste de)	S	R	—		—		—		S	A	S	
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les Iles Anglo-Normandes et l'Ile de Man	S	R	S	R	S	A	—		—		S	A
Suède	—	—	S	R	S	A	—		S	A	S	A
Suisse (Confédération)	S	R	—		—		S	A	S	A	S	A
Tchécoslovaque (République Socialiste)	S	R	—		—		—		S	A	S	
Territoires d'Outre-Mer dont les relations internationales sont assurées par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	—	—	—	—	—		—		—		S	A
Tunisie	S	R	S	R	S	A	—		—		—	
Turquie	—	—	S	—	S	A	—		S		S	
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	S	R	—	3)	—		—		S	A	S	A ⁵⁾
Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)	S	R	—		—		—		S		S	A

^{*}) Accord régional relatif à l'établissement d'un service mobile radiotéléphonique international sur ondes métriques pour la navigation rhénane (Bruxelles, 1957).

^{**}) Accord régional concernant l'utilisation des fréquences dans les bandes 68-73 MHz et 76-87,5 MHz par le service de radio-diffusion, d'une part, et par les services fixe et mobile, d'autre part (Genève, 1960).

1) La République Populaire de Bulgarie a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

2) Le Gouvernement espagnol a approuvé cet Accord en maintenant les trois réserves qui figurent au paragraphe I (A, B et C) du Protocole final.

3) L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques a notifié que les stations côtières de ce pays utilisent les fréquences qui leur sont attribuées par le Plan de Copenhague.

4)
5) Prenant en considération qu'à la Conférence de Stockholm en 1961, au moment de l'établissement des plans de répartition des fréquences pour les stations de télévision dans la bande 645-960 MHz, il n'a pas été suffisamment tenu compte des besoins des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie et aussi, ayant en vue les particularités des services radio de la navigation aérienne, les Administrations des télécommunications de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie ne peuvent pas garantir aux pays utilisant cette bande pour la télévision des moyens nécessaires pour éviter les brouillages de la part des services radio de la navigation aérienne de l'U.R.S.S., de la R.S.S. de l'Ukraine et de la R.S.S. de Biélorussie.

6) En donnant son approbation, l'Administration de la République Fédérale d'Allemagne a émis les considérations suivantes:

« Selon le plan des fréquences pour les stations de radiodiffusion-télévision dans la bande de fréquences comprises entre 162 et 230 MHz (Annexe 2, chapitre 2 de l'Accord), les fréquences 224,25/229,75 MHz sont assignées à la station de radiodiffusion-télévision Sonneberg figurant au plan avec l'indication d'une puissance apparente rayonnée de 30/6 kW et permettant dans le secteur entre 45 et 135 degrés une puissance apparente rayonnée de 5 kW pour la porteuse de télévision.

Cette assignation est susceptible de provoquer des brouillages nuisibles pour les stations du service de radionavigation aéronautique opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz, conformément aux dispositions de l'article 5 du Règlement des radiocommunications de Genève (1959).

Or, un brouillage nuisible, causé au détriment des stations opérant dans la bande de fréquences comprises entre 223 et 235 MHz attribuée au service de radionavigation aéronautique en tant que service primaire, ne pourra être empêché que si la puissance apparente rayonnée de la station de radiodiffusion-télévision de Sonneberg n'excède pas 0,5/0,1 kW dans le secteur entre 135 et 345 degrés. »

Tableaux V.1 à V.4. Accords particuliers

V.1. Accord particulier régional concernant l'utilisation de la bande 100-104 MHz par le service de radiodiffusion (1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, *Italie, Suisse (Confédération), Yougoslavie (République Socialiste Fédérative de)*.

Les pays indiqués en caractères italiques ont approuvé l'accord.

V.2. Accord particulier relatif à l'utilisation de la bande 582-606 MHz par le service de radionavigation (Bruxelles, 1962)

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Belgique, Danemark, France, Pays-Bas (Royaume des), République Fédérale d'Allemagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Suisse (Confédération).

**V.3. Accord particulier relatif à l'utilisation des ondes métriques et décimétriques
pour les services fixe et mobile dans les régions frontalières
(Bruxelles, 1963)**

Cet accord a été conclu entre les administrations de la Belgique, des Pays-Bas et de la République Fédérale d'Allemagne.

**V.4. Accord particulier relatif à l'utilisation de fréquences pour émetteurs
complémentaires de télévision de faible puissance fonctionnant dans la gamme des ondes
décimétriques (bande IV, 472-582 MHz, et bande V, 582-960 MHz) dans les zones frontalières
(Karlsruhe, 1966)**

Cet accord a été conclu entre les administrations des pays suivants: Autriche, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas (Royaume des) et République Fédérale d'Allemagne.
Cet accord a été approuvé sans réserve par toutes ces administrations.

ANNEXE 2

BUDGET DE L'ANNÉE 1968

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES DE L'ANNÉE 1968

DÉPENSES	Dépenses 1967 *)	Budget 1968	Crédits additionnels 1968	Budget 1968 y compris crédits additionnels
Francs suisses				
I. BUDGET DE L'UNION				
<i>Chap. 1.</i> Conseil d'administration . . .	430.290	462.300	—	462.300
Dépenses communes du siège:				
<i>Chap. 2.</i> Dépenses de personnel . . .	13.308.285	13.653.000	645.500	14.298.500
<i>Chap. 3.</i> Dépenses de caractère social	2.500.975	2.879.500	141.700	3.021.200
<i>Chap. 4.</i> Locaux	1.144.345	1.149.600	—	1.149.600
<i>Chap. 5.</i> Frais de missions	103.616	145.000	—	145.000
<i>Chap. 6.</i> Frais de bureau et divers .	1.402.409	953.000	60.500	1.013.500
Provision pour couvrir les dépenses relatives à des reclassem. d'em- plois des cadres du personnel de l'U.I.T.	—	200.000	—200.000	—
	18.889.920	19.442.400	647.700	20.090.100
<i>Chap. 7.</i> Conférences de l'Union selon le N° 208 de la Convention:				
— Conf. adm. mond. radiocom. maritimes	1.008.707	—	—	—
<i>Chap. 8.</i> Réunions des C.C.I. selon le N° 209 de la Convention:				
— C.C.I.R.	93.000	1.208.000	—	1.208.000
— C.C.I.T.T.	1.358.031	1.800.000	500.000	2.300.000
<i>Chap. 10.</i> Autres dépenses:				
— Préparation d'un projet de Charte constitutionnelle	56.105	230.000	—	230.000
— Cycle d'études de l'U.I.T.	19.342	30.000	—	30.000
— Cycle d'études d'Administr. Membres UIT	—	62.000	—	62.000
	21.425.105	22.772.400	1.147.700	23.920.100
Dépenses pour l'agencement du Labo- ratoire du C.C.I.T.T.	1.814	20.000	—	20.000
Dépenses pour l'entretien et le renou- vellement de l'I.I.S. et autres équi- pements électro-acoustiques	7.987	15.000	—	15.000
	21.434.906	22.807.400	1.147.700	23.955.100
Versement au compte de provision de l'U.I.T.	1.243.686	—	—	—
	22.678.592	22.807.400	1.147.700	23.955.100
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE				
<i>Chap. 11.</i> Coopérat. techn. dépenses adm.	1.882.745	2.596.400	146.000	2.742.400
Provision pour reclassements d'em- plois	—	20.000	—20.000	—
Report à l'année suivante	1.412.481	—	—	—
	3.295.226	2.616.400	126.000	2.742.400
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS				
Total des dépenses	2.704.571	2.552.620	—	2.552.620
Excédent des recettes	183.851	23.880	—	23.880
	2.888.422	2.576.500	—	2.576.500

*) arrondi à 1 franc suisse.

RÉSUMÉ DES PRÉVISIONS DE RECETTES DE L'ANNÉE 1968

RECETTES	Recettes 1967 *)	Budget 1968	Recettes additionnelles 1968	Budget 1968 y compris recettes additionnelles
Francs suisses				
I. BUDGET DE L'UNION				
Contributions:				
— Contributions des Membres et Membres associés de l'Union aux dépenses de l'année courante .	20.386.800	21.500.400	—	21.500.400
— Contributions des exploitations privées organismes scient. ou industriels aux dépenses des conférences et réunions des Cha- pitres 7 et 8:				
— Conf. adm. mond. radiocom- munications maritimes . . .	5.555	—	—	—
— C.C.I.R.	297.833	287.500	—	287.500
— C.C.I.T.T.	439.792	415.000	—	415.000
Diverses recettes	84.611	19.500	—	19.500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Prélèvement du Fonds de provision du C.C.I.T.T. pour l'agencement du Laboratoire du C.C.I.T.T.	21.214.591	22.222.400	—	22.222.400
Prélèvement du Fonds de renouvelle- ment de l'I.I.S. pour l'entretien et le renouvellement de l'I.I.S. et autres équipements électro-acous- tiques	1.814	20.000	—	20.000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Prélèvement du compte de provision de l'U.I.T.	7.987	15.000	—	15.000
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	21.224.392	22.257.400	—	22.257.400
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1.454.200	550.000	1.147.700	1.697.700
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	22.678.592	22.807.400	1.147.700	23.955.100
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
II. BUDGET DES COMPTES SPÉCIAUX DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE				
Contributions aux dépenses admin. de la Coopération technique et report des années précédentes . .	3.295.226	2.616.400	126.000	2.742.400
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
III. BUDGET ANNEXE DES PUBLICATIONS				
Total des recettes	2.888.422	2.576.500	—	2.576.500
Excédent des dépenses	—	—	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	2.888.422	2.576.500	—	2.576.500
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

*) arrondi à 1 franc suisse.

PAGE LAISSEE EN BLANC INTENTIONNELLEMENT

PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK

ANNEXE 3

LISTE DES PUBLICATIONS ÉDITÉES PAR L'UNION EN 1968

		Tirage ex.
1.	12 Notifications, Nos 1002 à 1013	F 500 E 600 S 150
2.	8 Circulaires de la Division télégraphique et téléphonique, Nos 1450 à 1457 . . .	F 500 E 600 S 200
3.	17 Circulaires de la Division des radiocommunications, Nos 886 à 902	F 500 E 600 S 200
4.	Supplément N° 3 au Volume des Résolutions et Décisions du Conseil d'adminis- tration, 23 ^e session 1968	F 600 E 750 S 300
5.	Rapport de gestion financière pour 1967	F 450 E 500 S 250
6.	Rapport sur les activités de l'Union en 1967	F 600 E 650 S 300
7.	Rapport à l'ECOSOC sur les activités de l'Union en 1967	F 550 E 800 S 300
8.	Portrait de S. K. Mitra	F 400 E 400 S 150
9.	Journal des télécommunications, 12 numéros.	F 1.700 E 2.700 S 800
10.	L'U.I.T. et les radiocommunications spatiales	F 4.000 E 5.000 S 1.000
11.	12 Bulletins d'exploitation, Nos 25 à 36	F 500 E 600 S 150
12.	Liste des adresses, 2 ^e édition 1967 et Suppléments Nos 1 à 3, trilingues	1.500
13.	Tableau des taxes télégraphiques, Tableau A, taxes du régime européen, 4 ^e édition 1967, trilingue	550

	Tirage ex.
14. Tableau des taxes télégraphiques, Tableau B, 3 ^e édition 1966 (nouvelles pages), trilingue	900
15. Tableau des taxes télégraphiques, Tableau C, taxes télégraphiques totales du régime européen, 5 ^e édition 1967, trilingue	1.700
16. Tableau des relations et du trafic télex internationaux, 1966, trilingue	700
17. Tableau des relations et du trafic télex internationaux, 1967, trilingue	670
18. Dispositions facultatives du Règlement télégraphique et du Règlement additionnel des radiocommunications, 1 ^{re} série 1967, trilingue	1.350
19. Nomenclature des bureaux télégraphiques, 22 ^e édition 1965: Suppléments N ^{os} 8 à 11, trilingues	20.000
20. Liste des voies d'acheminement des communications téléphoniques internationales, 8 ^e édition 1968, trilingue	1.000
21. Statistique générale de la télégraphie, 1966, trilingue	680
22. Statistique générale de la télégraphie, 1967, trilingue	630
23. Statistique générale de la téléphonie, 1966, trilingue	750
24. Statistique générale de la téléphonie, 1967, trilingue	750
25. Nomenclature des câbles formant le réseau sous-marin du globe, 17 ^e édition 1968, trilingue	1.200
26. Nomenclature des stations côtières, 3 ^e édition 1966: Suppléments N ^{os} 2 et 3, trilingues	30.500
27. Nomenclature des stations de navire, 8 ^e édition 1967, trilingue	21.000
28. Nomenclature des stations de radiopérage et des stations effectuant des services spéciaux, 3 ^e édition 1966: Suppléments N ^{os} 3 et 4	F 2.600 E 19.300
29. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 3 ^e édition 1966: Supplément N ^o 7, multilingue	22.400
30. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations utilisées dans le service mobile maritime, 4 ^e édition 1968 et Suppléments N ^{os} 1 et 2, multilingues	22.800
31. Liste alphabétique des indicatifs d'appel des stations autres que les stations d'amateur, les stations expérimentales et les stations du service mobile maritime, 3 ^e édition 1968 et Suppléments N ^{os} 1, 2 et 3, multilingues	3.200
32. Nomenclature des stations de contrôle international des émissions, 2 ^e édition 1965: Supplément N ^o 2, trilingue	850
33. Statistique générale des radiocommunications, 1967, trilingue	750
34. Actes finals de la Conférence administrative mondiale des radiocommunications chargée de traiter de questions concernant le service mobile maritime, Genève 1967	F 900 E 2.800 S 900

		Tirage ex.
35.	Manuel à l'usage du service mobile maritime, Genève 1967	F 7.000 E 27.000 S 5.000
36.	Livre Bleu, III ^e Assemblée plénière du C.C.I.T.T., Genève 1964: Tome III	S 300
37.	Plan général de développement du réseau interrégional des télécommunications, Mexico 1967, trilingue	1.700
38.	Manuel du GAS 1 du C.C.I.T.T., Réseaux automatiques nationaux, partie C, 1968	F 1.400 E 4.200 S 1.400
39.	Manuel du GAS 2 du C.C.I.T.T., Réseaux téléphoniques locaux, 1968	F 1.300 E 3.200 S 1.400
40.	Manuel du GAS 5 du C.C.I.T.T., Etudes économiques à l'échelle nationale pour les télécommunications, 1968	F 1.300 E 2.900 S 1.400
41.	Documents de la XI ^e Assemblée plénière du C.C.I.R., Oslo 1966:	
	Volume I	S 600
	Volume II	S 600
	Volume III	S 600
	Volume IV	S 600
	Volume V	S 600
	Addenda 1 et 2 au Volume V	F 1.200 E 3.500 S 600
	Volume VI	F 700 E 1.800 S 450
42.	Rapport 340 des Documents de la XI ^e Assemblée plénière du C.C.I.R., Oslo 1966:	
	a) édition brochée trilingue et Addendum N ^o 1	2.600
	b) édition sous forme de cartes perforées	74
43.	Rapports 413, 414 et 415 de la XI ^e Assemblée plénière du C.C.I.R., Oslo 1966	F 700 E 1.600
44.	Liste internationale des fréquences, 4 ^e édition 1967:	
	Préface : Suppléments Nos 3 à 6, trilingues	2.030
	Volume I : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.900
	Volume II : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.900
	Volume III : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.900
	Volume IV a) : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.500
	Volume IV b) : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.450
	Volume IV c) : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.300
	Volume IV d) : Suppléments Nos 3 à 6, multilingues	1.250
45.	Liste annuelle des fréquences à ondes décamétriques, 4 ^e édition 1967, trilingue	500

	Tirage ex.
46. Nomenclature des stations fixes qui assurent des liaisons internationales, 4 ^e édition 1967: Suppléments N ^{os} 3 à 6, trilingues	1.600
47. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes au-dessous de 5.950 kHz, 4 ^e édition 1967: Suppléments N ^{os} 2 et 3, trilingues	1.250
48. Nomenclature des stations de radiodiffusion fonctionnant dans les bandes comprises entre 5.950 et 26.100 kHz, 4 ^e édition 1967, trilingue	900
49. Nomenclature des stations du service spatial et du service de radioastronomie, 1 ^{re} édition 1966: Suppléments N ^{os} 2 et 3, trilingues	1.150
50. Normes techniques de l'I.F.R.B., Série A, 4 ^e édition 1968, trilingues	1.800
51. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Parties I-II-III et spéciales, N ^{os} 786 à 837, trilingues	550
52. Circulaires hebdomadaires de l'I.F.R.B., Partie IV, N ^{os} 786 à 837, trilingues	550
53. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B., N ^{os} 137 à 148, trilingues	470
54. Résumés des renseignements provenant du contrôle des émissions reçus par l'I.F.R.B. et portant sur l'utilisation, par les stations de radiodiffusion, des bandes attribuées en exclusivité au service de radiodiffusion à ondes décimétriques, N ^{os} 22 à 27, trilingues	450
55. Horaires provisoires de radiodiffusion à ondes décimétriques, mai 1968, septembre 1968, novembre 1968 et mars 1969, trilingues	520
56. Horaires de radiodiffusion à ondes décimétriques, novembre 1966, mars 1967, mai 1967, septembre 1967 et novembre 1967, trilingues	470
57. Rapport général sur les télécommunications au Paraguay, bilingue (espagnol-anglais)	1.000

ANNEXE 4

CONFÉRENCES ET RÉUNIONS AUXQUELLES L'UNION A ÉTÉ REPRÉSENTÉE EN 1968

A. NATIONS UNIES

1. Réunion du Sous-Comité d'éducation et de formation du Comité administratif de coordination (C.A.C.), Genève, 31 janvier -2 février.
2. 36^e session du Comité consultatif de l'information publique, Paris, 5-9 février.
3. Reprise de la 8^e session du Sous-Comité de la science et de la technique du C.A.C., Genève, 8-9 février.
4. 5^e session du Groupe de travail inter-organisations sur les programmes et les activités touchant aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, 28-29 février.
5. 29^e session du Comité consultatif pour les questions administratives, Genève, 11-29 mars.
6. 45^e session du Comité administratif de coordination (C.A.C.), Genève, 4-5 avril.
7. Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient: 24^e session, Canberra, 17-30 avril.
8. Commission économique pour l'Amérique latine: 12^e session du Comité plénier, Santiago de Chile, 23-25 avril.
9. 3^e session du Comité pour la planification du développement, Addis-Abéba, 29 avril-4 mai.
10. Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Rome, 20-21 mai.
11. 7^e session du Sous-Comité juridique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Genève, juin.
12. Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, New York, 20-21 juin.
13. 16^e session du Comité consultatif de la fonction publique internationale, Paris, 26 juin-12 juillet.
14. 45^e session du Conseil économique et social, Genève, juillet.
15. Comité permanent de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, Londres, 15-26 juillet.
16. Conférence sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, Vienne, 14-27 août.
17. 23^e session de l'Assemblée générale, New York, septembre.
18. 10^e session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, New York, 15-18 octobre.
19. Comité consultatif pour les questions administratives, New York, 28 octobre-5 novembre.

B. INSTITUTIONS SPÉCIALISÉES

*Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la Science
et la Culture (UNESCO)*

20. Réunion d'experts sur l'emploi des communications spatiales pour la radiodiffusion, Paris, 24-26 janvier.
21. 1^{re} réunion du Groupe de travail pour l'étude d'un réseau mondial intégré de stations océanographiques — Commission océanographique intergouvernementale, Paris, 2-5 avril.
22. 78^e session du Conseil exécutif, Paris, 13 mai-21 juin.
23. 4^e session du Comité consultatif des communications spatiales, Stockholm, 28-30 août.
24. Réunion d'experts sur la formation professionnelle en Asie dans le domaine de la radiodiffusion Kuala Lumpur, 9-14 septembre.
25. 15^e session de la Conférence générale, Paris, 15 octobre-20 novembre.

Organisation Météorologique Mondiale (O.M.M.)

26. Réunion officieuse de planification sur les méthodes d'exploitation et la normalisation des caractéristiques techniques de la Veille météorologique mondiale, Genève, 9-24 janvier,
27. 20^e session du Comité exécutif, Genève, mai.
28. 2^e session du Groupe mixte d'experts O.M.M./C.O.I. sur la coordination des besoins, Paris, 1-6 juillet.
29. 1^{re} session du Groupe mixte d'experts en télécommunications O.M.M./C.O.I., Genève, 17-20 septembre.
30. 4^e session du Groupe de travail des télécommunications de la Commission de météorologie synoptique, Genève, 23 septembre-4 octobre.

Organisation Intergouvernementale Consultative de la Navigation Maritime (O.M.C.I.)

31. 17^e session du Comité de la sécurité maritime, Londres, 11-15 mars.
32. 5^e session du Sous-Comité de la sécurité de la navigation, Londres, 19 mars.
33. 4^e session du Sous-Comité des radiocommunications, Londres, 8-11 avril.

Organisation de l'Aviation Civile Internationale (O.A.C.I.)

34. Réunion restreinte de navigation aérienne R.A.C./C.O.M. (planification VHF), Europe-Méditerranée, Paris, 12 février-2 mars.

C. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Comité International Radio-Maritime (C.I.R.M.)

35. 43^e réunion du Comité technique, Rouen, 7-9 mai.
36. 44^e réunion du Comité technique, Londres, 20-22 novembre.

Commission du Danube

37. Session jubilaire consacrée au XX^e anniversaire de la signature de la Convention, Budapest, mars.

Union Européenne de Radiodiffusion (U.E.R.)

38. 20^e réunion de la Commission technique, Istanbul, 1-5 avril.

Organisation Internationale de Normalisation (I.S.O.)

39. 5^e réunion du Sous-Comité « Jeux de caractères et codage » (Comité 97) Berlin, 7-10 mai.
40. 5^e réunion plénière du Comité technique 97 « Calculateurs et traitement de l'information », Amsterdam, 10-14 juin.
41. Réunion du Sous-Comité « Transmission des informations codées », Turin, 17-21 juin.

Commission Electrotechnique Internationale (C.E.I.)

42. Réunion de la Commission technique 60 et de la Sous-Commission 60B, Paris, 18-30 mars.
43. Réunion de la Commission 29 (électro-acoustique) et des Sous-Commissions, Vedbaek, Danemark, 24 avril-4 mai.
44. Réunion de la Commission technique 12 et de la Sous-Commission 12A, Baden-Baden, 14-18 mai.
45. Réunion de la Sous-Commission 60A, Oslo, 4-9 novembre.
46. Réunion de la Commission technique 1, La Haye, 3-4 décembre.

Organisation Internationale de Radiodiffusion et Télévision (O.I.R.T.)

47. Réunion de la Commission d'études IV, Bucarest, 11-18 mars.
48. Réunion de la Commission d'études III (télévision), Budapest, 12-21 novembre.

Société Scientifique et Technique Popov pour la Radiotechnique et les Télécommunications

49. XXIV^e session scientifique nationale, Moscou, 14-16 mai.
50. Assemblée de la Société, Moscou, décembre.

Organisation Internationale de Police Criminelle (INTERPOL)

51. 4^e Conférence des responsables des télécommunications Interpol, Saint-Cloud, 7-10 mai.

Institution of Electrical Engineers (I.E.E.)

52. Conférence sur les « Problèmes de brouillages liés à l'exploitation des systèmes de télécommunication à hyperfréquences », Londres, 23-24 avril.

Bureau International des Poids et Mesures

53. Réunion préparatoire du Comité international, Sèvres, 30-31 mai.

Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (B.I.R.D.)

54. Réunion sur les télécommunications en Afrique, Washington, 15 février.

Fédération Internationale d'Astronautique (F.I.A.)

55. 15^e session du Bureau, Paris, 1-2 avril.
56. XIX^e Congrès annuel, New York, 13-19 octobre.

EUROSPACE

57. 3^e Conférence Etats-Unis-Europe, Munich, 18-21 juin.

Banque Africaine de Développement

58. 4^e Assemblée annuelle du Conseil d'administration, Nairobi, 26-31 août.

Union Asiatique de Radiodiffusion

59. 5^e Assemblée générale, New Dehli, 20-23 novembre.

Conférence Européenne des Postes et des Télécommunications (C.E.P.T.)

60. Réunion de la Commission des télécommunications, Interlaken, 3-9 septembre.

Association Interaméricaine de Radiodiffusion (A.I.R.)

61. Assemblée extraordinaire de l'A.I.R., Quito, 12-17 février.

Union des Radiodiffusions et Télévisions Nationales d'Afrique (U.R.T.N.A.)

62. 9^e Assemblée générale, Kinshasa, 18-26 novembre.

NOTE: Des invitations ont été reçues à participer à un nombre important d'autres réunions dont les ordres du jour ne justifiaient pas, de l'avis du Comité de coordination, une représentation de la part de l'U.I.T.

ANNEXE 5

**ASSISTANCE TECHNIQUE FOURNIE EN 1968
SOUS LES AUSPICES DE L'U.I.T.**

TABLEAU 1

EXPERTS AYANT PARTICIPÉ AU PROGRAMME D'ASSISTANCE TECHNIQUE DE L'U.I.T. EN 1968

(par ordre alphabétique selon l'appellation officielle en français des pays intéressés)

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
1. AFRIQUE				
Algérie (Fonds spécial)	Albert L. Claveyrolas (France)	Directeur du projet	9.12.1967	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'une « Ecole nationale d'étude des télécommunications » dont les cours de formation professionnelle seront destinés aux techniciens de niveau moyen et supérieur.
	Wieslaw Fijalkowski (Pologne)	Directeur du projet	25. 4.1964 31. 1.1968	
	Robert Béchet (France)	Instructeur — Transmission	9. 9.1965	
	Serge Bégaud (France)	Instructeur — Télé- phonie automatique	2. 6.1965 1.12.1968	
	Paul Chatard (France)	Instructeur — Ondes métriques et fais- ceaux hertziens	9. 9.1965	
	Raymond Chollet (France)	Instructeur — Télégraphie	22. 9.1966 30. 9.1968	
	Claude M. Decerle (France)	Instructeur — Règlements et exploitation des télécommunications	19. 6.1968	
	René D. Eldin (France)	Instructeur — Radio- communications	25. 8.1968	
Algérie (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Jean-François Gross (Suisse)	Instructeur — Electri- cité et électronique	22. 9.1966	
	Johannes Kraamer (Pays-Bas)	Expert associé — (conférencier en mathématiques)	18. 2.1968 31.10.1968	
	Jan Pit (Pays-Bas)	Expert associé — (conférencier en physique)	4. 2.1968	
Cameroun (Assistance technique)	Edward C. Dudman (Royaume-Uni)	Conseiller — Télécommunications	5. 8.1968	Conseils sur tous les aspects de l'explo- itation et du développement des services de télécommunications, notamment en ce qui concerne la planification du réseau interurbain et la création d'une Ecole profes- sionnelle des télécommunications.
Centrafricaine (République) (Assistance technique)	Henri Cocoz (France)	Instructeur — Télé- communications sur lignes	9.11.1965	Enseignement de l'épissurage des câbles et de l'installation des lignes aérien- nes; notions de téléphonie.
	Armand A. Wuerst (Suisse)	Instructeur — Instal- lations téléphoniques	18. 4.1968	Enseignement en matière d'installa- tions d'abonnés et de système Crossbar.
Communauté de l'Afrique orientale (Kenya, Tanzanie, Ouganda) (Assistance technique)	Booth Hubbell (Etats-Unis)	Conseiller — Forma- tion professionnelle au Kenya, en Tanzanie et en Ouganda	21. 5.1968	Conseils aux autorités des télécommu- nications du Kenya, de la Tanzanie et de l'Ouganda, sur tous les aspects de la formation professionnelle en matière de télécommunications.
Congo (Kinshasa) (Assistance technique à titre onéreux)	Giovanni Cali (Italie)	Technicien — centraux téléphoniques	4. 5.1966	Etude des problèmes relatifs aux pro- jets de centraux téléphoniques auto- matiques et internationaux; assis- tance au Chef de la planification téléphonique dans ses activités courantes.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Breve description des travaux; observations
Congo (Kinshasa) <i>(suite)</i> (Assistance technique à titre onéreux) <i>(suite)</i>	Aurel Hostens (Belgique)	Expert en télégraphie automatique	1. 1.1966	Assistance au Directeur adjoint chargé de la télégraphie en matière de planification et d'exploitation des services télégraphique, télex et de télé-imprimeur. Contrôle des installations d'équipement télégraphique et travaux de planification dans ce domaine.
	Amrit L. Kumar (Inde)	Expert en maintenance radioélectrique	1. 1.1962 31.12.1967	Installation de matériel radio dans les stations d'émission et de réception de Kinshasa.
		Conseiller technique (en outre, remplit les fonctions de Chef par intérim de la mission de l'U.I.T. depuis le 28.8.1968)	1. 1.1968	Conseiller du Secrétaire général du Ministère des postes et télécommunications.
	Jules Marquet (Belgique)	Expert en maintenance radioélectrique	15. 1.1963	Installation et maintenance de matériel radio; formation des techniciens locaux et du personnel local des stations d'émission et de réception de Kinshasa.
	Terence A. A. Marshall (Royaume-Uni)	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Lubumbashi	7. 8.1967 31.12.1968	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Lubumbashi.
	Jean Piloyan (France)	Expert en maintenance radioélectrique	10. 5.1965	Responsable de la maintenance du matériel radio à la station d'émission de Kinshasa jusqu'au moment de son transfert à Lubumbashi. Travaux d'installation et de maintenance radioélectrique dans la Province du Katanga.

Congo (Kinshasa) <i>(suite)</i> (Assistance technique à titre onéreux) <i>(suite)</i>	Etienne Rey (France)	Expert en câbles	27. 9.1963	Etude de projets pour de nouveaux réseaux en câbles.
	V. R. Venugopal (Inde)	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications	2. 3.1968 5. 6.1968	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications.
	Gottfried W. Wollboldt (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Luluabourg	5. 5.1967 4. 5.1968	Conseiller technique du Directeur régional des télécommunications de Luluabourg; contrôle de la mise en place des installations de télécommunications dans les villes voisines.
(Fonds spécial)	Donald V. Kyle (Canada)	Directeur du projet	12. 1.1967 8. 9.1968	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'une « Ecole nationale des postes et télécommunications » destinée à la formation de toutes les catégories d'agents des télécommunications.
	Bernard Pain (France)	Instructeur — télégraphie.	5. 3.1967	
		Directeur du projet par intérim	28. 8.1968	
	Honorato García (Espagne)	Instructeur — radioélectricité	16.11.1967	
	Louis J. Le Saos (France)	Instructeur — électronique	16. 3.1967	
	Pier L. Luppi (Italie)	Instructeur — transmission	27. 2.1967	
	Charles Maurer (Suisse)	Instructeur — téléphonie	1. 1.1968	
	Ellioth A. Pierre (Haïti)	Instructeur — téléphonie	1. 1.1966 30. 6.1968	
Fritz G. Schmid (Suisse)	Instructeur — radio-électricité	1. 1.1968		

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Côte d'Ivoire (Assistance technique)	Raymond Maurel (France)	Expert — Formation professionnelle	16.4.1968	Assistance au Département des P.T.T. en vue de la création de cours pour techniciens et la formation de contrôleurs spécialisés dans les transmissions par courants porteurs et les liaisons en hyperfréquences.
Ethiopie (Assistance technique)	Roland F. Bradburn (Royaume-Uni)	Expert — Trafic téléphonique et télégraphique	8. 4.1968	Assistance au Conseil impérial des télécommunications d'Ethiopie sur tous les aspects du trafic.
Gambie (Assistance technique)	Cecil A. Wiltshire (Guyane)	Expert en formation du personnel des télécommunications	14. 8.1965	Formation de techniciens locaux en exploitation et maintenance de l'équipement radio-électrique des circuits de jonction et des équipements de téléphonie automatique.
Ghana (Assistance technique)	Stuart A. Downing (Royaume-Uni)	Fonctionnaire OPAS (rédaction de consignes de maintenance)	5. 6.1967 4.12.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les Services publics ghanéens. Rédaction de consignes de maintenance.
	Carl G. Dragstedt (Suède)	Ingénieur des télécommunications (OPAS)	1. 5.1967 30. 4.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services publics ghanéens.
	Ronald L. Howe (Royaume-Uni)	Conseiller en matière de tarifs et de trafic téléphoniques	9. 9.1965 31.12.1968	Conseils au Gouvernement ghanéen relativement aux plans d'installation des réseaux automatiques interurbains et aux problèmes de trafic afférents.
Ghana (<i>suite</i>) (Fonds spécial)	Derk E. Luten (Pays-Bas)	Directeur du projet	8.10.1964	Assistance au Département des postes et télécommunications en vue du développement de son Ecole technique des télécommunications destinée à la formation de toutes les catégories d'agents techniques. L'école existe depuis 1949.
	Hermannus Brunne- kreef (Pays-Bas)	Instructeur en téléphonie	25. 2.1965	
	Jan Elshout (Pays-Bas)	Expert associé — formation en radio-électricité	11. 7.1967	
	Ernst P. Heutelbach (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur en télégraphie	1. 8.1967	
	Johan A. J. Schneider (Pays-Bas)	Instructeur en transmission et courants porteurs	17.12.1965	
	Alex H. van Assum (Pays-Bas)	Instructeur — ondes décimétriques, ondes métriques et hyperfréquences	25. 6.1967	
	Christianus P. van Vucht (Pays-Bas)	Instructeur — lignes et câbles	1. 4.1965	
Haute-Volta (Assistance technique)	René A. Villard (France)	Expert — économie et exploitation des télécommunications.	11.10.1968	Réorganisation du Service de comptabilité et d'exploitation des télécommunications; conseils relatifs aux nouvelles méthodes d'exploitation; formation du personnel des services téléphoniques en matière d'abonnements et de comptabilité.
Libéria (Assistance technique)	Carl G. Dragstedt (Suède)	Expert en télécommunications — Formation professionnelle, organisation et exploitation d'un réseau interurbain en hyperfréquences et de liaisons à ondes décimétriques	17. 7.1968	Assistance relative à un cours de formation professionnelle à long terme pour techniciens de la radio et du téléphone; création d'un service de recherche des dérangements.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Libéria (<i>suite</i>) (Assistance technique) (<i>suite</i>)	Arasurampet R. Ramanathan (Inde)	Expert en formation du personnel des télécommunications	30. 6.1964	Conseils en matière de formation de techniciens; organisation de cours professionnels de maintenance de matériel à ondes décamétriques.
Libye (Assistance technique)	Michelangelo Correnti (Italie)	Expert chargé de l'établissement d'une section du trafic téléphonique et télégraphique (OPAS)	23.10.1967 22.10.1968	Travaux en collaboration avec le Ministère des communications en vue de la création d'une section du trafic téléphonique et télégraphique.
(Assistance technique à titre onéreux)	Alan Irwin (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la planification des circuits interurbains (OPAS)	8.11.1965	Sous la direction du Chef du Département de la planification de la Direction générale des postes et télécommunications, travaux relatifs à la planification et à la mise en service de faisceaux hertziens et de liaisons transhorizon, de systèmes de câbles sous-marins et coaxiaux et de lignes aériennes à courants porteurs.
	Robert Lehmann (République Fédérale d'Allemagne)	Ingénieur chargé de la planification des réseaux en câble (OPAS)	14. 2.1966	Sous la direction du Chef du Département de la planification de la Direction générale des postes et télécommunications, travaux relatifs aux câbles à grande distance et aux réseaux locaux; rédaction des cahiers des charges; évaluation des soumissions et contrôle de la construction.
	Joseph Rodgers (Royaume-Uni)	Ingénieur chargé de la planification de la commutation (OPAS)	6.12.1965	Sous la direction du Chef du Département de la planification de la Direction générale des postes et télécommunications, travaux relatifs à l'élaboration d'un plan national de commutation, d'acheminement et de numérotage.
Madagascar (Fonds spécial)	Louis Léon (France) Michel Branle (France) Jean Félix (France) Jean J. Pinatel (France) Lucien Pourreau (France)	Directeur du projet Instructeur — téléphonie Instructeur — télégraphie Instructeur — exploitation des télécommunications Instructeur — lignes interurbaines	1. 7.1964 23. 4.1965 19. 3.1965 3. 1.1967 4. 3.1966	Assistance au Département des P.T.T. en vue de la création d'un « Institut national des Postes et Télécommunications », destiné à la formation de toutes les catégories de personnel des télécommunications et du personnel technique de l'Institut météorologique.
Mali (Assistance technique)	Jean C. F. Hubert (France)	Instructeur en formation technique (lignes et radio)	17. 3.1968	Organisation de l'Ecole nationale des postes et télécommunications; élaboration de programmes pour la formation d'ouvriers qualifiés et de techniciens de niveau moyen du Service des télécommunications.
Maurice (Ile) (Assistance technique)	Kamalakar D. Vaidya (Inde)	Conseiller en télécommunications	4. 1.1967 31.12.1968	Conseiller du Ministre des communications pour toutes les questions de télécommunications de l'Ile Maurice, en particulier pour la planification du réseau téléphonique.
Niger (Assistance technique)	Raymond A. Chollet (France)	Expert en formation professionnelle	1.10.1968	Organisation, au Centre national professionnel des postes et télécommunications, de cours généraux de téléphonie et de télégraphie.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Breve description des travaux; observations
Nigeria (Assistance technique)	S. Mahadeva Iyer (Inde)	Ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)	16. 3.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux nigériens.
	Spyros Kassimatis (Grèce)	Ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)	29. 2.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux nigériens.
	Leonid A. Shirokih (U.R.S.S.)	Ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)	25. 5.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux nigériens.
	Hugo J. Stroobants (Belgique)	Ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)	12. 3.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux nigériens.
	David R. Thomas (Royaume-Uni)	Fonctionnaire des télécommunications (trafic) (OPAS)	1. 6.1966	Formation des agents d'exploitation à l'Ecole des télécommunications de Kaduna (Nigeria septentrionale).
	V. R. Venugopal (Inde)	Ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)	6. 6.1968	Fonctions d'exploitation et d'exécution dans les services gouvernementaux nigériens.
	S. A. Christer Carlstedt (Suède)	Expert associé	1.10.1968	Adjoint de l'ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)
	Börje N. E. Ljungquist (Suède)	Expert associé	1.10.1968	Adjoint de l'ingénieur en chef des télécommunications (OPAS)
	Sten I. Svensson (Suède)	Expert associé	1.10.1968	Adjoint de l'ingénieur en chef des télécommunications (OPAS).
République Arabe Unie (Assistance technique)	Sanenobu Hayashi (Japon)	Conseiller en matière de protection des câbles et des lignes aériennes	16. 1.1968	Conseils relatifs à la protection des câbles et des lignes aériennes.
			15. 4.1968	
Rwanda (Assistance technique)	Joan Alex Blokland (Pays-Bas)	Expert en formation professionnelle	3.12.1966 31.12.1968	Formation des techniciens des services d'installation, de maintenance et d'exploitation de petits centraux téléphoniques automatiques; enseignement théorique de base des télécommunications à l'Ecole des télécommunications.
Sierra Leone (Assistance technique)	Kenneth A. Lees (Royaume-Uni)	Instructeur — télécommunications (OPAS)	26. 4.1964	Fonctions d'exploitation et d'exécution au Centre professionnel des postes et télécommunications.
Soudan (Fonds spécial)	P. S. M. Sundaram (Inde)	Directeur du projet	10.12.1962	Assistance au Département des postes et télégraphes en vue de la création d'un Centre professionnel pour toutes les catégories de personnel des télécommunications.
		19. 7.1968		
	Leonard S. Scammell (Royaume-Uni)	Instructeur — téléphonie automatique	5. 8.1963	
	15. 4.1968			
	P. R. Desikachar (Inde)	Instructeur — radio-communications	14. 2.1966	
		Mervyn A. Gale (Royaume-Uni)	Instructeur — Télégraphie	8.12.1963
Tchad (Assistance technique)	Albert Bouchet (France)	Professeur — radio-technique générale	25. 4.1964	Cours théoriques de radioélectricité, d'électricité et d'électronique destinés aux contrôleurs du Service technique.
	Yves Heurtin (France)	Instructeur — radio électricité pratique	26.10.1964	Préparation et réalisation de travaux expérimentaux au laboratoire de radioélectricité. Enseignement pratique en atelier.
Afrique (Projet régional) (Assistance technique)	Masafumi Kinoshita (Japon)	Conseiller régional des télécommunications (Chef de la Mission mixte U.I.T./C.E.A., Ethiopie)	28. 3.1966 31. 5.1968	Chef de la Mission mixte U.I.T./C.E.A., composée de trois experts. Etude des divers moyens d'améliorer les télécommunications en Afrique; assistance à la C.E.A. dans les études sur les aspects économiques des télécommunications; étude des réseaux existants et des besoins en matière de télécommunication dans les pays africains; enquêtes diverses et étude des besoins en matière de formation professionnelle.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Afrique (Projet régional) (<i>suite</i>) (Assistance technique) (<i>suite</i>) (Fonds spécial)	Paul Bassole (France)	Chef de la Mission mixte U.I.T./C.E.A.	1. 4.1968	Mêmes fonctions que M. Kinoshita en s'attachant plus particulièrement aux communications internationales. A partir du 1 ^{er} janvier 1969, Directeur du projet d'enquête de préinvestissement pour les télécommunications en Afrique.
	Hertwig K. Bender (République Fédérale d'Allemagne)	Membre de la Mission mixte U.I.T./C.E.A.	16. 4.1968	Participation aux travaux de la Mission mixte U.I.T./C.E.A.; étude des méthodes d'amélioration des télécommunications en Afrique; étude des installations et des moyens de formation professionnelle; assistance aux gouvernements dans le domaine de la formation professionnelle.
	Stanislas Sierakowski (Belgique)	Membre de la Mission mixte U.I.T./C.E.A.	1. 9.1966	Mêmes fonctions que M. Bender.
	Frank Norman (Australie)	Directeur du projet (Ethiopie)	1. 7.1965	Assistance au Conseil impérial des télécommunications d'Ethiopie et au Ministère des postes et télécommunications de la Côte d'Ivoire en vue de l'établissement d'une liaison sur ondes décamétriques entre Addis-Abéba et Abidjan, et de l'installation de l'équipement terminal associé de téléphonie et de télégraphie, ainsi que de commutation télex; formation du personnel nécessaire à l'exploitation et à la maintenance de cet équipement.
	Norman E. Marshall (Royaume-Uni)	Expert en radio-communications (Ethiopie)	5.11.1968	
	Hisao Abe (Japon)	Directeur du projet par intérim	19. 3.1967	
		Expert en télégraphie automatique (Ethiopie)	9.10.1968 1.10.1967 10. 9.1968	
Afrique (Projet régional) (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Charles Guilhou (France)	Expert dans la pose des câbles (Côte d'Ivoire)	14. 9.1967	
	Bruno E. Meixner (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en télégraphie automatique (Ethiopie)	13. 3.1968	
	Maurice R. Ravarit (France)	Expert en télégraphie automatique (Côte d'Ivoire)	15. 3.1967 5. 9.1968	
Ecole professionnelle multinationale (Kenya, Malawi, Swaziland, Tanzanie, Ouganda et Zambie) (Assistance technique)	William B. Jago (Royaume-Uni)	Expert en formation du personnel des postes et des télécommunications	2. 5.1967	Aide aux gouvernements intéressés dans la préparation d'une demande officielle d'assistance au PNUD (Fonds spécial) en vue de la création d'un centre professionnel multinational.
Projet africain de préinvestissement (Fonds spécial)	Francis St. C. Manson (Canada)	Expert en planification; coordinateur d'une équipe de trois ingénieurs des télécommunications chargés des études préliminaires constituant la phase initiale du projet du PNUD (Fonds spécial) (études détaillées et projets finals) (Ethiopie)	30.12.1968	Etude des plans de développement des télécommunications actuels à court terme; étude des systèmes existants pour les liaisons nationales et internationales ainsi que des tendances du trafic, des artères à construire ou à améliorer et des installations techniques à créer; évaluation de l'investissement, des besoins en personnel et de la rentabilité de l'opération.
	Ingidayehu Girmaw (Ethiopie)	Expert en trafic; membre d'une équipe de trois ingénieurs des télécommunications chargés des études préliminaires constituant la phase initiale du projet du PNUD (Fonds spécial) (études détaillées et projets finals) (Ethiopie)	1.12.1968 24.12.1968	Etude de tous les problèmes afférents au trafic et à l'acheminement dans le cadre du développement du réseau africain de télécommunications.
			9.12.1968	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
2. AMERIQUE				
Antigua (Assistance technique)	Albert J. Carey (Etats-Unis)	Directeur des téléphones (OPAS)	19.11.1968	Contrôle de l'exploitation du service téléphonique intérieur; conseils au Gouvernement sur les questions de télécommunications; octroi de licences pour les télécommunications et de fréquences pour les radiocommunications; formation des agents techniques en cours d'emploi.
Argentine (Assistance technique)	Philip S. Allen (Etats-Unis)	Expert en maintenance des équipements et des réseaux interurbains	16.11.1967 15. 5.1968	Conseils à ENTEL (Organisation gouvernementale des télécommunications) sur les méthodes de gestion, l'établissement des statistiques de dérangement et la maintenance des équipements et des réseaux interurbains.
Bolivia (Assistance technique)	José I. Caicoya de Rato (Espagne)	Conseiller en télécommunications	28. 6.1967 31.12.1968	Assistance dans l'élaboration de lois et règlements relatifs aux télécommunications; assistance dans la réorganisation du Département des fréquences; conseils relatifs à la formation professionnelle; conseils d'ordre général sur diverses questions de télécommunications; assistance dans l'évaluation d'offres résultant de demandes de soumissions.
Brésil (Assistance technique)	Raymond Métayer (France)	Expert en planification des systèmes de télécommunications	4. 1.1967 3. 1.1968	Conseils à SUDENE (Organisation de contrôle pour le Développement du nord-est) sur des questions afférentes à l'organisation des services de télécommunications, à la planification des systèmes et à la formation professionnelle du personnel technique.
Chili (Assistance technique)	Lothar Diehl (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en commutation et transmission automatique dans le service télex	31. 7.1967	Conseils aux services gouvernementaux du télégraphe; conseils techniques pour l'installation de centraux automatiques télex; planification et amélioration du réseau télex ainsi que de nouveaux services internationaux; conseils relatifs à l'organisation et la gestion du système; élaboration de programmes d'enseignement en collaboration avec le Centre professionnel.
(Fonds spécial)	Jacques Raverdy (France)	Directeur du projet	1. 7.1968	Assistance à l'Empresa Nacional de Telecomunicaciones, en vue de la création d'un centre de formation pour ingénieurs, techniciens et opérateurs qualifiés en matière de télécommunications. Le Centre doit être créé au sein du Département d'électrotechnique de l'Université de Santiago.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Colombie (Fonds spécial)	Ingemar Norberg (Suède)	Directeur du projet	25. 9.1965	1) Assistance à l'Empresa Nacional de Telecomunicaciones en vue d'assurer le développement de son « Institut technique des télécommunications et de l'électronique » à Bogota, chargé de la formation des techniciens. 2) Assistance à l'Université de Cauca, Popayan, en vue: a) d'assurer le développement de sa Faculté technique des télécommunications et de l'électronique; b) de créer un Centre de recherche appliquée en électronique et télécommunications.
	Lars-Rune Berg (Suède)	Expert associé— transmission	30. 9.1968	
	José L. Colon (Etats-Unis)	Instructeur— propagation	13. 7.1966	
	José E. Cordero (Etats-Unis)	Instructeur—transmission et équipements à courants porteurs	20.11.1965	
	Kaj S. Elgstrand (Suède)	Expert associé— ergonomie	15. 8.1968	
	Johan J. Ernberg (Suède)	Expert associé— physique	30. 9.1968	
	Matthias J. Josten (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur—commutation (travaux de recherche appliquée)	1. 7.1968	
	Knut E. Källström (Suède)	Expert associé— commutation	30. 9.1968	
	Arnulf G. Liebetegger (Royaume-Uni)	Professeur de mathématiques	3. 6.1968	

Colombie (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	John A. Mossop (Etats-Unis)	Instructeur—téléphonie	26.11.1965 25.11.1968	
	Artème Nicolazzi (France)	Instructeur—transmission et équipement associé	1. 4.1966	
	Hector Rivera (Etats-Unis)	Instructeur—télégraphie	3. 3.1967	
	Lars A. Wern (Suède)	Expert associé— électronique et transmission	30. 9.1968	
Dominicaine (République) (Assistance technique)	Benjamin Brok ¹⁾ (Etats-Unis)	Expert en équipement des centraux téléphoniques et télégraphiques	13. 2.1964	Assistance pour le développement des réseaux de télécommunication, comprenant la préparation de spécifications pour l'équipement des centraux téléphoniques et télégraphiques; conseils relatifs à l'évaluation technique des soumissions; contrôle des installations et organisation de la maintenance et de l'exploitation; formation en cours d'emploi du personnel national.
El Salvador (Assistance technique)	Alexander B. MacLennan ¹⁾ (Royaume-Uni)	Expert des systèmes à hyperfréquences	3. 2.1964	Assistance aux gouvernements représentés à l'Organisation d'Amérique centrale pour le développement des télécommunications par la planification du réseau régional; préparation de spécifications pour les systèmes à hyperfréquences à grande distance; conseils sur l'évaluation technique des soumissions; coordination des activités des autres experts de la région.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Equateur (Assistance technique)	Omar A. Posada da Silveira (Uruguay)	Expert en hyperfré- quences	17. 3.1968	Préparation de spécifications pour l'équipement des systèmes à hyperfréquences à grande distance; conseils relatifs à l'évaluation technique des soumissions; formation en cours d'emploi du personnel national, portant sur les techniques des hyperfréquences, la maintenance et l'exploitation des réseaux à hyperfréquences.
Guatemala (Assistance technique)	Hirokazu Shimada ¹⁾ (Japon)	Expert en équipements de centraux télégra- phiques et téléphoni- ques	14.12.1967	Assistance aux gouvernements des pays d'Amérique centrale dans le développement de leurs réseaux nationaux et internationaux; préparation de spécifications pour l'achat d'équipements destinés à leur bureau central; conseils sur la façon d'évaluer les aspects techniques des soumissions; conseils durant l'installation et en ce qui concerne la maintenance et l'exploitation; formation en cours d'emploi du personnel national.
Guyane (Assistance technique)	John H. Wagstaff (Royaume-Uni)	Directeur général de la « Telecommunication Corporation » (OPAS)	8. 6.1965 15. 9.1968	Etude et organisation en vue de la transformation de l'administration des télécommunications en une société; mise au point de la structure de la nouvelle société; conseils relatifs aux problèmes juridiques, financiers et administratifs; fonctions de Directeur général de la Société; formation d'un homologue guyanais.
Honduras (Assistance technique)	Lars E. G. Gustafsson ¹⁾ (Suède)	Expert en organisation et exploitation des services et en tarifi- cation	2.10.1967	Conseils aux gouvernements des pays d'Amérique centrale sur des problèmes d'organisation et d'exploitation des services téléphoniques publics; assistance dans l'établissement de normes d'exploitation et dans la tenue à jour de manuels d'instruction; assistance dans l'élaboration de lois et de règlements relatifs aux télécommunications, l'exploitation et l'octroi de licences; assistance dans l'étude des problèmes de trafic en vue de l'établissement de tarifs; études des possibilités de réalisation.
Jamaïque (Assistance technique)	Patrick J. O'Sullivan (Irlande)	Chargé de cours princi- pal (Technique des télécommunications) (OPAS)	7. 8.1967	Chargé de cours principal au « College of Arts, Science and Technology » de Kingston; cours de mathématiques et sur divers sujets du domaine des télécommunications, jusqu'à un niveau analogue à celui du « City and Guild Telecommunication Technician Certificate » et du diplôme national supérieur du Royaume-Uni; préparation de programmes détaillés d'études et de formation pratique.
Nicaragua (Assistance technique)	Friedrich Thoms ¹⁾ (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en transmission	9.11.1967 15. 6.1968	Assistance et conseils aux gouvernements des pays d'Amérique centrale en vue du développement de leurs réseaux de télécommunications; préparation de spécifications pour les systèmes à hyperfréquences à grande distance; conseils en matière d'évaluation technique des soumissions; contrôle des installations, organisation de leur maintenance et leur exploitation; formation, en cours d'emploi, du personnel national.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Paraguay (Assistance technique)	Horst Schaetzke (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en équipements de téléphonie automatique	7.11.1966	Etude du fonctionnement des équipements de commutation téléphonique en service; élaboration d'instructions et de consignes de maintenance préventive et corrective des centraux; introduction de statistiques détaillées des dérangements; organisation des services de maintenance régulière; mesure du trafic; contrôle de l'installation de nouveaux centraux; formation du personnel local en cours d'emploi.
Pérou (Assistance technique)	Venkat V. Rao (Inde)	Expert en gestion de fréquences	13. 4.1968	Conseils au J.N.P.T. (Comité national permanent des télécommunications) concernant la création d'un Bureau d'enregistrement des fréquences; étude des demandes de nouvelles fréquences et détermination des jeux de fréquences nécessaires au fonctionnement des services; assistance dans la création d'un système de contrôle et de surveillance des fréquences; formation professionnelle du personnel du J.N.P.T. en cours d'emploi.
St. Christophe (Assistance technique)	Roy N. Chisholm (Canada)	Fonctionnaire chargé des lignes téléphoniques (OPAS)	11. 2.1967 10. 7.1968	Contrôle de l'installation d'un nouveau réseau téléphonique, notamment de câbles aériens autoporteurs.
Trinité (Assistance technique)	Johannes Marsman ²⁾ (Pays-Bas)	Expert en organisation et en administration	13. 1.1966	Assistance aux Gouvernements des Antilles dans l'organisation de compagnies gouvernementales, ou qui sont propriété de l'Etat mais exploitées commercialement, chargées d'assurer les services de télécommunications; assistance en matière d'élaboration de lois et de règlements relatifs à l'exploitation des télécommunications, à l'octroi de licences, etc.; conseils relatifs à la formation du personnel; conseils sur les problèmes afférents aux télécommunications en général.
Venezuela (Assistance technique à titre onéreux)	James S. Harrington (Australie)	Ingénieur du trafic	6.10.1967 5. 2.1968	Mesures du trafic dans les centraux automatiques de Caracas; conférences relatives aux mesures du trafic dans les centraux Crossbar; établissement de statistiques de trafic sur les réseaux locaux et interurbains; mise au point d'un nouveau réseau de circuits de jonction; programmes d'études relatifs à la formation d'ingénieurs du trafic et de techniciens.
	William R. M. Pryde (Australie)	Conseiller—méthodes de commutation et maintenance	13. 9.1967 12. 1.1968	Enquête sur la structure organique de la C.A.N.T.V. (Compagnie vénézuélienne du téléphone) et sur ses activités de maintenance; propositions relatives à la maintenance des installations et centraux téléphoniques.
(Fonds spécial)	Jan Deketh (Pays-Bas)	Directeur du projet	1. 1.1964	Assistance au Ministère des communications en vue de l'établissement d'un Centre professionnel des télécommunications destiné tout d'abord à des techniciens supérieurs et ultérieurement à toutes les catégories de personnel des télécommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Venezuela (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Jorge Mareggiani (Argentine)	Instructeur — mesures électriques et sources d'énergie	7. 9.1964	
	Claude Moussac (France)	Instructeur — théorie et pratique de la transmission	16. 4.1966	
	Oscar G. Platter (Italie)	Instructeur — télégraphie	11. 3.1966	
	Humberto Ruiz (Pérou)	Instructeur — équipements et systèmes de radio- communications	8. 9.1964	
	Kaare Welle (Norvège)	Instructeur — équipements de com- mutation télé- phonique et trafic	14. 6.1967	
Amérique latine (Projet régional) (Assistance technique)	Juan A. Autelli (Argentine)	Expert en planification des télécommunica- tions	1. 1.1968	Assistance au Coordinateur du sous- groupe régional de la CITELE dans les études entreprises par la Banque interaméricaine de développement; études techniques et élaboration de projets pour la création du réseau interaméricain de télécommunica- tions; assistance aux gouvernements dans la préparation de leurs projets de réseaux nationaux de télécommu- nication et de demandes supplémen- taires d'assistance technique.
	Roger L. Freeman (Etats-Unis)	Expert en planification des télécommunications	24 2.1968	Mêmes fonctions que M. Autelli, mais pour un autre groupe de pays.

Amérique latine (Projet régional) (<i>suite</i>) (Assistance technique) (<i>suite</i>)	Irwin S. Henderson (Canada)	Expert en commutation, numérotage et signa- lisation attaché à la CITELE (Commission interaméricaine des télécommunications)	4.10.1967	Assistance à la CITELE dans les études de planification du réseau interna- tional de télécommunication confor- mément aux Avis de la Commission C.C.I.T.T./C.C.I.R. du Plan pour l'Amérique latine (commutation, numérotage et signalisation).
---	--------------------------------	---	-----------	--

¹⁾ Sur demande, assistance à d'autres pays d'Amérique centrale.

²⁾ Sur demande, assistance à d'autres pays de la région des Caraïbes.

3. ASIE ET EXTRÊME-ORIENT				
Afghanistan (Assistance technique) (Fonds spécial)	Bernward Kupitz (République Fédérale d'Allemagne)	Expert en courants porteurs et transmis- sion sur lignes	27. 7.1967	Assistance au Ministère des communi- cations sur la planification, l'explo- itation et la maintenance d'équipe- ments de téléphonie à courants por- teurs à 3 ou à 12 voies sur lignes aériennes.
	Hermann Sauermilch (République Fédérale d'Allemagne)	Conseiller en télécom- munications	8. 9.1958	Assistance au Ministère des communi- cations en vue de la planification générale des télécommunications et conseils relatifs à l'organisation et l'administration du nouveau réseau.
	Anatoli J. Udin (U.R.S.S.)	Directeur du projet	13. 4.1965 24.12.1968	Assistance au Ministère des communi- cations en vue de l'établissement d'un Centre professionnel des télé- communications destiné aux techni- ciens, aux agents techniques et au perfectionnement du personnel en cours d'emploi.
	Roland Carnefur (Suède)	Instructeur — transmis- sion et systèmes à courants porteurs	1.10.1967	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Afghanistan (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Joseph Kennedy (Irlande)	Instructeur — téléphonie	31. 8.1965	
	Percival F. A. Morgan (Royaume-Uni)	Instructeur — installa- tions extérieures	5. 8.1968	
	Gijsbertus J. M. Pappot (Pays-Bas)	Expert associé — transmission et systèmes à courants porteurs	3. 1.1968	
	Eckhard Pense (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur — télégraphie	15. 5.1967	
	Kurt Scherrer (Suisse)	Instructeur — radio- électricité	1. 8.1965	
	Konrad Thiesemann (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur — installa- tions extérieures	27. 3.1966 26. 9.1968	
Arabie Saoudite (Assistance technique à titre onéreux)	Rafique Ahmad (Pakistan)	Expert — réseaux télé- phoniques automati- ques et manuels	18. 2.1968	Assistance au Ministère des communi- cations (Division des P.T.T.) dans toutes les questions relatives aux systèmes de centraux téléphoniques. Assistance au Ministère des communi- cations (Division des P.T.T.) dans le domaine de la planification et du développement du réseau télépho- nique interrurbain.
	Natarajan Ganapathy (Inde)	Expert — hyperfré- quences (employé, au titre de l'Assistance technique, du 1.1.1966 au 31.12.1967)	1. 1.1968 31.10.1968	
	Mukkavalli L. Sastry (Inde)	Conseiller — radio- diffusion	5. 2.1965	
Arabie Saoudite (<i>suite</i>) (Assistance technique à titre onéreux) (<i>suite</i>)	Syed A. Sathar (Pakistan)	Programmeur — télé- communications	9.11.1963 8.11.1968	Assistance au Ministère des communi- cations dans toutes les questions affé- rentes au développement du réseau de télécommunications.
(Fonds spécial)	Rolf H. Stenerudh (Suède)	Directeur du projet pour la création d'un Centre professionnel des télécommunica- tions et de la radio- diffusion, et conseiller pour la formation prépara- toire	28. 1.1968	Assistance au Ministère des communi- cations, au Ministère de l'éducation et au Ministère de l'information en vue de la création d'un Centre pro- fessionnel des télécommunications et de la radiodiffusion; conseils en matière de formation préparatoire.
Chine (Assistance technique)	Joseph M. Dwyer (Irlande)	Expert en télécommu- nications par satellites	12. 3.1968 11. 9.1968	Conseils à la Direction générale du Ministère des communications en vue de la construction d'une station ter- rienne. Instruction du personnel local dans la technologie des commu- nications spatiales, l'exploitation et la maintenance de l'équipement.
Corée (Fonds spécial)	Louis L. Thomas (Etats-Unis)	Directeur du projet	10. 2.1963 9. 2.1968	Assistance au Ministère des communi- cations en vue de la création d'un Centre professionnel destiné à tous les agents techniques des télécom- munications.
	Erich Ehrlicke (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur — télépho- nie automatique	16. 3.1967 15. 3.1968	
	John W. Willmot (Royaume-Uni)	Instructeur — télégra- phie (Directeur par intérim du projet depuis le 15.11.1967)	4. 5.1964 3. 6.1968	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Inde (Fonds spécial)	Karl E. Eriksson (Suède)	Instructeur — antennes et équipement de poursuite	27. 9.1967 16. 2.1968	Assistance au Département de l'énergie atomique du Gouvernement de l'Inde dans la création d'une station terrienne, où des ingénieurs et des techniciens viendront s'initier aux techniques des télécommunications par satellites; assistance dans la préparation de programmes de cours et de conférences.
	Albert L. Horley (Etats-Unis)	Expert principal en formation professionnelle: équipement des stations terriennes et technique des télécommunications par satellites	19. 9.1967 7. 9.1968	
	Robert C. Issler (France)	Instructeur — équipement et technique des liaisons par hyperfréquences à la Station terrienne expérimentale de l'Inde	1. 7.1968 31.10.1968	
Indonésie (Fonds spécial)	Masafumi Kinoshita (Japon)	Directeur du projet de création d'un Centre de formation professionnelle des télécommunications à Bandung, et de onze centres régionaux en Indonésie	1. 6.1968	Assistance au Directeur général des postes et télécommunications en vue de la création d'un Centre de formation professionnelle de techniciens des télécommunications (cadres moyens et supérieurs).
Indonésie (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Ryuzaburo Inano (Japon)	Instructeur — radio-électricité	24.12.1968	
	Sten G. Sallander (Suède)	Instructeur — lignes et câbles	4.12.1968	
	John W. Willmot (Royaume-Uni)	Conseiller en formation professionnelle, en vue de la création d'un Centre de formation professionnelle des télécommunications à Bandung et de onze centres régionaux en Indonésie	1.11.1968	
Iran (Assistance technique)	Fumio Kagawa (Japon)	Expert dans les techniques de commutation et de transmission	31.12.1966 20. 7.1968	Assistance dans la formation professionnelle et établissement de programmes de cours.
Iraq (Fonds spécial)	Brian F. Crutcher (Australie)	Instructeur — installations extérieures	27. 4.1964 30. 9.1965	Assistance au Ministère des communications en vue de la création d'un Centre professionnel des télécommunications destiné à tous les agents des télécommunications.
		Directeur du projet	1.10.1965 26. 8.1968	
	David Holland (Royaume-Uni)	Instructeur — installations extérieures	31. 5.1968	
		Directeur du projet par intérim	14. 8.1968	
	Johan F. Bos (Pays-Bas)	Expert associé — problèmes généraux des télécommunications	30. 1.1967	
	Kjell Haug (Norvège)	Instructeur — télégraphie	1. 6.1966 31. 5.1968	
Alfred K. Højbjerg (Danemark)	Instructeur — télégraphie	15. 9.1968		
John B. King (Royaume-Uni)	Instructeur — trafic	15. 6.1964 30. 4.1968		

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Iraq (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	Yoshio Kobayashi (Japon)	Instructeur — techniques générales des télécommunications	9.12.1968	
	Mitsuhiro Kondo (Japon)	Instructeur — transmission et courants porteurs	9.12.1968	
	Takuya Nagasawa (Japon)	Instructeur — transmission et courants porteurs	13. 7.1965 9. 5.1968	
	Karl-Heinz Pophal (République Fédérale d'Allemagne)	Instructeur — radio-électricité	1. 8.1966	
	Ramamrutham Radhakrishnan (Inde)	Instructeur — commutation téléphonique	29.11.1968	
	Eivind Rønnestad (Norvège)	Expert — techniques générales des télécommunications	3. 1.1967 2. 7.1968	
	Nagnath T. Taskar (Inde)	Instructeur — commutation téléphonique	1. 5.1966 30. 8.1968	
Irian occidental (FUNDWI)	Oystein Linge (Norvège)	Directeur du projet de remise en état des services publics de télécommunication	10.10.1968	Remise en état des services publics de télécommunication de l'Irian occidental.
Jordanie (Assistance technique)	Petr P. Bazhan (U.R.S.S.)	Expert — transmission téléphonique sur lignes et câbles	10. 1.1966	Avis en matière de planification de nouvelles lignes, d'amélioration des lignes existantes et de maintenance.
	Mohd. S. K. Durrani (Pakistan)	Expert — exploitation des radiocommunications	31. 8.1966 29. 2.1968	Avis relatifs aux méthodes d'exploitation des services de radiocommunications.

Jordanie (<i>suite</i>) (Assistance technique) (<i>suite</i>)	Ernst Hondong (République Fédérale d'Allemagne)	Expert — radio-communications et réseaux à courants porteurs	30.10.1965	Conseils et assistance en vue d'une amélioration des stations d'émission et de réception radioélectrique.
	Subbiah Sankara Raman (Inde)	Expert — téléphonie et télex	7.12.1965	Avis relatifs à la planification générale des réseaux téléphoniques et télex. Elaboration des méthodes d'exploitation.
Koweït (Assistance technique)	Leonid Vakhtanov (U.R.S.S.)	Expert chargé de la création d'un Centre professionnel destiné à la formation des agents responsables de la maintenance, des réparations et de l'installation du matériel. (A travaillé comme expert de l'assistance technique à titre onéreux, du 18.7.1965 au 31.12.1967)	1. 1.1968 18. 9.1968	Planification et création pour le Ministère des P.T.T. d'un Centre professionnel pour la maintenance, les réparations et l'installation de matériel de télécommunication.
	Wadie F. Boulos (R.A.U.)	Instructeur — télécommunications	8. 7.1968	Assistance pour la formation en cours d'emploi d'agents du Ministère des P.T.T. en matière de télécommunications.
	Austin F. Burke (Irlande)	Ingénieur chargé de la planification des services de télécommunications de la police (OPAS)	6. 1.1967	Assistance au Ministère de l'intérieur pour la planification et le développement des services mobiles de la police.
(Assistance technique à titre onéreux)	Fouad H. El Kaffas (R.A.U.)	Instructeur — télécommunications	8. 7.1968	Assistance pour la formation en cours d'emploi d'agents du Ministère des P.T.T. en matière de télécommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Koweït (<i>suite</i>) (Assistance technique à titre onéreux) (<i>suite</i>)	Shaikh A. Raheem (Pakistan)	Ingénieur en chef des radiocommunications (OPAS)	2.11.1966	Installation, fonctionnement et maintenance de tous les services de radiocommunications du Ministère des P.T.T.
	Chaudhry M. Sadiq (Pakistan)	Ingénieur en chef des télécommunications (Téléphone) (OPAS)	23. 7.1967	Installation, fonctionnement et maintenance de tous les services téléphoniques du Ministère des P.T.T.
	Shawkat S. Sawwaf (Syrie)	Conseiller en télécommunications	19. 7.1967 17. 4.1968	Conseiller du Ministère des P.T.T. pour le développement et l'organisation des services de télécommunications.
	M. M. Siddiqi (Pakistan)	Expert en organisation des stocks (fonctionnaire chargé des achats et de l'économat)	19. 7.1967	Réorganisation des dépôts de matériel de télécommunications du Ministère des P.T.T.
Malaisie (Assistance technique)	Jack C. Whybourne (Australie)	Expert en planification des réseaux automatiques	12. 4.1967	Conseils au Gouvernement en vue de la création d'un réseau téléphonique national automatique.
(Fonds spécial)	Colin W. C. Richards (Royaume-Uni)	Directeur du projet	24. 9.1962	Assistance au Département des télécommunications en vue d'assurer le développement de son programme d'enseignement professionnel, de créer un nouveau centre professionnel national pour remplacer celui établi au début des années 1950 et d'instituer des centres professionnels de province au Sabah et au Sarawak.
	Denis W. Berry (Royaume-Uni)	Instructeur — matériel de lignes, postes d'abonnés et commutation	24.10.1967	

Malaisie (<i>suite</i>) (Fonds spécial) (<i>suite</i>)	John M. Broderick (Australie)	Instructeur — trafic des télécommunications	12.12.1967	
	Clarence L. Canute (Australie)	Instructeur — transmission	8. 6.1963	
	Bertil R. Carlsson (Suède)	Expert associé — télécommunications	18. 3.1968	
	Nils A. Carlsson (Suède)	Expert associé — radioélectricité et transmission	18. 3.1968	
	Benno Engström (Suède)	Expert associé — commutation et appareils téléphoniques	18. 3.1968	
	Mme Kerstin M. Engström (Suède)	Expert associé — techniques d'écoulement du trafic	18. 3.1968	
	Alan Leslie Harris (Australie)	Instructeur — matériel de lignes, postes d'abonnés et commutation	27. 1.1968 20. 9.1968	
	Robert M. Johnsen (Norvège)	Instructeur — radioélectricité	28. 7.1964	
	John P. Killeen (Australie)	Instructeur — matériel de lignes	8. 6.1963	
	Stig-Arne Larsson (Suède)	Expert associé — télécommunications	18. 3.1968	
	Bruce R. Muir (Royaume-Uni)	Instructeur — commutation	15. 6.1966	
	Olav Olsen (Norvège)	Instructeur — télégraphie	2. 5.1966 1. 5.1968	
	Népal (Assistance technique)	Alfred H. T. Waldram (Royaume-Uni)	Conseiller général	
Philippines (Assistance technique)	Edward L. Wright (Australie)	Expert — organisation et administration des télécommunications	1. 4.1968	Conseils au Gouvernement sur les questions d'organisation et d'administration des télécommunications.

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Philippines (<i>suite</i>) (Fonds spécial)	William B. Jago (Royaume-Uni)	Directeur du projet	30. 1.1963 29.12.1968	Assistance au Bureau des télécommunications aux fins de création d'un Centre professionnel des télécommunications destiné aux ingénieurs et techniciens. Le projet a été terminé en 1968.
	Ryuzaburo Inano (Japon)	Instructeur — radio-électricité	6. 7.1964 5. 4.1968	
	Yoshizo Ito (Japon)	Instructeur — commutation en téléphonie automatique	6. 6.1966 5. 4.1968	
	John H. Johnson (Royaume-Uni)	Instructeur — transmission et courants porteurs	30. 9.1964 29. 3.1968	
	Oystein Linge (Norvège)	Instructeur — technique des systèmes radio-électriques	15. 8.1966 14. 6.1968	
	Edward L. Wright (Australie)	Instructeur — organisation et administration des télécommunications	1. 6.1966 31. 3.1968	
	Lennart Ygland (Suède)	Instructeur — technique du trafic et des systèmes de télécommunications	20. 2.1966 19. 2.1968	
République Arabe Syrienne (Assistance technique)	Marcel Mauboussin (France)	Expert en comptabilité	23. 9.1968	Création d'un service moderne de comptabilité mécanisée au Département des postes et télécommunications (Ministère des communications).
	Madan M. Misra (Inde)	Expert — installations extérieures	9.12.1968	Conseils à l'Administration générale des P.T.T. sur la maintenance et le développement du réseau téléphonique local.

Thaïlande (Assistance technique)	Klaus H. Kock (République Fédérale d'Allemagne)	Expert — réseaux téléphoniques nationaux	1.11.1967 30. 4.1968	Conseils à l'O.T.T. sur la planification d'un réseau téléphonique automatique national. Conseils à l'O.T.T. en matière d'exploitation des centraux téléphoniques et des réseaux locaux.
	James J. Senyard (Australie)	Expert — centraux téléphoniques et exploitation des réseaux locaux (depuis le 29.11.1968, programme d'Assistance technique à titre onéreux)	29.11.1967	
(Fonds spécial)	R. Seshasayee (Inde)	Instructeur — transmission et courants porteurs	14.12.1964 30. 6.1967	Assistance au Telecommunication Project Administration Office (au sein duquel sont représentés l'Organisation des téléphones de Thaïlande et le Département des postes et télégraphes) en vue de la création d'un nouveau Centre professionnel des télécommunications et d'un Centre d'essais et de développement des télécommunications.
	Osmo S. Alho (Finlande)	Directeur du projet Instructeur — ondes métriques et décimétriques	1. 7.1967 1. 3.1967	
	Wilfred A. Bergeron (Etats-Unis)	Instructeur — radio-électricité	30. 1.1965	
	Arthur H. Hounslow (Royaume-Uni)	Instructeur — trafic téléphonique	21.10.1965 20. 1.1968	
	Hans H. Junge Hansen (Danemark)	Expert associé — électronique	6.11.1968	
	Olaf S. Linder (Suède)	Instructeur — systèmes de commutation téléphonique	18. 1.1965	
	Malcolm MacLeod (Nouvelle-Zélande)	Instructeur — installations extérieures	9. 1.1965 8. 6.1968	
	Gösta A. Myrenfors (Suède)	Instructeur — analyste en télécommunications, prix de revient, stocks	15. 8.1966	
	Kazuo Takeuchi (Japon)	Instructeur — télégraphie	5. 9.1966	

Pays ou région d'affectation	Nom (nationalité)	Spécialité et/ou fonction	Dates de début et de fin de la mission	Brève description des travaux; observations
Yémen (Assistance technique)	Igor M. Pavlichef (U.R.S.S.)	Conseiller en télécommunications	1. 9.1966	Conseils au Ministère des P.T.T. sur le développement des services de télécommunication et la formation professionnelle du personnel.
Asie et Extrême-Orient (Projet régional) (Assistance technique)	Jun-Ichiro Nagai (Japon)	Expert régional — radiocommunications	22.11.1966 22.11.1968	Recueil de renseignements concernant les services radio-électriques de la région; étude des besoins de chaque pays en matière de radiocommunications; propositions pour l'amélioration des radiocommunications; préparation de statistiques et évaluation des besoins futurs en matière de radiocommunications et d'assistance technique.
	Kaliyanpur V. Pai (Inde)	Expert principal — télécommunications	9.12.1961	Etude des installations de télécommunications de la région et des besoins des pays pour développer leurs moyens de télécommunications à l'échelon national et international; études et assistance aux gouvernements dans la préparation de projets pour le développement des télécommunications; conseils aux gouvernements pour l'obtention d'une assistance technique supplémentaire; coordination des travaux des autres experts de l'U.I.T. en mission dans la région de la CEAEO.

4. EUROPE				
Turquie (Fonds spécial)	Edward W. Collett (Royaume-Uni)	Directeur du projet	6.11.1967	Assistance à l'Administration turque des P.T.T. en vue de la création d'un Centre national professionnel des télécommunications, où sera donné un enseignement préparatoire, complémentaire et spécialisé aux ingénieurs, techniciens, instructeurs et personnel administratif.
	Martin J. Keane (Irlande)	Instructeur — courants porteurs et transmission en ligne	23.10.1968	
	Walter J. Lander (Canada)	Instructeur adjoint — commutation	3.11.1968	
	Ian Lemco (Canada)	Instructeur — commutation	21.10.1968	
	William S. Martin (Canada)	Instructeur — lignes et câbles	1.10.1968	

TABLEAU 2
BOURSES GÉRÉES EN 1968

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude	
1. AFRIQUE							
Algérie	AT	1968	1968/69/70/71	1/3	France	Technique des télécommunications	
	AT	1968	1968/69/70/71	1/3	France	Technique des télécommunications	
	FS	1968	1968/69	1/3	France	Commutation	
	FS	1968	1968/69	1/3	France	Transmission	
	FS	1968	1968/69/70	1/3	France	Commutation et transmission	
	FS	1968	1968	1/6	France	Télégraphie	
	FS	1968	1968	1/2	France	Radio	
Burundi	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences	
Cameroun	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences	
	AT	1967	1967/68	1/6	Nigeria	Technique des télécommunications	
	AT	1967	1967/68	1/6	Nigeria	Technique des télécommunications	
	AT	1967	1967/68	1/6	Nigeria	Technique des télécommunications	
	AT	1967	1967/68	1/6	Nigeria	Technique des télécommunications	
Centrafricaine (République)	AT	1967	1967/68	1/3	France	Technique des télécommunications	
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Rép. Malgache	Installations électromécaniques	
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Rép. Malgache	Installations électromécaniques	
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Rép. Malgache	Installations électromécaniques	
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Rép. Malgache	Installations électromécaniques	
	AT	1968	1968/69	1/7	France	Conducteur de travaux	
Iles Comores	AT	1968	1968/69	1/2	Rép. Malgache	Télégraphie	
Communauté de l'Afrique orientale	AT	1966	1966/67/68	1/1	Royaume-Uni	Téléphonie, télégraphie	
	AT	1966	1967/68	1/1	Royaume-Uni	Trafic	
	AT	1966	1966/67/68	1/1	Royaume-Uni	Téléphonie, télégraphie	
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni	Contrôleur des télécommunications	
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni	Contrôleur des télécommunications	
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni	Contrôleur des télécommunications	
	AT	1968	1968/69	1/3	Royaume-Uni	Pratique des télécommunications	
	AT	1968	1968/69	1/3	Royaume-Uni	Pratique des télécommunications	
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni	Contrôleur des télécommunications	
	AT	1968	1968/69	1/3	Royaume-Uni	Pratique des télécommunications	
	AT	1968	1968/69	1/3	Royaume-Uni	Pratique des télécommunications	
	Congo (Brazzaville)	AT	1966	1966/67/68	1/6	France	Faisceaux hertziens
		AT	1967	1967/68	1/6	France	Faisceaux hertziens
AT		1967	1967/68	1/4	France	Commutation	
AT		1967	1967/68	1/6	France	Faisceaux hertziens	
AT		1967	1967/68	1/7	France	Commutation	
AT		1967	1967/68	1/10	France	Lignes à grande distance	
AT		1967	1968/69	1/4	France	Pratique des télécommunications	
AT		1967	1967/68/69	1/12	France	Pratique des télécommunications	
AT		1967	1967/68/69	1/12	France	Pratique des télécommunications	
AT		1967	1968	1/7	France	Radio	
AT		1968	1968/69	1/1	France	Lignes aériennes, câbles souterrains	
AT		1968	1968/69	1/1	France	Lignes aériennes, câbles souterrains	
Congo (Kinshasa)		AT	1968 *)	1969	1/—	Belgique, France	Administration des télécommunications
		AT	1968 *)	1969	1/—		Radio
	AT	1968 *)	1969	1/—	Belgique, France	Exploitation des télécommunications	
	AT	1968 *)	1969	1/—	Belgique	Administration des télécommunications	
	AT	1968 *)	1969/70	1/—	Allemagne	Télégraphie	
	AT	1968 *)	1969	1/—	France	Téléphonie	
	FS	1968	1968/69	1/4	France	Lignes et câbles	
	FS	1968	1968/69	1/4	France	Lignes et câbles	

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Côte d'Ivoire	FS	1967	1967/68	1/8	Allemagne, Suisse	Télégraphie
	FS	1967	1967/68	1/4	France	Radio
	FS	1967	1967/68	1/8	Allemagne, Suisse	Télégraphie
	FS	1967	1968	1/6	France, Suisse	Exploitation des télécommunications
Dahomey	AT	1968	1969	1/—	France	
	AT	1968	1969	1/—	France	
	AT	1968	1969	1/—	France	
	AT	1968	1969	1/—	France	
Ethiopie	FS	1967	1967/68	1/2	Japon	Ondes décimétriques
	FS	1967	1967/68	1/2	Japon	Centraux télex
	FS	1967	1967/68	1/2	Japon	Centraux télex
	FS	1967	1968	1/3	Royaume-Uni, Allemagne	Installations terminales radio
Gabon	FS	1968	1968	1/4	Royaume-Uni	Equipement radio
	AT	1967	1968	1/9	France	Radio
Haute-Volta	AT	1968	1968/69	1/1	Sénégal	Radio
	AT	1967	1967/68	1/12	Rép. Malgache	Lignes à grande distance
Libéria	AT	1967	1967/68	1/12	Rép. Malgache	Télégraphie
	AT	1967	1967/68	1/10	Rép. Malgache	Lignes à grande distance
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Rép. Malgache	Commutation
	AT	1967	1967/68	1/12	Rép. Malgache	Télégraphie
	AT	1967	1967/68	1/8	Rép. Malgache	Exploitation des télécommunications
	AT	1967	1967/68	1/12	Rép. Malgache	Radio
Libéria	AT	1968	1968	1/2	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Technique des télécommunications
Libéria	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Administration

Libéria (suite)	AT	1967	1968/69/70	1/5	Royaume-Uni	Téléphonie
	AT	1966	1968	1/12	Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada	Technique des télécommunications
Libye	AT-TO	1968	1969/70/71	1/—	Italie	Transmission
	AT-TO	1968	1969/70	1/—	Italie	Téléphonie
	AT-TO	1968	1969/70	1/—	Italie	Trafic téléphonique
	AT-TO	1968	1969/70	1/—	Italie	Radio
République Malgache	FS	1967	1967/68/69	1/12	France	Transmission, Lignes à grande distance
	FS	1967	1967/68/69	1/12	France	Technique des télécommunications
	FS	1967	1967/68/69	1/12	France	Technique des télécommunications
Malawi	AT	1966	1966/67/68	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67/68	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67/68	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1966	1966/67/68	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications
	AT	1967	1967/68/69	1/12	Kenya	Technique des télécommunications
AT	1968	1969/70/71/72	1/—	Royaume-Uni	Technique des télécommunications	
Mali	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Niger	AT	1967	1967/68	1/6	France	Télégraphie
	AT	1966	1966/67/68	1/6	France	Technique des télécommunications
	AT	1968	1968/69	1/6	France	Technique des télécommunications
	AT	1965	1965/66/67/68	1/6	France	Technique des télécommunications
	AT	1968	1968/69/70	1/6	France	Technique des télécommunications

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Nigeria	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
R.A.U.	AT	1967	1967/68	1/6	Autriche, Allemagne	Equipement télex
	AT	1967	1967/68	1/6	Autriche, Allemagne	Equipement télex
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Comptabilité
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Comptabilité
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Comptabilité
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Ordinateurs en télécommunications
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Réseaux à grande distance, transmission à haute fréquence
	AT	1968	1969	1/—	Italie	Stations terriennes
	AT	1967	1969	1/—	Italie	Equipement télex
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Comptabilité
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Ordinateurs en télécommunications
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Ordinateurs en télécommunications
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Ordinateurs en télécommunications
	AT	1968	1968/69	1/3	France	Propagation transhorizon
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Suède	Planification des réseaux
AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Comptabilité	
République Rwandaise	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Sierra Leone	AT	1968	1968	1/3	U.I.T., Royaume-Uni, Irlande	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/3	U.I.T., Royaume-Uni, Irlande	Gestion des fréquences
Somalie	AT	1966	1967/68/69	1/12	Yougoslavie	Technique des télécommunications
Soudan	AT	1967	1967/68/69	1/12	Royaume-Uni	Radio
	AT	1967	1968/69	1/10	Royaume-Uni	Téléphonie automatique
	AT	1966	1966/67/68	1/5	Etats-Unis	Electronique en radio-électricité
	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	FS	1968	1968	1/3	Allemagne, Suède, Royaume-Uni	Méthodes d'enseignement
	FS	1968	1968/69	1/3	Pays-Bas	Radio
	FS	1966	1967/68	1/10	Allemagne, Royaume-Uni	Télégraphie
FS	1966	1966/67/68	1/12	Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Pays-Bas	Téléphonie	
Tchad	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Togo	AT	1967	1967/68	1/5	République Malgache	Technique des télécommunications
Tunisie	AT	1967	1967/68	1/3	France	Télex
	AT	1967	1968	1/4	France	Commutation
	AT	1967	1967/68	1/3	France	Lignes téléphoniques
	AT	1967	1967/68	1/3	France	Téléphonie
	AT	1967	1967/68	1/5	France, Italie	Faisceaux hertziens, ondes métriques
	AT	1967	1967/68	1/5	France, Italie	Faisceaux hertziens
	AT	1967	1968	1/4	France	Commutation
	AT	1968	1969	1/—	U.I.T., France, Suisse	Gestion des fréquences
AT	1968	1969	1/—	U.I.T., France, Suisse	Gestion des fréquences	
2. AMERIQUE						
Argentine	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Tarifs
	AT	1968	1969	1/—	Europe	Tarifs
	AT	1968	1969	1/—	Europe	Tarifs
Bolivie	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Hyperfréquences
	AT	1968	1968/69/70	1/1	Allemagne	Télex

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Chili	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Italie	Communications à grande distance
	AT	1967	1967/68	1/5	France, Belgique	Télex
	AT	1967	1969	1/—	Royaume-Uni	Economie des télécommunications
Colombie	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	FS	1968	1968/69	1/2	Allemagne, Italie, Suède, Belgique, Royaume-Uni	Télégraphie
	FS	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Suède, U.I.T., Espagne	Enseignement professionnel
	FS	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Suède, U.I.T., Espagne	Enseignement professionnel
	FS	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Suède, U.I.T., Espagne	Enseignement professionnel
	FS	1968	1968/69	1/4	Etats-Unis	Théorie des systèmes
	FS	1968	1969/70/71	1/—	Etats-Unis	Physique théorique
	FS	1968	1968/69	1/4	Suède, Royaume-Uni, Allemagne, Suisse	Téléphonie, commutation, trafic
Costa Rica	AT	1968	1968/69	1/6	Etats-Unis	Réseaux téléphoniques
	AT	1967	1967/68	1/6	Etats-Unis	Réseaux téléphoniques
El Salvador	AT	1968	1969/70	1/—	Italie, Etats-Unis	Hyperfréquences
Jamaïque	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni	Enseignement, électronique et télécommunications
	AT	1968	1969/70	1/—	Royaume-Uni, Etats-Unis	Hyperfréquences, circuits des ordinateurs

Mexique	AT	1966	1967/68	1/3	Royaume-Uni	Hyperfréquences
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Italie, Allemagne	Télex
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne, Etats-Unis	Administration des télécommunications
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne, Pays-Bas	Hyperfréquences
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis, Canada	Hyperfréquences
Paraguay	AT	1967	1967/68	1/2	Mexique	Technique des télécommunications
	FS	1966	1966/67/68	1/2	Allemagne	Technique des télécommunications
	FS	1966	1966/67/68	1/2	Allemagne	Technique des télécommunications
Surinam	AT	1967	1968	1/6	Etats-Unis	Gestion des télécommunications
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Uruguay	AT	1968	1969	1/—	Italie	Télex
Venezuela	AT-TO	1968	1968	1/2	Australie	Lignes aériennes
	FS	1967	1967/68	1/6	France, Royaume-Uni, Italie, Allemagne	Transmission
	FS	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Italie	Radio et électronique
	FS	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Allemagne	Téléphonie
	FS	1968	1969	1/—	Italie	Méthodes d'enseignement

3. ASIE ET EXTRÊME-ORIENT						
Afghanistan	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	FS	1968	1968/69	1/4	Australie, Thaïlande, Malaisie	Enseignement de la téléphonie

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Arabie Saoudite	AT	1968	1969/70	1/—	Royaume-Uni	Système Crossbar
Birmanie	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Réseaux téléphoniques automatiques
	AT	1968	1969	1/—		Lignes à grande distance
	AT	1968	1969	1/—		Téléphonie et télégraphie par courants porteurs
	AT	1968	1969/70	1/—		Télécommunications sur réseau de chemin de fer
	AT	1968	1969	1/—		Centraux Crossbar
Cambodge	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	AT	1967	1968	1/7	France	Radio
	AT	1967	1967/68	1/7	France	Exploitation téléphonique
Ceylan	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	AT	1968	1968	1/2	Suède, Royaume-Uni	Centraux Crossbar
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Belgique, Suède	Centraux téléphoniques automatiques
Chine	AT	1967	1968/69	1/8	Etats-Unis	Appels automatiques à grande distance
	AT	1968	1968	1/7	Etats-Unis, Royaume-Uni, Italie	Communications spatiales
	AT	1968	1968	1/6	Etats-Unis	Etudes de prix de revient
Corée	AT	1968	1968	1/3	Royaume-Uni	Gestion des télécommunications
	AT	1968	1969/70	1/—		Communications par satellites
	FS	1968	1968	1/2	Japon, Malaisie	Technique des télécommunications
	FS	1968	1969	1/—	Japon, Malaisie	Méthodes de formation professionnelle
	FS	1968	1969	1/—	Japon, Malaisie	Méthodes de formation professionnelle

Corée (suite)	FS	1968	1968	1/2	Japon, Malaisie	Méthodes de formation professionnelle
	FS	1968	1968	1/2	Japon, Malaisie	Méthodes de formation professionnelle
	FS	1968	1969	1/—	Japon, Malaisie	Méthodes de formation professionnelle
	FS	1967	1968/69	1/6	Japon, Malaisie	Techniques des hyperfréquences, enseignement
	FS	1967	1967/68	1/2	Etats-Unis	Ondes métriques et hyperfréquences
	FS	1967	1967/68	1/2	Etats-Unis	Radio
Fidji	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
Inde	AT	1967	1967/68	1/5	Etats-Unis, Royaume-Uni, Allemagne, Italie	Stations terriennes
	AT	1967	1967/68	1/5	Etats-Unis	Exploitation du téléphone et du télex
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Administration et planification
	AT	1968	1968	1/6	Etats-Unis, Canada	Télécommandes
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Centraux électroniques
	AT	1968	1969	1/—	Etats-Unis	Système Crossbar
	FS	1968	1969	1/—	Etats-Unis, Canada	Communications par satellites
	FS	1968	1969	1/—	Etats-Unis, Canada	Communications par satellites
		AT	1968	1969/70	1/—	Australie
Indonésie	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1967	1968	1/3	Japon, Philippines, Thaïlande, Malaisie	Méthodes d'enseignement
	AT	1967	1968	1/6	Pays-Bas, Allemagne	Transmission télégraphique
	AT	1968	1968	1/5	Pays-Bas, Australie, Malaisie	Installations extérieures
	AT	1967	1968	1/7	Japon, Pays-Bas, Etats-Unis, Malaisie	Organisation des magasins
	AT	1967	1968	1/5	Japon	Techniques des hyperfréquences

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Indonésie (suite)	AT	1968	1968	1/7	Pays-Bas, Allemagne, Malaisie	Télégraphie
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne, Malaisie	Courants porteurs
	AT	1968	1968/69	1/5	Allemagne, Suède Malaisie	Commutation en téléphonie
	AT	1968	1968	1/6	Japon, Malaisie	Radio, hyperfréquences
	AT	1968	1968	1/5	Australie, Royaume-Uni, Allemagne, Thaïlande, Malaisie	Enseignement des télécommunications
	AT	1967	1968/69	1/5	Australie	Installations extérieures
	AT	1968	1968	1/—	Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Suède, Malaisie	Installations d'énergie
	AT	1967	1968	1/5	Malaisie, Japon	Télégraphie, hyperfréquences
Iran	AT	1968	1968/69	1/2	U.I.T., Suisse, Royaume-Uni	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968/69	1/2	U.I.T., Suisse	Gestion des fréquences
	AT	1967	1968	1/7	Royaume-Uni	Transmission téléphonique, télégraphie multiplex
Iraq	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	FS	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Pays-Bas	Radio, enseignement
	FS	1967	1968/69	1/6	Pakistan, Malaisie, Japon, Australie	Enseignement des télécommunications
	FS	1968	1969	1/—	Allemagne, Royaume-Uni	Télégraphie, enseignement
	FS	1968	1968/69	1/3	Japon	Téléphonie par courants porteurs, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Lignes et câbles, enseignement
FS	1968	1968/69	1/3	Japon	Téléphonie par courants porteurs, enseignement	

Israël	AT	1966	1967/68	1/2	Royaume-Uni, Italie, Allemagne	Communications par satellites
	AT	1967	1967/68	1/5	Royaume-Uni, Suisse, Belgique	Centraux électroniques
	AT	1967	1967/68	1/2	Etats-Unis, Royaume-Uni, Suède, Italie	Télégraphie, télex, transmission de données
	AT	1968	1968	1/4	Allemagne, Italie	Installations de radiodiffusion et de télévision
	AT	1968	1968	1/6	Royaume-Uni, France, Allemagne, Suisse, Autriche	Systèmes internationaux de télécommunication
Jordanie	AT	1968	1968	1/1	Royaume-Uni	Communications par satellites
	AT	1966	1967/68	1/1	Royaume-Uni	Installations terminales radio
Koweït	AT	1968	1969/70	1/—	Royaume-Uni, Etats-Unis, Canada	Installations d'énergie
Laos	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968/69/70	1/1	Malaisie	Radio, téléphonie
	AT	1967	1967/68	1/5	France	Lignes téléphoniques
Malaisie	AT	1967	1967/68	1/4	Royaume-Uni	Mesures et étalons
	AT	1967	1967/68	1/1	Royaume-Uni, Suède, Allemagne, Inde	Trafic international téléphonique et télégraphique
	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	AT	1968	1969	1/—	Australie	Système Crossbar
	FS	1967	1967/68	1/5	Royaume-Uni, Pays-Bas, Suède, Etats-Unis, Danemark, Australie, Nouvelle-Zélande, Japon	Commutation, enseignement
	FS	1967	1967/68	1/5	Royaume-Uni, Etats-Unis, Allemagne, Japon	Transmission, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Radio, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Matériel et ouvrages d'enseignement
FS	1968	1969	1/—	Australie	Centraux secondaires, signalisation	

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Malaisie (suite)	FS	1968	1969	1/—	Australie	Transmission, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Commutation
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Installations de ligne, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Télégraphie, enseignement
	FS	1968	1969	1/—	Australie	Enseignement, techniques de gestion
Mongolie	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Népal	AT	1968	1968	1/8	Royaume-Uni	Radio
Pakistan	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne	Centraux EMD
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne	Centraux EMD
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne	Centraux EMD
	AT	1968	1969	1/—	Allemagne	Centraux EMD
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Installations radio terminales
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni	Installations radio terminales
	FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Economie des télécommunications
	FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Systèmes téléphoniques
	FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Trafic
	FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Planification des réseaux interurbains
FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Planification des réseaux téléphoniques	
FS 1)	1968	1968/69	1/1	Allemagne	Planification des réseaux à grande distance	
Philippines	AT	1968	1968/69	1/5	Royaume-Uni, Japon	Communications par satellites
	AT	1968	1969	1/—		Formation professionnelle
	AT	1968	1968	1/1	Japon	Techniques des hyperfréquences
	FS	1967	1967/68	1/1	Etats-Unis	Radio (hyperfréquences et transhorizon)
	FS	1967	1967/68	1/6	Australie	Trafic et technique des réseaux

Syrie	AT	1968	1969	1/—		
	AT	1968	1969	1/—		
Thaïlande	AT	1967	1968	1/5	Japon, U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1967	1968	1/5	Japon, U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1969	1/—	Royaume-Uni, Malaisie, Singapour	Téléphonie nationale et internationale
	FS	1967	1967/68	1/6	Allemagne, Royaume-Uni, Malaisie	Hyperfréquences
	FS	1967	1968	1/6	Etats-Unis, Japon	Transmission
	FS	1966	1968	1/4	Japon, Hongkong, Malaisie	Installations extérieures
	FS	1967	1967/68	1/8	Australie, Japon, Philippines, Malaisie	Méthodes d'enseignement
	FS	1968	1968/69	1/1	Australie, Malaisie, Japon	Ecoulement du trafic et exploitation
	FS	1968	1968/69	1/7	Suède	Magasins et finances
	FS	1966	1968	1/6	Japon	Téléphonie, commutation
FS	1968	1968/69	1/4	Danemark	Ondes décimétriques et ondes métriques	
FS	1968	1969	1/—	Malaisie, Singapour, Hongkong, Japon	Ecoulement du trafic et exploitation	
Tonga	AT	1967	1968/69	1/10	Royaume-Uni	Radio, radar
4. EUROPE						
Bulgarie	AT	1967	1967/68	1/1	Allemagne	Télévision (projets, construction, technologie)
Espagne	AT	1968	1969	1/—	Suisse, Italie	Economie, comptabilité
	AT	1968	1969	1/—	Suisse, Italie	Comptabilité télégraphique
	AT	1968	1969	1/—	Suisse, Italie	Comptabilité télégraphique

Pays	Secteur du Programme	Année de l'octroi	Année de l'utilisation	Nombre de mois en 1968	Pays d'accueil	Domaine d'étude
Grèce	AT	1967	1968	1/3	Royaume-Uni	Téléphonie
	AT	1967	1968/69	1/2	Royaume-Uni	Administration des services téléphoniques
	AT	1968	1968	1/1	Royaume-Uni	Communications par satellites
	AT	1968	1968	1/1	Royaume-Uni	Communications par satellites
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
Hongrie	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/1	U.I.T.	Gestion des fréquences
	AT	1968	1969	1/—	Suède	Centraux Crossbar
	AT	1968	1968/69	1/1	France	Transmission par satellite de télévision en couleur
	AT	1966	1968	1/2	Suède	Transmission de données
	AT	1968	1969	1/—	Italie	Transmission de données
	AT	1968	1968/69	1/1	France	Réseaux téléphoniques
	AT	1968	1968/69	1/1	France	Réseaux téléphoniques
	AT	1968	1969/70	1/—	France	Systèmes de télécommunications
	AT	1968	1968	1/5	France	Systèmes de télécommunications
Malte	AT	1968	1968	1/5	Allemagne	Services radioélectriques
	AT	1968	1968	1/5	Allemagne, U.I.T., Italie	Gestion des fréquences
	AT	1968	1968	1/2	Royaume-Uni, Allemagne	Radiotélégraphie
Pologne	AT	1967	1967/68	1/3	Suède	Centraux Crossbar
	AT	1967	1967/68	1/3	Suède	Organisation des services télégraphiques
	AT	1967	1968	1/3	Royaume-Uni	Systèmes multivoies
	AT	1966	1967/68	1/4	Autriche	Répéteurs
	AT	1967	1968	1/3	Italie	Câbles téléphoniques
Roumanie	AT	1967	1967/68	1/2	France	Protection des lignes de télécommunication
	AT	1967	1967/68	1/2	France	Protection des lignes de télécommunication
	AT	1967	1967/68	1/2	France	Matériel de radio et de télévision
	AT	1967	1967/68	1/4	France	Systèmes à courants porteurs haute fréquence
	AT	1968	1969	1/—	France	Télévision en couleur
	AT	1968	1968/69	1/3	France	Ondes métriques et ondes décimétriques
Yougoslavie	AT	1967	1968	1/2	Royaume-Uni	Transmission radio
	AT	1967	1968	1/2	Royaume-Uni	Faisceaux hertziens

¹⁾ Bourses gérées par l'U.I.T. au moyen de fonds fournis par la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, au titre d'un projet du Fonds Spécial, dont la Banque est l'agent d'exécution.

*) Questions concernant l'octroi de la bourse non encore réglées au 31 décembre 1968.

TABLEAU 3

Projets approuvés par le Fonds spécial des Nations Unies (F.S.) et pour lesquels l'U.I.T. a été l'agent chargé de l'exécution au 31.12.1968
(dans l'ordre chronologique d'approbation des projets)

Pays	Description du projet	Date d'approbation par le F.S.	Durée en années	Assistance fournie par le F.S.			Coûts des projets (estimations)		
				Nombre de mois de service d'experts	Nombre de mois d'octroi de bourses	Valeur de l'équipement	Attribution du Fonds spécial	Contribution du Gouvernement	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
<i>Projets approuvés et en cours d'exécution :</i>									
Malaisie	Centre professionnel des télécommunications de Kuala-Lumpur	mai 1961	5	7/312	6/72	258.600	907.681	2.431.500	3.339.181
Philippines	Institut professionnel des télécommunications de Manille	mai 1961	5	10/338	10/64	285.440	1.010.745	611.900	1.622.645
Iraq	Centre professionnel des télécommunications de Bagdad	jan. 1962	5	9/422	8/78	300.000	1.247.800	2.065.000	3.312.800
Soudan	Centre professionnel des postes et télégraphes de Khartoum	jan. 1962	5	5/225	7/78	100.000	508.700	1.450.000	1.958.700
Corée	Centre professionnel des télécommunications de Séoul	mai 1962	5	11/356	23/155	470.000	1.296.945	1.153.195	2.450.140
Venezuela	Centre professionnel des télécommunication de Caracas	jan. 1963	4	7/336	8/90	250.000	1.167.000	3.864.931	5.031.931
Thaïlande	Centre professionnel de formation, d'essais et de développement des télécommunications de Bangkok	juin 1963	5	9/348	9/96	300.000	1.207.300	1.225.000	2.432.300

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Afghanistan	Centre professionnel des télécommunications de Kaboul	jan. 1964	5	7/305	4/48	300.000	932.400	491.897	1.424.297
Algérie	Ecole nationale des télécommunications d'Alger	jan. 1964	5	11/348	15/168	200.000	1.005.600	4.352.021	5.357.621
Colombie	Centre de recherches et de formation en télécommunications et en électronique de Popayan et Bogota	jan. 1964	5	8/372	10/240	385.000	1.312.400	2.102.402	3.414.802
Ghana	Centre professionnel des télécommunications d'Accra	jan. 1964	5	8/360	8/90	250.000	1.096.200	1.796.390	2.892.590
Madagascar	Institut national des postes et télécommunications d'Antanetibé	jan. 1964	5	6/264	8/132	200.000	845.870	1.632.165	2.478.035
Inde	Centre de recherches et de formation en vue de l'utilisation des télécommunications par satellites d'Ahmedabad	juin 1964	4	7/36	4/15	540.000	692.804	1.192.875	1.885.679
Paraguay	Enquête sur les télécommunications	juin 1964	2	8/96	4/48	104.151	326.767	65.589	392.356
(Régional) : Ethiopie et Côte d'Ivoire	Circuit pilote de télécommunications Addis-Abéba-Abidjan	juin 1965	2½	8/154	11/62	451.000	858.500	452.739	1.311.239
Congo (Kinshasa)	Ecole nationale des télécommunications de Kinshasa	jan. 1966	6	9/552	11/156	250.000	1.741.800	2.597.990	4.339.790
Arabie Saoudite	Centre professionnel de radiodiffusion et de télécommunications de Djeddah	jan. 1967	5	11/372	12/144	50.000	1.081.400	3.810.000	4.891.400

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Chili	Centre professionnel des télécommunications de Santiago	jan. 1967	5	8/324	9/126	300.000	1.152.100	1.258.000	2.410.100
Malaisie	Centres professionnels des télécommunications (deuxième étape) . .	jan. 1967	3	9/270	—	29.000	692.200	736.815	1.429.015
Turquie	Centre national d'enseignement professionnel des télécommunications d'Ankara	jan. 1967	5	10/420	15/180	325.000	1.432.300	3.759.300	5.191.600
<i>Nouveaux projets approuvés pendant l'année 1968</i>									
Indonésie	Centre professionnel des télécommunications de Bandung.	jan. 1968	3	8/204	8/60	548.500	1.156.000	1.204.000	2.360.000
Pakistan	Ecole professionnelle des télécommunications d'Haripur.	jan. 1968	5	6/192	16/96	337.600	894.600	2.461.000	3.355.600
Soudan	Centres des postes et télégraphes de Khartoum (deuxième étape) . . .	jan. 1968	3	9/294	8/66	155.000	878.600	850.000	1.728.600
Nigeria	Centre professionnel des postes et télécommunications d'Oshodi . .	juin 1968	3	9/240	16/108	300.000	969.600	4.883.000	5.852.600
Paraguay	Assistance pour la mise en œuvre du Plan national de télécommunications	juin 1968	3	3/78	6/72	9.000	229.200	107.000	336.200

ANNEXE 6

SITUATION DES DÉBITEURS DE L'UNION AU 31 DÉCEMBRE 1968

	Soldes dus au titre des arriérés	Se rapportant aux années
	Francs suisses	
Argentine (République)	106.718,56	1961-1967
Bolivie	1.352.985,10	1950-1967
Brésil	1.122.227,25	1966-1967
Cambodge (Royaume du)	55.709,15	1966-1967
Chili	429.125,—	1960-1967
Congo (République Démocratique du)	19.223,30	1965-1966
Costa Rica	231.044,30	1959-1967
Dominicaine (République)	654.683,95	1959-1967
El Salvador (République de)	858.479,20	1961-1967
Equateur	121.957,10	1959-1967
Guinée (République de)	25.595,60	1967
Haïti (République d')	365.983,40	1955-1967
Honduras (République de)	98.513,92	1963-1967
Indonésie (République d')	71.118,85	1964-1967
Libéria (République du)	12.374,30	1965-1967
Mali (République du)	21.697,42	1962-1967
Népal	12.822,25	1963-1967
Nicaragua	61.256,05	1962-1967
Panama	210.652,27	1962-1967
Pérou	188.211,70	1966-1967
République Somalie	52.165,98	1965-1967
Togolaise (République)	29.576,65	1966-1967
Union des Républiques Socialistes Soviétiques	20.063,40	1967
Uruguay (République Orientale de l')	234.824,87	1960-1967
Venezuela (République de)	62.674,15	1965-1967
Yémen	207.574,—	1961-1967
Colombie, Empresa Nacional de Telecomunicaciones	12.532,60	1961-1967
Cuba, Cuban Telephone Co.	16.796,55	1960
Brésil, Entel S.A.	19.796,35	1964-1967
	<hr/>	
	6.676.383,22	
Autres débiteurs	112.003,57	
	<hr/>	
	6.788.386,79	
	<hr/> <hr/>	